

SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

Recueil des actes administratifs

du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

N°21 – mai 2018

Responsable de la publication

Contrôleur général Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours

Conception, réalisation et impression

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de l'administration et des finances
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 84 37 25

Dépôt légal

Mai 2018

I - DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'ORGANISATION DES SECOURS

GROUPEMENT REPONSE AUX CRISES MAJEURES ET AUX ATTENTATS

- Délibération n° DB/18-05-04 du 4 mai 2018 : convention C2018-060 entre le SDMIS et l'école nationale supérieure de la police (ENSP) relative à la mise en place d'un partenariat de formation page 1

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Délibération n° DB/18-05-06 du 4 mai 2018 : élections professionnelles -détermination du nombre de représentants du personnel siégeant au comité technique page 7
- Délibération n° DB/18-05-07 du 4 mai 2018 : élections professionnelles - détermination du nombre de représentants du personnel siégeant au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail page 9
- Délibération n° DB/18-05-08 du 4 mai 2018 : transformation d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif en poste de conseiller territorial socio-éducatif page 11

SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

- Délibération n° DB/18-05-05 du 4 mai 2018 : convention C2018-064 entre le SDMIS et les éditions sapeurs-pompiers de France relative à l'élaboration d'un guide de formation pour le secours d'urgence aux personnes (SUAP) page 13

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES

- Délibération n° DB/18-05-09 du 4 mai 2018 : gestion des brevets dans le domaine NRBC-E page 19

GROUPEMENT MARCHES ET ASSURANCES

- Délibération n° DB/18-05-10 du 4 mai 2018 : marchés publics du SDMIS à procédure formalisée page 21

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS

GROUPEMENT BATIMENTS

- Délibération n° DB/18-05-01 du 4 mai 2018 : convention C2018-019 entre SNCF Réseau et le SDMIS d'assistance pour la phase projet et la phase exécution des travaux de construction de la caserne de Couzon au Mont d'Or, située aux abords des voies ferroviaires de la ligne Paris Marseille page 25
- Délibération n° DB/18-05-02 du 4 mai 2018 : convention C2018-013 entre le SDMIS et la commune de Tassin la Demi Lune relative à l'entretien des espaces verts de la nouvelle caserne page 37

- Délibération n° DB/18-05-03 du 4 mai 2018 : convention C2018-014 entre le SDMIS et la commune d'Eveux relative à l'entretien des espaces verts de la nouvelle caserne page 41

II - ARRETES

- Arrêté 18/03/01 : composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C page 45
- Arrêté 18/03/02 : délégations de signature page 49
- Arrêté 18/03/03 : composition du jury des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018 page 57
- Arrêté 18/04/02 : composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C page 81
- Arrêté 18/04/03 : liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018 page 85
- Arrêté 18/04/04 : acte constitutif d'une régie d'avances temporaire - 11e bataillon des sapeurs-pompiers de France page 149
- Arrêté 18/04/05 : nomination aux fonctions de régisseur - régie d'avances temporaire page 153
- Arrêté 18/04/06 : tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, au choix, au titre de l'année 2018 page 155
- Arrêté 18/04/07 : tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2e classe, au choix, au titre de l'année 2018 page 157
- Arrêté 18/04/08 : tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe, au choix, au titre de l'année 2018 page 159
- Arrêté 18/04/09 : tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ere classe, au choix, au titre de l'année 2018 page 161
- Arrêté 18/04/10 : tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal, au choix, au titre de l'année 2018 page 163
- Arrêté 18/04/11 : tableau annuel d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, au choix, au titre de l'année 2018 page 165
- Arrêté 18/04/12 : liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif, par promotion interne, au choix, pour l'année 2018 page 167
- Arrêté 18/05/01 : composition du comité technique page 169



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'ORGANISATION DES SECOURS
GROUPEMENT REPONSE AUX CRISES MAJEURES ET AUX ATTENTATS

NUMERO DB/18 – 05/04

OBJET Convention C2018-060 entre le SDMIS et l'école nationale supérieure de la police (ENSP) relative à la mise en place d'un partenariat de formation

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Depuis les attentats de novembre 2015 à Paris et la tenue de l'Euro 2016 en France, le SDMIS collabore avec l'école nationale supérieure de la police (ENSP), basée à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dont la mission principale est d'assurer la formation initiale et continue des commissaires et officiers de police.

Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre forces de sécurité intérieure souhaité par les pouvoirs publics. Elle favorise, outre la mise en œuvre de protocoles d'intervention en commun, le développement d'une culture commune en matière de sécurité intérieure des cadres du corps des sapeurs pompiers et de celui de la police nationale.

A titre d'illustration, cela se traduit par des actions de formation théoriques et pratiques qui sont réciproquement dispensées par chaque partenaire dans son domaine de compétence au profit de l'autre partenaire. Des exercices et entraînements communs sont également organisés.

Les thématiques abordées sont principalement en lien avec le contexte de menace terroriste et la gestion de crise avec des simulations d'exercices de type « tuerie de masse ». Ainsi, pour l'année 2018, neuf actions sont ainsi programmées avec l'ENSP (6 exercices et 3 trois formations de nature théorique).

La présente convention, a pour objet de formaliser ce partenariat avec l'ENSP et de définir notamment les modalités de mise à disposition de moyens en personnel et matériel.

Elle est conclue à titre gratuit pour un an, durée tacitement renouvelable chaque année.

Je vous demande, madame, messieurs, de bien vouloir approuver cette convention et de m'autoriser à la signer ainsi que tout acte y afférant. »

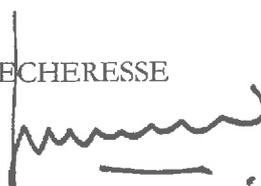
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, followed by a series of wavy, connected strokes that form the name 'Secheresse'. The signature is positioned to the right of the printed name and title.

CONVENTION DE PARTENARIAT

C2018-060

ENTRE

Le service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, sis 17 rue Rabelais – 69421 LYON CEDEX 03, représenté par monsieur Jean-Yves SECHERESSE, président du conseil d'administration, ci-dessous dénommé « **SDMIS** »,

D'une part,

ET

L'école nationale supérieure de la police, sise 9 rue Carnot 69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, représentée par l'inspecteur général Luc PRESSON directeur, ci-après dénommée « **ENSP** »,

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre l'ENSP et le SDMIS. Elle définit les axes de collaboration qu'entendent installer les deux parties dans les domaines suivants :

- Formations communes du niveau tactique à stratégique.
- Formations spécifiques métiers nécessitant l'intervention d'un représentant de l'établissement.
- Ingénierie pédagogique.
- Cours magistraux théoriques.
- Participation sur invitation de représentants des établissements à des colloques ou conférences.

Elle traite des moyens matériels spécifiques mis à disposition par chacune des parties.

Les actions de partenariat peuvent être localisées sur l'ensemble des sites des parties ou à l'extérieur sur validation préalable de ces dernières.

Article 2 : Prérogatives du SDMIS

Le SDMIS met à disposition de l'ENSP ses connaissances techniques, organisationnelles, les moyens matériels et les personnels ressources nécessaires aux objectifs pédagogiques dans le cadre d'exercice, d'entraînements, de formation, ou de participations diverses en lien avec la gestion d'une crise de toute nature, de sécurité intérieure ou de sécurité civile.

Les thématiques retenues de manière non exclusive sont, à titre d'illustration :

- le binôme COP/COS,
- la simulation d'exercices de type tuerie de masse
- la planification ORSEC sur les risques majeurs ayant pour objectif une collaboration avec les forces de sécurité intérieure
- la gestion d'une intervention NRBC-E

L'ENSP intègre dans la planification de ses formations la mise à disposition par le SDMIS de moyens opérationnels donc alertables, qui pourraient être requis sans délai et sans préavis par le SDMIS. Le cas échéant l'ENSP adaptera ainsi le programme de formation.

Le SDMIS participera uniquement aux actions de formation sur demande formelle de l'ENSP et après validation du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, sur sa capacité à les honorer en fonction des moyens et agents requis 3 mois avant la date d'échéance.

Le SDMIS peut solliciter l'ENSP sur toute demande de formation spécifique entrant dans son champ de compétences (Techniques d'Optimisation du Potentiel, droit pénal...) laquelle formalisera une réponse positive ou négative sur sa capacité à l'honorer.

Article 3 : Prerogatives de l'ENSP

L'ENSP met à disposition du SDMIS ses connaissances techniques, organisationnelles, les locaux, les moyens matériels et les personnels ressources nécessaires aux objectifs pédagogiques dans le cadre d'exercices, d'entraînements, de formation, ou de participations diverses en lien avec la gestion d'une crise de toute nature, de sécurité intérieure ou de sécurité civile.

L'ENSP peut solliciter le SDMIS sur toute demande de formation spécifique entrant dans son champ de compétences. Le SDMIS formalisera une réponse positive ou négative sur sa capacité à l'honorer.

L'ENSP associe, dans la mesure du possible, les personnels de la DDSP69, ou autres directions de la police du département du Rhône et de la métropole de Lyon afin que cette collaboration de niveau national puisse aussi permettre la mise en relation du SDMIS avec ses partenaires locaux.

Article 4 : Accès aux sites SDMIS et ENSP

➤ Accès des personnels de l'ENSP au SDMIS

L'ENSP veille à communiquer le nom de ses personnels accueillis sur les sites du SDMIS et respecte les consignes de sécurité propres au site. Ces personnes sont accompagnées par un ou des agents du SDMIS nommément désignés.

➤ Accès des agents du SDMIS à l'ENSP

Le SDMIS veille à communiquer le nom de ses agents accueillis sur le site de l'ENSP et respecte les consignes de sécurité propres au site. Ces personnes sont accompagnées par un ou des agents du SDMIS nommément désignés

Article 5 : Régime de responsabilité

Pendant la durée de la présente convention, les personnes, quels que soient leurs statuts, continuent à relever de leur autorité de tutelle et du régime d'assurance maladie et d'accident du travail dont elles dépendent dans leur emploi principal.

Toutefois, les personnes accueillies ponctuellement dans les locaux de l'autre partie seront soumises au règlement intérieur de la structure d'accueil notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité.

Article 6 : Aspects financiers

La convention est conclue à titre gracieux.

Chaque partie peut prendre en charge, lorsque cela est possible, la restauration de ses agents lorsqu'ils sont accueillis dans les locaux de l'autre partie.

Article 7 : Durée de la convention, résiliation et règlement des litiges

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. A l'échéance, elle est renouvelée pour la même durée par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par les deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.

En cas de litige, une conciliation amiable sera recherchée.

Toutes contestations sur l'interprétation, la validité et l'exécution de la présente convention seront soumises, en l'absence de règlement transactionnel ou amiable, au tribunal administratif de Lyon.

Cette convention fera l'objet d'un bilan annuel afin d'ajuster les modalités de son renouvellement à l'expérience acquise entre les deux parties.

Article 8 : Assurances

Le SDMIS déclare être titulaire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, d'une police d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pouvant intervenir du fait de son personnel, à l'égard des biens de l'autre partie. Le SDMIS s'engage à maintenir en vigueur cette couverture pendant toute la durée de la convention.

L'ENSP relève des dispositions réglementaires générales applicables aux opérateurs de l'Etat en matière d'assurance.

Article 9 - Modification de la convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant dûment signé des deux parties.

Fait à Lyon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le **SDMIS** :

Pour l'**ENSP** :

Jean-Yves SECHERESSE
Président du conseil d'administration

Inspecteur général Luc PRESSON
Directeur



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMERO **DB/18 – 05/06**

OBJET **Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de l'établissement**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« En application des dispositions du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le SD MIS doit déterminer le nombre de représentants du personnel au comité technique au moins six mois avant la date des élections pour le renouvellement général des comités techniques, prévues le 6 décembre 2018.

Le nombre des représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant, dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents de la collectivité ou de l'établissement. Pour les collectivités ou établissements ayant un effectif au 1er janvier 2018 compris entre 1000 et 2000 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 5 et 8.

Dans cette fourchette, le nombre précis de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité technique.

Considérant que les organisations syndicales représentées au comité technique ont été consultées à ce sujet le 7 février 2018, et que les réponses reçues de leur part vont dans le sens d'un maintien du nombre de 8 membres titulaires représentants du personnel, je vous propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 8, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de prévoir le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de l'établissement.

Je vous propose, madame, messieurs, d'approuver l'ensemble de ces dispositions qui prendront effet dans le cadre des élections pour le renouvellement général des comités techniques en décembre 2018. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of wavy, horizontal strokes on the right, ending in a small hook. Below the signature is a horizontal line.

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMERO DB/18 – 05/07

OBJET Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et décision du recueil de l'avis des représentants de l'établissement

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« En application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SDMIS doit fixer le nombre de représentants du personnel au CHSCT, qui seront désignés par les organisations syndicales à l'issue des élections prévues en décembre 2018 pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique.

Le nombre des représentants du personnel au CHSCT est fixé par l'organe délibérant, dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents de la collectivité ou de l'établissement. Pour les collectivités ou établissements employant au moins 200 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 3 et 10.

Dans cette fourchette, le nombre précis de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le CHSCT.

Afin d'être en cohérence avec la composition du comité technique et dans un esprit de continuité par rapport à la composition antérieure du CHSCT, je vous propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 8, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de prévoir le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de l'établissement.

Je vous propose, madame, messieurs, d'approuver l'ensemble de ces dispositions qui prendront effet dans le cadre du prochain renouvellement général des membres du CHSCT. »

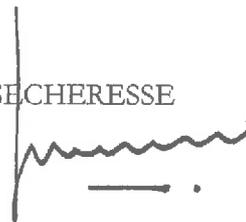
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of wavy, horizontal strokes on the right, ending with a small dot. Below the signature, there is a horizontal line and a small dot.



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMERO **DB/18 – 05/08**

OBJET **Transformation d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif en poste de conseiller territorial socio-éducatif**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le SDMIS dispose, pour la filière sociale, d'un unique poste classé en catégorie B, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Depuis le 1er janvier 2018, l'agent occupant la fonction de conseillère sociale pour l'ensemble des agents du SDMIS remplit les conditions pour une nomination par promotion interne au grade de conseiller territorial socio-éducatif, grade classé en catégorie A.

Au vu des besoins du SDMIS et des missions dévolues au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, la structure des grades existant actuellement au SDMIS pour la filière sociale doit être modifiée afin de permettre la nomination de l'agent concerné au grade supérieur.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose :

- de supprimer à compter du 1er juin 2018 le poste relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B),
- d'autoriser à la même date la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A),
- d'autoriser l'attribution du régime indemnitaire correspondant, tel que prévu dans la délibération R/17 – 12/13 du 22 décembre 2017. »

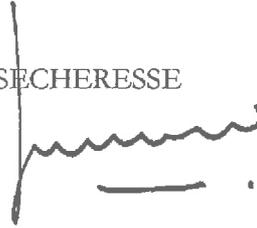
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of wavy, horizontal strokes on the right, ending with a small dot.



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

NUMERO **DB/18 – 05/05**

OBJET **Convention C2018-064 entre le SDMIS et les éditions sapeurs-pompiers de France (ESPF) relative à l'élaboration d'un guide de formation pour le secours d'urgence aux personnes (SUAP)**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Afin de prendre en compte les récentes évolutions législatives, réglementaires et doctrinales, les SDIS doivent aujourd'hui se doter de référentiels de formation internes, notamment dans le domaine du secours d'urgence aux personnes (SUAP).

Ainsi, depuis deux ans, le SDMIS travaille à l'élaboration d'un guide de formation pour le SUAP, inspiré du guide élaboré par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), unanimement reconnu par la profession et parfaitement adapté aux missions effectivement réalisées par les sapeurs-pompiers sur le terrain. Les droits de propriété intellectuelle de ce guide appartiennent aux Editions des Sapeurs-Pompiers de France (ESPF), société entièrement détenue par la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Le SDMIS et la FNSPF se sont donc rapprochés afin de procéder à l'élaboration d'un guide de formation pour le SUAP, à partir des contributions de la BSPP et du SDMIS, ce guide constituant ainsi une œuvre collective au sens de l'article L. 113-2 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, la présente convention détermine les conditions du partenariat entre le SDMIS et les ESPF dans l'élaboration du guide formation SUAP ; étant précisé que le guide de formation fera l'objet de deux versions : l'une réservée au SDMIS et une autre, réservée aux autres SDIS.

La convention prévoit ainsi que le SDMIS réalise, à titre gratuit, la partie rédactionnelle du guide ; pour leur part, les ESPF réaliseront, à titre gratuit également, l'infographie, la mise en page, la reprographie et de l'édition de cette œuvre collective ainsi que son développement numérique et les mises à jour afférentes. Les ESPF fourniront, en outre, 600 exemplaires du guide au SDMIS, sous forme de classeurs pédagogiques, à prix coûtant, soit 33,35 € HT l'exemplaire.

Je vous demande, madame, messieurs, de bien vouloir approuver cette convention et de m'autoriser à la signer ainsi que tout acte afférent. »

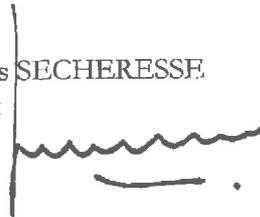
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a horizontal stroke at the end, positioned to the right of the printed name.

**CONVENTION ENTRE LE SDMIS ET LES EDITIONS SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE RELATIVE A
L'ELABORATION D'UN GUIDE DE FORMATION POUR LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES
(SUAP)**

C2018-064

Entre,

Le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS), dont le siège, est 17 rue Rabelais, 69421 LYON CEDEX 03, représenté par M. Jean-Yves SECHERESSE, président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du bureau du conseil d'administration du 4 mai 2018

Ci-après le SDMIS (l'Auteur),

Et d'autre part,

Les Editions des Sapeurs-Pompiers de France (ESPF), sous forme de S.A.R.L, avec associé unique, enregistrés au RCS Paris sous le numéro B 479 894 503 dont le siège social est situé au 32 rue Bréguet 75011 Paris, représentée par son gérant Madame Céline NOGUES,

Ci-après les ESPF (l'Editeur),

Préambule

Les Services d'Incendie et de Secours (SIS) doivent aujourd'hui se doter de référentiels de formation internes, notamment dans le domaine du Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP), afin de prendre en compte les évolutions législatives, réglementaires et doctrinales (parution récente de référentiels, nouvelles recommandations de la DGSCGC, etc...).

Ainsi, depuis deux ans, le SDMIS travaille à l'élaboration d'un guide de formation SUAP, inspiré du guide élaboré par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ; les droits de propriété intellectuelle de ce guide appartiennent aux ESPF, société détenue à 100 % par la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Le SDMIS et la FNSPF se sont ainsi rapprochés afin de procéder à l'élaboration d'un guide de formation pour le SUAP qui serait diffusé dès 2018.

La présente convention est conclue dans le cadre de l'article L. 113-2 alinéa 3 du code de la propriété intellectuelle qui dispose que : *« est dite collective l'œuvre créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé ».*

Ainsi, il est précisé que l'œuvre collective, en l'espèce le guide de formation « Secours d'Urgence Aux Personnes » est créée à l'initiative et sous la direction des ESPF, les contributions de la BSPP et du SDMIS se fondant dans l'ensemble ainsi créé.

Tel est l'objet de la présente convention.

Aussi, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la rédaction, l'infographie, la mise en page, la reprographie et l'édition :

- du guide de formation « Secours d'Urgence Aux Personnes » (SUAP) du SDMIS, dit « le guide » ;
- du guide de formation « Secours d'Urgence Aux personnes » (SUAP) proposé par les ESPF aux autres SIS, dit « version externe du guide »

Ainsi que de leurs développements numériques.

La rédaction du texte du guide relève du SDMIS sur la base des recommandations nationales et internationales existantes.

L'infographie, la mise en page, la reprographie, l'édition, la diffusion, la promotion, la réalisation sous une forme numérique du guide et de sa version externe relèvent des ESPF.

Article 2 - MOYENS MIS A DISPOSITION DU SDMIS PAR LES ESPF

Les ESPF mettent à disposition du SDMIS l'accès à l'usage de deux collections de sa source éditoriale : le BSP 200.2 et le SUAP.

Les ESPF conservent, de manière pérenne, le fichier source du guide et le mettent à disposition du SDMIS à titre gratuit dans un format accessible et modifiable. Pendant toute la durée de la convention, le SDMIS peut effectuer des adaptations sur ce fichier source. Les ESPF, en tant qu'éditeur du guide, sont informés des adaptations effectuées par le SDMIS et associés aux arbitrages en cas d'adaptation ou d'évolution majeures de conception.

Article 3 - REMISE DU SUPPORT REDACTIONNEL

Le SDMIS s'engage à remettre aux ESPF la partie rédactionnelle et ses mises à jour successives.

Article 4 - MODIFICATIONS DU GUIDE

S'agissant de la version externe du guide, les ESPF sont en droit, pour leurs besoins propres, d'incorporer des éléments, d'intégrer de nouvelles parties, de procéder à des arrangements et d'adapter le guide, sans l'accord du SDMIS.

Le SDMIS est systématiquement associé avec les autres auteurs à l'évolution (mise à jour, etc...) de la version externe du guide et aux arbitrages de conception.

Article 5 - CONSERVATION DE L'ŒUVRE

Le SDMIS garantit les ESPF contre tout trouble, toute revendication ou éviction susceptible d'affecter l'exploitation paisible de l'œuvre collective dont les ESPF entendent poursuivre la réalisation et la publication, en lien avec la contribution du SDMIS.

Article 6 - PROTECTION DES TIERS

Le SDMIS garantit que l'ensemble rédactionnel remis aux ESPF ne porte pas atteinte aux droits de tiers, et ne contient ni propos diffamants ni susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation de tiers.

Article 7 - UTILISATION DU GUIDE

Le SDMIS utilisera le guide exclusivement en usage interne. Il s'engage toutefois à ne publier, directement ou indirectement, de nouvelles versions ou des versions dérivées du guide, dans le cadre d'un usage externe, qu'avec l'accord des ESPF.

Le SDMIS s'engage également à procéder, dans la mesure de ses possibilités, aux corrections, ajustements, ajouts, aménagements ou mises à jour nécessaires sollicitées par les ESPF pour les besoins du guide et de son évolution. A défaut, les ESPF pourront, pour ce faire, recourir à tout tiers.

Article 8 - MENTION DU SDMIS

En raison de l'implication initiale du SDMIS dans la rédaction du guide et de sa version externe, il sera fait référence explicitement à la collaboration du SDMIS dans ces deux publications, sous une forme à déterminer par les parties.

Article 9 - NUMERIQUE

Les ESPF assureront à titre gratuit le développement du guide en format numérique (livre pdf protégé), en veillant à garantir la compatibilité avec la plateforme numérique du SDMIS (redirection automatique).

Article 10 - GESTION DES STOCKS

Toute réédition du guide dans un format identique ou adapté est de la responsabilité des ESPF. Si les ESPF disposent d'un stock plus important de guides qu'il ne le juge nécessaire pour satisfaire les commandes, il peut librement pilonner une partie de ce stock. Le pilonnage n'entraîne pas la résiliation de la présente convention.

Article 11 - EXCLUSIVITE

Le SDMIS s'engage à ne confier l'édition du guide à aucun autre éditeur pendant la durée de la présente convention.

Article 12 - PUBLICATION

Le guide, dans sa version externe, est destiné à être publié par les ESPF, sous son nom et sous sa responsabilité, selon tout mode d'exploitation première ou dérivée, en tous pays et en toute langue ainsi que sur tout support existant ou à venir.

Pour parvenir à la réalisation du guide en version externe dont il assure la direction, les ESPF font appel aux contributions de divers auteurs et/ou photographes/illustrateurs, destinées à y être intégrées selon l'ordonnement et conformément à la ligne éditoriale souhaités par les ESPF.

Le SDMIS accepte que les ESPF s'adjoignent tout partenaire ou tout coéditeur, étant entendu que les ESPF demeurent garant de la bonne exécution conventionnelle.

Article 13 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Sont réalisées sans contrepartie financière :

- Par le SDMIS : la partie rédactionnelle du guide ;
- Par les ESPF : l'infographie, la mise en page, la reprographie, l'édition, le développement de la version numérique du guide et les mises à jour afférentes.

Par ailleurs, les ESPF remettent au SDMIS 600 exemplaires du guide qui seront facturés au SDMIS à prix coûtant, soit 33,35 € HT l'exemplaire.

. Il est précisé que le guide sera livré sous classeur perforé quatre trous.

A l'issue de cette production initiale, le SDMIS pourra demander l'impression d'ouvrages complémentaires aux ESPF à un tarif négocié lors de chaque commande en fonction des éventuelles adaptations ou évolutions du format du guide, du travail éditorial ou graphique demandé ou pas aux ESPF, et des quantités.

Article 14 - RESILIATION

En cas d'inexécution ou de non-respect des obligations ou des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de deux mois.

Chacune des parties conservera alors les exemplaires des documents visés à l'article 1^{er} sans devoir indemniser l'autre partie.

Article 15 - DUREE

La présente convention, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable pour la même durée à chaque échéance par tacite reconduction.

Article 16 – AVENANT

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 17 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le droit applicable à la présente convention est le droit français.

Tout différend susceptible de s'élever à l'occasion de la présente convention fera systématiquement l'objet d'une conciliation préalablement à tout recours juridictionnel.

En l'absence de solution amiable, tout litige sera soumis à la juridiction française compétente.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires originaux.

Les ESPF

Le SDMIS



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES

NUMERO **DB/18 – 05/09**

OBJET **Gestion des brevets dans le domaine NRBC-E**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Conformément aux objectifs du SACR, le SDMIS développe dans le domaine NRBC-E une compétence spécifique et un savoir-faire reconnu au niveau national voire international.

Notre établissement qui, je le rappelle, s'est vu doté par l'Etat d'un des cinq véhicules nationaux de détection d'identification et de prélèvement (VDIP), noue des partenariats depuis quelques années avec des organismes de recherches afin, notamment de tester des matériels dans le domaine NRBC-E.

Un service dédié à ce secteur qui requiert une très grande expertise a d'ailleurs été créé au SDMIS avec des personnels spécialement qualifiés.

Il s'avère que cette collaboration scientifique peut aboutir à la co-invention de procédés ou de produits qui sont susceptibles d'être brevetables au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Dans ces conditions, la gestion de brevets apparaît stratégique pour le SDMIS qui doit pouvoir protéger ses intérêts ou ceux de ses agents. En effet, outre l'aspect économique, lié à la perception de redevances en cas d'exploitation du brevet, le dépôt d'un brevet consacrerait l'aboutissement d'une collaboration scientifique de haut niveau pour notre établissement contribuant ainsi à l'excellence du SDMIS dans ce domaine.

Le dépôt d'un brevet nécessite une gestion administrative, financière et technique appropriée et impose de respecter une totale confidentialité.

Aussi, je vous demande, madame, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer l'ensemble des actes et documents afférents à un dépôt de brevet, conformément aux règles prévues en matière de propriété intellectuelle, et à engager les dépenses correspondantes dont les crédits seront inscrits au budget de l'établissement. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of connected loops and curves on the right, ending with a small dot.

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT DES MARCHES ET ASSURANCES

NUMERO **DB/18 – 05/10**

OBJET **Marchés publics du SDMIS à procédure formalisée**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Par délibération n° D/15-06/01 du 15 juin 2015, le conseil d'administration du SDMIS a, en application des dispositions de l'article L.1424-74 du Code général des collectivités territoriales, donné délégation au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion, dont la passation des marchés à procédure formalisée.

En application de cette délégation et du code des marchés publics, je vous demande, pour les marchés et accords-cadres à procédure formalisée dont l'objet et le montant prévisionnel sont précisés dans le tableau ci-après, de bien vouloir m'autoriser :

- à lancer ou mener à terme les procédures de passation ;
- à passer et signer les marchés et accords-cadres issus de ces procédures ;
- à prendre toute décision d'exécution de ces marchés ou accords-cadres, dont les avenants techniques sans incidence financière ou ne dépassant pas 5% du montant initial, et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accords-cadres, conformément aux clauses de ces derniers et au CCAG applicable, à l'exception toutefois de la signature des protocoles transactionnels à caractère financier dont les conditions excèderaient celles du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le bureau du conseil d'administration du SDMIS.

Etant précisé que pour répondre aux nécessités techniques ou légales, les marchés concernés sont susceptibles de faire l'objet d'allotissement ou de modifications de l'allotissement, sans modification de l'objet des marchés, de leur contenu ou de leur enveloppe financière globale. »

GROUPEMENT LOGISTIQUE		
OBJET et ETENDUE du marché	DUREE DES MARCHES 4 ans	
	Procédure	Montants € HT estimés sur la durée du marché
Acquisition de matériels de lutte contre la pollution et leurs accessoires	AOO	Mini : 50 000 Maxi : 200 000
Acquisition, entretien et maintenance de caméras à imagerie thermique ainsi que la fourniture de pièces détachées et accessoires (<i>démarche EFQM</i>) Allotissement à définir	AOO	Mini : 100 000 Maxi : 400 000

GROUPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION		
OBJET et ETENDUE du marché	DUREE DES MARCHES 4 ans	
	Procédure	Montants € HT minimum estimés sur la durée du marché
Acquisition, maintenance et prestations associées pour le logiciel de gestion des plannings, feuilles de garde et du temps de travail OPTIPLANNING, OPTIGTT et OPTIWEB	MNSC	Mini : 200 000 Maxi : 600 000
Prestations de services d'infogérance d'exploitation pour les réseaux et la téléphonie du SDMIS	AOO	Mini : 500 000 Maxi : 1 400 000
Fourniture de services d'interconnexion réseau (réseau privé étendu) pour les sites du SDMIS non éligibles aux services EPARI	AOO	Mini : 100 000 Maxi : 300 000
Extension et déploiement du réseau WIFI dans les bâtiments du SDMIS (2 ^{ème} tranche)	AOO	Mini : 100 000 Maxi : 600 000
Acquisition de matériels et plateforme pour objets connectés (pilotage, collecte, stockage, analyse et développement de services innovants) Allotissement à définir. Multi attribution probable.	AOO	Mini : sans Maxi : 600 000
Acquisition et renouvellement de solutions techniques de murs d'images	AOO	Mini : 150 000 Maxi : 600 000

GROUPEMENT BATIMENTS		
OBJET et ETENDUE du marché	DUREE DES MARCHES 4 ans	
	Procédure	Montants € HT minimum estimés sur la durée du marché
Marché de fourniture de pièces détachées (électricité -- courant faible)	AOO	Mini 400 000 € Maxi 800 000 €

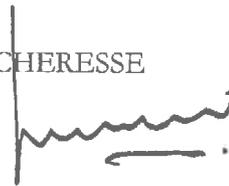
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of wavy, horizontal strokes on the right, ending with a small dot.

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS

NUMERO **DB/18 – 05/01**

OBJET **Convention C2018-019 entre SNCF Réseau et le SDMIS d'assistance pour la phase projet et la phase exécution des travaux de construction de la caserne de Couzon au Mont d'Or, située aux abords des voies ferroviaires de la ligne Paris Marseille**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le conseil d'administration du SDMIS a inscrit à son plan pluriannuel d'investissement immobilier l'édification d'une caserne de sapeurs-pompiers à Couzon au Mont d'Or.

Le terrain d'assiette de cette future construction se situant en limite de la voie ferrée reliant les gares de Paris à Marseille, les travaux sont soumis à des prescriptions techniques particulières.

SNCF Réseau, établissement public propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, a ainsi demandé au SDMIS de conclure une convention précisant les obligations respectives des parties dans le cadre de l'exécution des travaux, afin d'assurer la sécurité ferroviaire sur la ligne et de prévoir les éventuelles incidences du chantier sur la circulation des trains.

La convention précise ainsi les prescriptions particulières d'exécution des travaux qui devront être prises en compte par le SDMIS, maître d'ouvrage, comme notamment la mission de contrôle de la plate-forme ferroviaire confiée à un bureau de contrôle agréé, l'établissement d'une notice particulière de sécurité ferroviaire (NPSF), l'intégration dans le planning d'exécution des travaux des contraintes liées à la sécurité des circulations ferroviaires.

Pour sa part, SNCF Réseau, qui doit garantir la sécurité des circulations ferroviaires pendant les travaux, apportera au SDMIS un appui dans l'élaboration de la NPSF et assurera la programmation des interruptions de circulations de trains qui seraient demandées par le maître d'ouvrage. Cette prestation d'un montant de 7 500 € HT sera à la charge du SDMIS.

Le SDMIS a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et immatériels subis par SNCF Réseau au titre de la présente convention et pour lesquels la responsabilité de notre établissement serait engagée.

Je vous demande, madame, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention et tout acte s'y rattachant. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président





**Travaux aux abords des voies ferroviaires
de la ligne de Paris à Marseille
n°830 000 au PK 496+400**

**CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LA PHASE PROJET ET LA
PHASE EXECUTION**

**Construction d'une caserne de pompiers
Commune de Couzon aux Monts d'Or**

N° 54 – 18 – 17

Entre

SNCF Réseau, Etablissement Public Industriel et Commercial, immatriculé au Registre du Commerce à Paris sous le n°412280737, dont le siège social à Paris (13^e), 92 avenue de France dans ce qui suit par SNCF Réseau, représenté par Monsieur Thomas Allary, Directeur Territorial SNCF Réseau RHONES ALPES, située 78 rue de la villette à 69003 LYON.

D'une part et,

Le SDMIS, dont le siège social est situé à Lyon (3^{ème}), au 17 rue Rabelais, représenté par M. Jean-Yves Sécheresse, Président du Conseil d'Administration

Ci-après dénommé, SDMIS

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser :

- les obligations respectives de SNCF Réseau, propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, et de le SDMIS, relatives à l'exécution et au financement de la présente opération,
- les prescriptions minimales que le SDMIS devra faire respecter à l'occasion des travaux à proximité des voies ferrées en exploitation;
- Les obligations d'ordre général des deux parties restent fixées par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 – CONSISTANCE DE L'OPERATION

2.1 Travaux

Les travaux consisteront en la construction, sur la partie située au nord du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée B418, d'une caserne de pompiers à simple rez-de-chaussée composée d'une partie administrative, d'un hall engins, d'un garage pour fourgon, d'un local chaufferie, d'un parking de stationnement en surface et d'un pylône de 21m, indispensable pour la réception de l'alerte.

Des réseaux de gaz, d'électricité, d'eau et de télécommunication seront tirés depuis l'entrée du site jusqu'à la caserne.

Un stockage d'eau de pluie de 50 m³, enterré, de type TUBOSIDER sera mis en place.

La parcelle sera clôturée en limite de propriété, avec des clôtures treillis soudé de 2.00 m de hauteur.

2.2 Travaux connexes éventuels

Ces travaux comprennent :

Les prestations pour garantir la sécurité des circulations ferroviaires pendant toute la durée des travaux et si nécessaire, la mise en œuvre des dispositifs d'alerte et d'arrêt des trains, l'installation et la maintenance des dispositifs de ralentissement des trains.

ARTICLE 3 - MAÎTRISE D'OUVRAGE

3.1 - Travaux de construction

Le SDMIS sera maître d'ouvrage des travaux précisés à l'article 2 1 ci- avant.

3.2 - Sécurité ferroviaire des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDMIS

SNCF Réseau, responsable de la sécurité ferroviaire, assure cette mission.

ARTICLE 4 – MODALITES PARTICULIERES D'EXECUTION DES TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SDMIS

4.1 - Prescriptions générales

Les différentes structures doivent tenir compte des charges et surcharges apportées par la plate-forme ferroviaire.

La stabilité des constructions sera calculée conformément aux documents de prescriptions suivants:

- ▶ L'IN 0032 : Règles de conception et de calcul des ouvrages en béton, en métal ou mixtes
- ▶ L'IN 0033 : Règles de conception, réalisation et contrôle concernant les ouvrages provisoires et les opérations de construction.

SNCF Réseau n'assurant aucune mission de maîtrise d'œuvre dans cette opération, elle ne donnera aucun avis technique sur aucun document technique.

En conséquence, toutes les vérifications de l'ouvrage définitif, ainsi que chaque phase de construction, devront être réalisées par un bureau de contrôle agréé qui assurera une mission complémentaire relative à la stabilité des avoisinants (Mission AV).

Le maître d'ouvrage adressera SNCF Réseau (Direction territoriale - Pôle Design du réseau RHONE ALPES) les conclusions du bureau de contrôle désigné attestant que toutes les vérifications ont été faites, il s'agit en particulier :

- ▶ du calcul de la nouvelle construction sous les charges et surcharges apportées par la plate-forme ferroviaire,
- ▶ des calculs de déformation, stabilité et résistance du soutènement, des caténaires et de la plate-forme ferroviaire pour chaque phase de construction et en définitif,
- ▶ des procédures d'exécution et de suivi des parois moulées et des tirants d'ancrages, des soutiens des installations caténaires, des blindages et de leur exécution.

4.2 - Conditions d'exécution

Les parties d'ouvrage à construire au-dessous ou à proximité de la voie ferrée nécessitent l'établissement d'une Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (NPSF). Ce document sera rédigé par le SDMIS, ou son maître d'œuvre, en accord avec SNCF Réseau pour la sécurité des circulations.

Au minimum quatre mois, avant tout commencement des travaux, Le SDMIS prendra contact avec le représentant de SNCF Réseau:

M. Christophe POINCOT
SNCF RESEAU / INFRAPOLE RHODANIEN / Pôle Production Investissement Travaux
Adresse messagerie électronique : christophe.poincot@reseau.sncf.fr

pour mettre au point les conditions de réalisation du chantier et la Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (NPSF) définitive.

4.3 - Prescriptions particulières avant le début des travaux

Le SDMIS devra, avant la passation des marchés nécessaires à la réalisation des travaux définis dans l'article 2.1, intégrer dans le planning d'exécution des travaux, les contraintes liées à la sécurité des circulations ferroviaires.

Le SDMIS doit aviser SNCF Réseau pour toutes les opérations au-dessous, au-dessus et au voisinage de la voie ferrée et de leur processus opératoire :

- au moins **1 an** à l'avance pour les opérations qui nécessitent seulement des mesures de protection ou de surveillance.
- au moins **3 ans** à l'avance pour les opérations qui nécessitent des limitations de vitesse ou des interruptions de circulations des trains.

La durée des interruptions de circulation est donnée à titre indicatif et peut varier suivant les nécessités de l'exploitation ferroviaire.

Avant tout commencement d'exécution, Le SDMIS, ou son représentant, soumettra pour accord à SNCF

Réseau concernant la sécurité des circulations, les documents attestant que les travaux sont compatibles avec les protections des circulations ferroviaires prévues.

Le SDMIS soumettra à SNCF Réseau pour la sécurité des circulations, les modifications ou compléments qu'il serait nécessaire d'apporter à la NPSF, à la mise au point des marchés ou pour tenir compte du mode d'exécution des travaux définitivement arrêté, lors des études d'exécution ou du déroulement des travaux.

4.4 – Constat d'état des lieux

Afin de ne pas compromettre la stabilité des ouvrages et installations existants, Le SDMIS doit prendre toutes les dispositions techniques dans la conception de l'ouvrage pour prévenir les désordres et mouvements divers qui pourraient survenir au droit de l'emprise des travaux, au moment de leur réalisation ou postérieurement à celle-ci.

Un état des lieux contradictoire des ouvrages concernés, préalablement aux travaux et à la fin des travaux sera organisé avec SNCF Réseau.

4.5– Mesures en cas d'accident pendant les travaux

Dans l'hypothèse où un accident surviendrait durant la réalisation du chantier et risquerait d'avoir des conséquences sur l'exploitation ferroviaire, l'entrepreneur concerné ou son représentant s'engage à informer immédiatement SNCF Réseau aux numéros suivants :

Centre régional de gestion des circulations au 04 72 40 11 29

Ou

Le centre de supervision SNCF Réseau de LYON au 04-26-21-79-56.

Le message d'alerte devra mentionner clairement le motif de l'appel, l'interlocuteur, la situation géographique.

Dans notre cas, ligne ferroviaire n°830 000 au PK 496+400

4.6 - Mesures coercitives pendant les travaux

Si SNCF Réseau constate des manquements à la NPSF et que ceux-ci ne sont pas levés dans les délais signifiés officiellement à l'entreprise ayant manqué à ses obligations, SNCF Réseau se réserve le droit de procéder aux travaux nécessaires aux frais de l'entreprise et/ou de demander au juge compétent l'arrêt du chantier.

ARTICLE 5 – CONSISTANCE DE LA MISSION DE SNCF RESEAU

La mission de SNCF Réseau consiste à garantir la sécurité des circulations ferroviaires pendant les travaux réalisés par LE SDMIS.

Afin de mener à bien sa mission, SNCF Réseau s'appuiera sur les référentiels techniques ferroviaires et sur les règles de l'art en matière d'ouvrages d'art et d'ouvrages géotechniques.

La présente convention couvre l'assistance technique et administrative que SNCF Réseau fournira pour les missions suivantes :

1. Aide à l'élaboration de la Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (NPSF).

2. Etude pour le retour courant traction lors de l'installation de grues aux abords des voies. En effet s'il existe un risque d'engagement des voies électrifiées en cas de chute de la grue par exemple, l'ossature métallique de chaque grue doit être reliée électriquement au circuit de retour du courant traction. Ces dispositions sont exécutées par SNCF Réseau (pose d'un bornier en limite d'emprise pour que l'entreprise en charge des élévations puisse s'y raccorder. Le SDMIS doit fournir un plan d'implantation et les caractéristiques des grues (hauteur, longueur de flèche).

Nécessité d'écrans de protection :

Pour les travaux en bordures des voies, SNCF Réseau n'accordera pas d'interruption des circulations ferroviaires demandée hors des délais prévus ci-dessus.

Le SDMIS est invité à observer avec attention l'article III 4.4 de la NPSF afin de savoir si un écran vertical parallèle aux voies doit être requis.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

6.1 – Responsabilité du SDMIS

Tout accident ou dommage quelconque provoqué par l'inobservation par Le SDMIS ou ses contractants (y compris ses entreprises, Maîtres d'œuvre), du fait ou à l'occasion de l'exécution des travaux réalisés par Le SDMIS :

- des prescriptions légales et réglementaires,
- des prescriptions relatives à la sécurité, la circulation et au stationnement dans les emprises ferroviaires,
- des prescriptions de la NPSF,

entraîne la responsabilité totale du SDMIS qui renonce, par suite, à tout recours contre SNCF Réseau, ses agents et éventuels assureurs, et s'engage à les garantir contre toute action qui pourrait être exercée contre eux.

Dans les autres cas, sauf en cas de force majeure, événement naturel exceptionnel, faute imputable à SNCF Réseau de nature à engager sa responsabilité, Le SDMIS supporte les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés à lui-même, à son personnel, à SNCF Réseau, à leurs agents, ainsi qu'aux tiers (y compris les entrepreneurs avec lesquels il travaille) et qui résulteraient d'une faute, erreur, omission, négligence de sa part ou du fait des personnes dont il répond ou d'une chose dont il a la garde.

Dans le cas où le fonctionnement des services SNCF Réseau serait perturbé à l'occasion d'accidents ou incidents survenus au cours des interventions relatives à la construction et à la gestion ultérieure des ouvrages et aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDMIS, ce dernier garantit à SNCF Réseau en plus du remboursement du coût de remise en état des installations endommagées, le règlement des frais éventuels suivants:

- les frais de perturbations ferroviaires,
- les frais de personnel,
- les frais de ralentissement des trains.

6.2 - Responsabilité de SNCF Réseau

Sauf en cas de force majeure, événement naturel exceptionnel, fait d'un tiers ou faute imputable au SDMIS ou à son personnel, SNCF Réseau répond des dommages matériels, corporels ou immatériels consécutifs à des dommages corporels et matériels qui pourraient être causés au SDMIS ou aux tiers dès lors qu'il est établi que ces dommages ont pour origine une faute, erreur, omission, négligence de la part de SNCF Réseau, ou de la part du personnel de SNCF Réseau, ou du fait des personnes dont SNCF Réseau répond, ou encore d'une chose dont SNCF Réseau a la garde, commise du fait ou à

l'occasion de l'exécution des prestations objet de la présente convention.

SNCF Réseau ne répond pas des dommages immatériels non consécutifs à des dommages matériels ou corporels, notamment perte d'exploitation, perte d'activité, manque à gagner, perte de donnée.

Par ailleurs, SNCF Réseau ne répond des dommages matériels et immatériels causés que dans la limite, par sinistre, de :

- 1.000.000 € pour les dommages matériels
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.

LE SDMIS renonce donc à tout recours contre SNCF Réseau et s'engage à la garantir contre toute action portant sur :

- des dommages immatériels non consécutifs,
- des dommages matériels et immatériels consécutifs pour la partie excédant les limitations contractuelles mentionnées ci-dessus.

Le SDMIS s'engage à rendre opposable à son assureur la clause de renonciation à recours ci-dessus. Le SDMIS s'engage à répercuter à ses cocontractants d'exécution des travaux les dispositions du présent article. Dans le cas où ces dispositions n'auraient pas été répercutées contractuellement, Le SDMIS garantirait SNCF Réseau des éventuelles réclamations des cocontractants à l'égard de SNCF Réseau.

6.3 – Assurance

Le SDMIS s'engage à souscrire, à ses frais, et à concurrence de capitaux suffisants, une assurance Responsabilité Civile Exploitation, Professionnelle, et Après Travaux couvrant les risques qui sont mis à sa charge au titre de la présente convention.

Ce contrat devra prévoir au minimum des garanties à hauteur 20 M€ tous dommages confondus, donc 10 M€ pour les dommages matériels et 10 M€ pour les dommages immatériels, ces montants ne constituant en aucun cas une limite de responsabilité.

Le SDMIS s'engage à maintenir sa couverture d'assurance au moins pendant toute la durée de la prestation. Cette police d'assurance devra être assortie des clauses prévues au présent article.

Le SDMIS devra communiquer à SNCF Réseau les attestations desdites assurances, établies par une compagnie d'assurance et en cours de validité à la date de signature de la convention, dans un délai de 30 jours à compter de la signature de la présente convention, puis chaque année pendant toute la durée du chantier.

Ces attestations doivent notamment comporter les indications suivantes :

- l'entrepreneur concerné est à jour dans le paiement de ses primes d'assurance,
- les montants de garanties et des sous limitations et des franchises.

ARTICLE 7 – DUREE ET GESTION ULTERIEURE

Le terme " gestion " recouvre ici l'ensemble des obligations ci-après :

- surveillance,
- entretien,
- toutes réparations,

Le SDMIS, assurera la charge financière et technique de la gestion ultérieure de l'intégralité des aménagements réalisés et de ce fait ne pourra réclamer à SNCF Réseau, aucune espèce d'indemnité pour des dégradations de toute nature qui pourraient se produire sur les ouvrages et aménagements

dont il a la charge, par suite de la circulation des trains dans les conditions normales d'exploitation.

Pour assurer cette gestion, Le SDMIS, devra se conformer aux lois et règlements sur la police des chemins de fer, aux règles de surveillance appliquées à SNCF Réseau, et aux instructions données par ses agents qualifiés.

Le SDMIS devra, en outre, informer SNCF Réseau agissant dans le cadre de sa mission de gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national et d'entretien de ce réseau, suffisamment à l'avance, de toutes les opérations à effectuer au voisinage des voies et de leur processus opératoire, afin de leur permettre de prendre éventuellement, en temps utile, les mesures de sécurité réglementaire et de lui faire connaître les prescriptions auxquelles elle devra se soumettre avant et pendant les travaux ainsi que les clauses à imposer à l'entrepreneur et les documents nécessaires qu'elle aura à remettre sous sa responsabilité à ce dernier.

SNCF Réseau au titre de la gestion de l'infrastructure ferroviaire, pourra demander au SDMIS l'exécution de tous travaux d'entretien ou de grosses réparations sur ces "ouvrages autres" qu'elle jugerait nécessaires pour la sécurité des ouvrages et des installations ferroviaires. Sans réponse après mise en demeure ou si l'intervention revêt un caractère d'urgence, SNCF Réseau pourra intervenir aux frais exclusifs du SDMIS qui s'engagera pour sa part à rembourser intégralement SNCF Réseau de toutes les dépenses engagées.

Les frais de tous ordres (fournitures, main-d'œuvre, surveillance, ralentissement des trains, renforcement des voies, etc.) occasionnés à SNCF Réseau par les travaux relatifs à la maintenance, la modification, le déplacement ou la suppression des installations de le SDMIS pour quelque motif que ce soit seront à la charge de celui-ci.

Le SDMIS s'engage à rembourser à SNCF Réseau dès réception de la facture, les dépenses réellement faites, majorées des frais généraux, des taxes calculées conformément aux règles en vigueur et s'il y a lieu des frais pour avance de fonds.

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS FINANCIERES

8.1 - Montant de la prestation

L'ensemble de l'opération sera réalisé entièrement à la charge financière de le SDMIS.

Elle se décompose comme suit :

1 - Une partie forfaitaire

Correspondant aux frais de gestion du dossier, examen des répercussions du chantier sur l'infrastructure ferroviaire, aide à la rédaction de la NPSF pour garantir la stabilité des installations ferroviaires et la sécurité des circulations ferroviaires.

Cette partie forfaitaire est fixée à **7 500 € H.T.**

2 - Une partie conditionnelle :

Le SDMIS s'engage à rembourser SNCF Réseau, les frais que cette dernière engagerait pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires et du personnel (notamment la surveillance du chantier) lors de certaines phases de travaux.

Ou soit, en cas d'incident grave sur le chantier, pour rétablir la circulation normale des circulations ferroviaires, selon des dispositions financières à négocier au cas par cas, et notamment en cas de péril grave et imminent pour les installations de SNCF Réseau, et pour la sécurité de son personnel ou des voyageurs.

La TVA, au taux légal en vigueur au jour de présentation de la facture, s'applique à ces travaux.

8.2 - Modalités de règlement

Avant le début des travaux et dès signature de la convention, sur présentation par SNCF Réseau de la facture correspondante, le SDMIS, réglera la somme forfaitaire correspondant au point 8.1.1 ci-dessus.

Pour la partie conditionnelle (point 8.1.2), SNCF Réseau établira un devis et procédera à la présentation d'une facture pour le règlement de chaque opération identifiée.

Le mandatement des sommes dues par le SDMIS, sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le défaut de paiement d'une facture à échéance peut entraîner au gré de SNCF Réseau, sans sommation, le calcul et la facturation de pénalités de retard au taux BCE+10 points sans toutefois être inférieur à 1,5 fois le taux légal.

Toute mission complémentaire et notamment les travaux pour retour du courant traction ne saurait débiter sans la transmission préalable de l'accord sur devis (signature du devis).

8.3 – Paiement

Les factures présentées par SNCF Réseau seront adressées à :

SDMIS
GROUPEMENT FINANCES
17 rue Rabelais
69 421 LYON Cedex 03

Le mandataire de le SDMIS, se libérera des sommes dues au titre de la présente convention soit par chèque bancaire ou virement à SNCF Réseau.

ARTICLE 9 - MESURES D'ORDRE

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

ARTICLE 10 – LITIGES

Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sont, avant toute demande en justice, soumise à une tentative de règlement amiable entre les parties.

A cet effet, la partie demanderesse adresse à l'autre partie une notification précisant :

- la référence de la convention (titre, numéro et date de signature),
- l'objet de la contestation,
- la proposition d'une rencontre en vue de régler à l'amiable le litige.

A défaut d'accord à l'issue d'un délai de trente jours à compter de la notification susvisée, les parties pourront porter le différend devant la juridiction compétente.

ARTICLE 11 - ANNEXES

- ANNEXE 1 : Notice particulière de sécurité ferroviaire intégrée aux marchés de travaux

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

A Lyon, le

Pour SNCF Réseau,
Le Directeur Territorial

Thomas Allary

A Lyon, le

Pour le SDMIS.

M.

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 4 MAI 2018

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/18 – 05/02**

OBJET **Convention C2018-013 entre la commune de Tassin la Demi Lune et le SDMIS relative à l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« En application des dispositions de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, le SDMIS est devenu propriétaire des bâtiments affectés au service d'incendie et de secours sur le territoire de la commune de Tassin la Demi-Lune.

Le SDMIS a engagé et financé des travaux importants de restructuration et d'agrandissement du bâtiment existant, rendus nécessaires pour pouvoir répondre plus efficacement au maintien opérationnel des secours sur la commune de Tassin la Demi-Lune.

La loi du 3 mai 1996, codifiée au Code général des collectivités territoriales, autorisant les communes à apporter leur concours à l'équipement des centres d'incendie et de secours, le SDMIS a sollicité le concours de la commune de Tassin la Demi-Lune pour l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers.

La présente convention a pour objet de formaliser cette prestation, effectuée par la commune sans contrepartie financière de la part du SDMIS.

Je vous demande, madame, messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout avenant afférent. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final flourish, positioned to the right of the printed name.

CONVENTION C2018-013

Entre

le service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, ci-après dénommé : « le SDMIS », représenté par son président, habilité par délibération du bureau du Conseil d'administration en date du *4 mai 2018*

d'une part

et

la commune de Tassin la Demi-Lune, représenté par son maire, habilité par délibération du Conseil municipal en date du

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

En application des dispositions de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, le SDMIS est devenu propriétaire des bâtiments affectés au service d'incendie et de secours sur le territoire de la commune de Tassin la Demi-Lune.

Le SDMIS a engagé et financé des travaux importants de restructuration et d'agrandissement du bâtiment existant, rendus nécessaires pour pouvoir répondre plus efficacement au maintien opérationnel des secours sur la commune de Tassin la Demi-Lune.

La loi du 3 mai 1996, codifiée au Code général des collectivités territoriales, autorisant les communes à apporter leur concours à l'équipement des centres d'incendie et de secours, le SDMIS a sollicité le concours de la commune de Tassin la Demi-Lune pour l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers.

La présente convention a pour objet de formaliser cette prestation.

Article 1 : à compter de la signature de la présente convention, la commune de Tassin la Demi-Lune prendra à sa charge, sans contrepartie financière de la part du SDMIS, l'entretien régulier des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers.

Fait à Lyon le

En deux exemplaires originaux

Le Président du conseil d'administration du SDMIS

Le maire de Tassin la Demi-Lune



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 MAI 2018

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS

NUMERO **DB/18 – 05/03**

OBJET **Convention C2018-014 entre le SDMIS et la commune d'Eveux relative à l'entretien des espaces verts de la nouvelle caserne**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le conseil d'administration du SDMIS a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement immobilier l'édification d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers regroupant les casernes actuelles de l'Arbresle, Sain Bel/Savigny, Sourcieu les Mines et Lentilly sur un terrain situé sur la commune d'Eveux.

La loi n°96-369 du 3 mai 1996, codifiée au Code général des collectivités territoriales, autorisant les communes à apporter leur concours à l'équipement des centres d'incendie et de secours, le SDMIS a sollicité le concours de la commune d'Eveux pour l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers.

La présente convention a pour objet de formaliser cette prestation, effectuée par la commune sans contrepartie financière de la part du SDMIS.

Je vous demande, madame, messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout avenant afférent. »

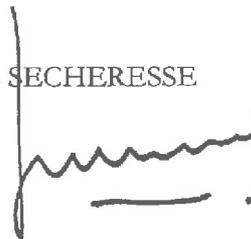
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 4 mai 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of connected loops and curves on the right, ending with a horizontal line and a period.

CONVENTION C2018-014

Entre

le service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, ci-après dénommé :
« le SDMIS », représenté par son président, habilité par délibération du bureau du Conseil
d'administration en date du 4 mai 2018

d'une part

et

la commune d'Eveux, représenté par son maire, habilité par délibération du Conseil municipal
en date du

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le conseil d'administration du SDMIS a inscrit à son plan pluriannuel d'investissement
immobilier l'édification d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers regroupant les casernes
actuelles de l'Arbresle, Sain Bel/Savigny, Sourcieu les Mines et Lentilly sur un terrain situé sur
la commune d'Eveux.

La loi n°96-369 du 3 mai 1996, codifiée au Code général des collectivités territoriales,
autorisant les communes à apporter leur concours à l'équipement des centres d'incendie et de
secours, le SDMIS a sollicité le concours de la commune d'Eveux pour l'entretien des espaces
verts de la caserne de sapeurs-pompiers.

La présente convention a pour objet de formaliser cette prestation, effectuée par la commune
sans contrepartie financière de la part du SDMIS.

Article 1 : à compter de la réception de la caserne, la commune d'Eveux prendra à sa charge,
sans contrepartie financière de la part du SDMIS, l'entretien régulier des espaces verts de la
caserne de sapeurs-pompiers.

Fait à Lyon le

En deux exemplaires originaux

Le Président du conseil d'administration du SDMIS

le maire d'Eveux



ARRETE N° 18/03/01

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.**

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 organisées pour désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS modifiée ;
- considérant la nécessité de remplacer Monsieur Arthur ROCHE, décédé, en qualité de membre titulaire de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, représentant de l'établissement ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent comme représentants de l'établissement à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Membres titulaires

Madame Murielle LAURENT
Monsieur Christophe DERCAMP
Madame Martine DAVID
Monsieur Didier BARRY
Monsieur Yves JEANDIN
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
Madame Christiane GUICHERD

Membres suppléants

Monsieur Rolland JACQUET
Monsieur Thierry BUTIN
Monsieur Martial PASSI
Madame Martine PUBLIÉ
Monsieur André VAGANAY
Monsieur Joël PIEGAY
Monsieur Lucien BARGE
Madame Marie-Pierre TEYSSIER

La CAP sera présidée par madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, représentante du président du conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Murielle LAURENT, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Christophe DERCAMP.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Membres titulaires

Adjudant-chef Rémy CHABBOUH
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Didier DUPIR
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Franck CHENAL
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Brian CANALE
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Sébastien MONTFOLLET
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Maxence MICOLLET
Groupe hiérarchique 1
Sergent Florian CHAMEL
Groupe hiérarchique 1
Sergent Florian CATTIN
Groupe hiérarchique 1

Membres suppléants

Adjudant-chef François VIALARD
Groupe hiérarchique 2
Lieutenant de 2^{ème} classe Olivier MARIE
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Benoit MERLATON
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Johan MOUNARD
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Jean-Pierre MONNIER
Groupe hiérarchique 2
Caporal Sylvain HILAIRE
Groupe hiérarchique 1
Sergent Mickaël REY
Groupe hiérarchique 1
Caporal Clément MULLER
Groupe hiérarchique 1

Article 3 :

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

L'arrêté n° 16/12/08 du 4 janvier 2017 est abrogé.

Fait à Lyon, le **28 MARS 2018**



Jean-Yves SECHERESSE
Président

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 18/03/02

DIRECTION

OBJET **Délégations de signature**

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-30, L.1424-33,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,
- vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.711-1 et suivants et R.723-1 et suivants,
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- vu l'arrêté conjoint modifié n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 portant organisation du SDMIS,
- vu le résultat de l'élection du président du conseil d'administration du SDMIS du 15 juin 2015,
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1

➤ Délégation de signature est accordée au contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;

- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours défend devant les mêmes juridictions.

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Bertrand KAISER, directeur départemental et métropolitain adjoint des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;
- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des courriers, autres que les simples transmissions et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils régionaux et départementaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions ;
- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours défend devant les mêmes juridictions.

➤ Délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions, au colonel hors classe Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, lorsqu'il est fait application de l'article 4, dernier alinéa, de l'arrêté conjoint n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 modifié, portant organisation du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Laurence CHENKIER, administrateur territorial, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;
- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des courriers, autres que les simples transmissions, les notifications de rejet des candidatures et des offres pour les marchés publics passés selon une procédure adaptée et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils régionaux et départementaux, maires et

présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions ;

- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours défend devant les mêmes juridictions.

Article 2 - Direction des groupements territoriaux

➤ Outre la délégation de signature accordée au colonel hors classe Vincent GUILLOT à l'article 1^o du présent arrêté, est également accordée au colonel hors classe Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, délégation de signature pour les affaires relevant des attributions de la direction des groupements territoriaux à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 3 - Direction des ressources humaines

➤ Délégation de signature accordée au colonel hors classe Alain COLLOT, directeur des ressources humaines, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Stéphane CLERC, chef du groupement développement du volontariat et de l'engagement citoyen, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Stéphane CLERC, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant du groupement développement du volontariat et de l'engagement citoyen est exercée par :

- le commandant Patrick THOMAS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Magalie CHARDIN, attaché principal, chef du groupement accueil, carrières, paie, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT et du lieutenant-colonel Stéphane CLERC, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Magalie CHARDIN, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant du groupement accueil, carrières, paie, est exercée par :

- madame Nadine LARRAS, attaché.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Dominique DREVET, chef du groupement formation et école départementale-métropolitaine, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, du lieutenant-colonel Stéphane CLERC et de madame Magalie CHARDIN, et pour les affaires relevant des attributions de

son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Dominique DREVET, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement formation et école départementale-métropolitaine, est exercée par :

- le commandant Aurélien ABEILLON,
- monsieur Thomas ROUGÉ, attaché principal, pour les affaires relevant des missions du pôle administration et finances.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Franck CALLIGARIS, attaché territorial, chef du groupement gestion des emplois et des compétences, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, du lieutenant-colonel Stéphane CLERC, de madame Magalie CHARDIN et du lieutenant-colonel Dominique DREVET, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck CALLIGARIS, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement gestion des emplois et des compétences, est exercée par :

- le commandant Laurent MEUNIER.

Article 4 - Direction de l'administration et des finances

➤ Outre la délégation de signature accordée à madame Laurence CHENKIER à l'article 1^{er} du présent arrêté, est également accordée à madame Laurence CHENKIER, directrice de l'administration et des finances, délégation de signature pour les affaires relevant des attributions de la direction de l'administration et des finances.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Alain PIERRE, directeur territorial, chef du groupement affaires juridiques, pour les affaires relevant de la direction de l'administration et des finances, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Laurence CHENKIER, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Alain PIERRE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement affaires juridiques est exercée par :

- madame Céline TALBOT, attaché territorial, chef du bureau affaires juridiques.

➤ Délégation de signature est donnée à madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, directeur territorial, chef du groupement finances, pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- madame Michelle BOUGHANMI, attaché territorial, chef du bureau exécution budgétaire,
- madame Carine ROCHER, attaché territorial, chef du bureau affaires financières, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Michelle BOUGHANMI.

➤ Délégation de signature est donnée à madame Marie-Noëlle PICHON, directeur territorial, chef du groupement marchés et assurances, pour les affaires relevant des attributions de son groupement et notamment les notifications de rejet des candidatures et des offres pour les marchés publics passés selon une procédure adaptée.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Noëlle PICHON, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Jacques GUILLON, attaché principal, chef du bureau marchés, pour les affaires relevant du bureau marchés,

- monsieur Pascal TIXIER, attaché territorial, chef du bureau assurances, pour les affaires relevant du bureau assurances.

Article 5 - Direction de la prévention et de l'organisation des secours

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Lionel CHABERT, directeur de la prévention et de l'organisation des secours, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Christian NEYRET, chef du groupement analyse et couverture des risques, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Jacques VILLARD, chef du groupement prévention des risques, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT et du lieutenant-colonel Christian NEYRET, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jean-Jacques VILLARD, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement prévention des risques est exercée par :

- le commandant Christian DE BORTOLI, chef de secteur SCDS.

- madame Nathalie BEZIAT, attaché principal, responsable administrative, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Christian DE BORTOLI.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Alain GIRY, chef du groupement opération, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, du lieutenant-colonel Christian NEYRET et du lieutenant-colonel Jean-Jacques VILLARD, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Alain GIRY, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement opération est exercée par :

- le commandant Frédéric LUNEL

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Roger VINEY, chef du groupement réponse aux crises majeures et aux attentats, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, du lieutenant-colonel Christian NEYRET, du lieutenant-colonel Jean-Jacques VILLARD et du lieutenant-colonel Alain GIRY, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 6 - Direction des moyens matériels

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Eric COLLOT, directeur des moyens matériels, pour les affaires relevant des attributions de sa direction. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS à l'exception des actes, correspondances et missions de représentation du SDMIS aux assemblées générales de copropriété.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Luc EMPEREUR, ingénieur en chef de classe normale, chef du groupement des systèmes d'information, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luc EMPEREUR, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement des systèmes d'information est exercée par :

- madame Stéphanie POLETTE, ingénieur principal, chef de l'unité applications et projets fonctionnels,
- monsieur Philippe KOOTZ, ingénieur principal, chef de l'unité systèmes et services aux utilisateurs, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie POLETTE,
- monsieur Denis WELLER, ingénieur principal, chef de l'unité télécommunications, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie POLETTE et de monsieur Philippe KOOTZ.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Thierry RAJOT, chef du groupement logistique, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT de monsieur Luc EMPEREUR, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Thierry RAJOT, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement logistique est exercée par :

- le commandant Jean-Philippe BARDELMANN, chef de l'unité véhicules.
- monsieur Thierry DEDOLA, attaché principal, chef du bureau d'études, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Jean-Philippe BARDELMANN,
- le capitaine Emmanuel BOUTEILLE, chef de l'unité matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Jean-Philippe BARDELMANN et de monsieur Thierry DEDOLA.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Richard POLETTE, ingénieur en chef, chef du groupement bâtiments, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT, de monsieur Luc EMPEREUR et du lieutenant-colonel Thierry RAJOT, et pour les affaires relevant de son groupement. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS à l'exception des actes, correspondances et missions de représentation du SDMIS aux assemblées générales de copropriété.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Richard POLETTE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement bâtiments est exercée par :

- madame Nathalie COSSERAT, ingénieur principal, chef de l'unité travaux neufs et chantiers programmés,
- monsieur Sylvain ROMEUF, ingénieur, chef de l'unité maintenance et entretien, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie COSSERAT,
- madame Rolande VAYSETTE, attaché territorial, chef de l'unité foncier et contrats, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie COSSERAT et de monsieur Sylvain ROMEUF.

Article 7 - Service de santé et de secours médical

➤ Délégation de signature est donnée au docteur Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du service de santé et de secours médical pour les affaires relevant des attributions de son service, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Jean-Gabriel DAMIZET, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, aux mêmes conditions par :

- le docteur Pierre MARIA, médecin-chef adjoint.
- le docteur Céline ROBERJOT

Article 8 - Direction des affaires réservées et de la communication

➤ Délégation de signature est accordée à madame Géraldine ACHARD, directeur territorial, directrice des affaires réservées et de la communication, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU, chef du groupement communication, pour les affaires relevant des attributions de la direction et de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement communication est exercée par :

- le commandant Christophe SERRE.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Céline KRENCKER, attaché territorial, chef du pôle affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions de la direction des affaires réservées et de la communication, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Géraldine ACHARD, et pour les affaires relevant des attributions du pôle affaires réservées, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 9 - Direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale

➤ Délégation de signature est accordée à madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE, ingénieur en chef, directrice du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, chef du groupement management par la sécurité, pour les affaires relevant des attributions de la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement management par la sécurité est exercée par :

- monsieur Didier MARTELAT, ingénieur principal.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Sylvie SANAEI, attaché territorial hors classe, chef du groupement management par la qualité et la performance globale, pour les affaires relevant des attributions de la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE et du lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie SANAEI, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement management par la qualité et la performance globale est exercée par :

- le commandant Olivier LAVAL.

Article 10

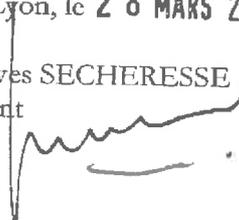
Tous les arrêtés antérieurs ayant le même objet sont abrogés.

Article 11

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le 28 MARS 2018

Jean-Yves SECHERESSE
Président





ARRÊTÉ N° 18/04/01

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION
ECOLE DEPARTEMENTALE-METROPOLITAINE

OBJET

Composition du jury des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux des sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu le décret n°2012-728 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours prévus à l'article 5 du décret 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux des sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme des concours prévus à l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 fixant la date d'ouverture des concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;
- vu l'arrêté n°18/01/01 du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du 15 janvier 2018 relatif à l'ouverture de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;
- vu la proposition du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud-Est en date du 16 janvier 2018 et du 19 janvier 2018 ;
- vu la proposition du CNFPT Rhône-Alpes Lyon en date du 18 janvier 2018 ;
- vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du grade de caporal ou de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels désignés parmi les membres de la commission administrative paritaire en date du 6 mars 2018 ;

ARRETE**Article 1**

Le jury des épreuves de chaque concours externe chargé d'établir les listes d'admissibilité et d'admission à l'issue des concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018 par le SDMIS, en partenariat avec les 11 autres services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense Sud-Est, est composé comme suit :

PRÉSIDENT DU JURY :

- Colonel Jean CHAUVIN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Côte-d'Or.

PRÉSIDENT DU JURY SUPPLÉANT :

- Madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du SDMIS.

MEMBRES DU JURY :

Titulaires	Suppléants
Colonel Jean CHAUVIN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Côte-d'Or	Colonel Stéphane JACQUES, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Marne
Madame Sylvie GOTTARD, représentant le Centre National de la Fonction Publique Territoriale	Madame Anne AVRIL, représentant le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
<p>Madame Murielle LAURENT, Vice-présidente du conseil d'administration du SDMIS</p> <p>Monsieur Paul PERIGEAT, Maire du Val-d'Oingt</p>	<p>Madame Martine DAVID, Conseillère municipale de Saint-Priest, Conseillère de la Métropole de Lyon</p> <p>Monsieur Philippe PROÏETTI, Maire délégué du Val-d'Oingt</p>
<p>Lieutenant de 2^{ème} classe Olivier MARIE, représentant du grade de caporal ou de caporal-chef désigné par tirage au sort parmi les membres de la CAP compétente</p> <p>Adjudant-chef Sébastien MONTFOLLET, représentant du grade de caporal ou de caporal-chef désigné par tirage au sort parmi les membres de la CAP compétente</p>	<p>Sergent-chef Benoît MERLATON, représentant du grade de caporal ou de caporal-chef désigné par tirage au sort parmi les membres de la CAP compétente</p> <p>Sergent-chef Johan MOUNARD, représentant du grade de caporal ou de caporal-chef désigné par tirage au sort parmi les membres de la CAP compétente</p>

Article 2

Les examinateurs spécialisés des épreuves physiques et sportives sont nommés comme suit :

Examineurs spécialisés pour les épreuves physiques et sportives :

- Lieutenant de 1^{ère} classe Hugues DALIN, conseiller sportif de sapeurs-pompiers,
- Lieutenant de 1^{ère} classe Éric CATINOT, conseiller sportif de sapeurs-pompiers,
- Lieutenant de 1^{ère} classe Lucie JAMSIN, éducatrice sportive de sapeurs-pompiers.

Article 3

Des correcteurs sont désignés comme suit en vue de l'encadrement, de l'évaluation et de la correction des épreuves de préadmissibilité, d'admissibilité et d'admission.

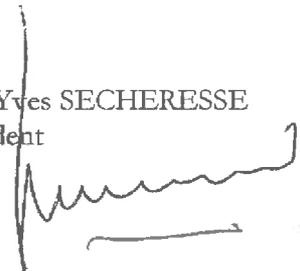
Liste de noms jointe en annexe 1.

Article 4

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Jean-Yves SECHERESSE
Président



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SIDMIS dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ANNEXE N°1**À L'ARRÊTÉ RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY
DES CONCOURS DE CAPORAL DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS ORGANISÉS AU TITRE
DE L'ANNÉE 2018**

NOM	Prénom
ABEILLON	Aurélien
ABELLAN	Éric
ABOULIKAM	Yannick
ABSALON	Christian
AGNERAY	Xavier
AGNESINA	Denis
AKELIAN	Christophe
ALLAIN	Jérôme
ALLES	Vincent
ALLOMBERT	Arnaud
AMBERT	Damien
AMOUDRUZ	Sébastien
ANDERSON	Jonathan
ANDRE	Maxime
ANDRE	Jérôme
ANDRE	Thierry
ANTONIOLLI	Franck
ARELLANO	Pôl
ARGAUD	Rémy
ARGUILLET	Sébastien
ARMAND	Lionel
ARNAUD	Chloë
ARTHAUD	Gilles
ARVIS	Jérémy
ASLOUNE	Ganème
AUBERIX	Lionel
AUBERT	Clémie-Marie
AUCOUTURIER	Julien
AUFAURE	Hervé
AURAY	Noël
AUREL	Cédric
AURIOL	Christophe
AUZAS	David
AZEMAR	Guillaume
BABANINI	Laurent
BACHELET	Thierry
BALANDRAUD	Arnaud
BALDASSINI	Jordane
BALLESTRIN	Thierry

NOM	Prénom
BALSAT	Pierre
BAR	Bertrand
BARBAT	Laurent
BARBIER	Doriane
BARBIER	Nicolas
BARDON	Laurent
BARON	Nicolas
BARRAUD	Franck
BARTH	Thomas
BARTHOULOT	Sébastien
BASTIN	David
BAUDOT	Floriane
BAUDOUIN	Edwige
BAULIER	Stéphane
BEAUPOIL	Philippe
BECOT	Manelle
BEDEAU	Yoan
BEGIN	Anne-France
BELLE	Romain
BELLY	Arnaud
BELMON	Vincent
BELVISO	Salvatore
BENDOTTI	Romuald
BENEDICT	Franck
BENESSIS	Stéphane
BENFETTOUME	Lakdar
BEREZIAT	Jérôme
BERGEON	Cédric
BERGER	Christian
BERGERON	Loic
BERGNARD	Valérie
BERNARD	Loic
BERNARD	Claire
BERNIER	Julien
BERT	Grégory
BERTHET	Guillaume
BERTHIER	Bruno
BERTHON	Jean-Baptiste
BERTILLOT	Florian
BERTON	Thierry
BERTRAND	Vania
BERTRAND	Julien
BESSON	Lionel
BETTON	Stanley
BEUSSON	Christophe
BIDAL	Sylvain

NOM	Prénom
BIGOT	Nicolas
BLACHON	Yoann
BLANC	Julien
BLANCHARD	Guillaume
BLANC-POTARD	Sébastien
BLONDEL	Sébastien
BOILEVIN	Joannick
BOLOGNA	Frédéric
BONIN	Vincent
BONNAS	Sébastien
BONNAUD	Hervé
BONNET	Laure
BONNET	Philippe
BONNEVIE	Eric
BONNIER	Loïc
BONNOT	Myriam
BORDELET	Franck
BORDET	Hervé
BORDONE	Stéphane
BORIEN	Loïc
BOTTINELLI	Damien
BOUJILA	Sonia
BOUCHARDON	Mickaël
BOUCHÉ	Christian
BOUCHON	Dylan
BOUDAUD	Anthony
BOUGHANMI	Michelle
BOUGHANMI	Nizar
BOUHASSOUNE	Nadine
BOUQUET	Chantal
BOURDETTE	Sébastien
BOURDIER	Franck
BOURGAT	Jérôme
BOURGUIGNON	Michael
BOURRET	Sylvain
BOUTTE	Florent
BOUTTE	Joris
BOUVERAT	Franck
BOUVIER	Stéphane
BRANDELY	David
BRASSIER	Christian
BRAU	Joris
BRENIER	Julien
BREUGNOT	Nicolas
BREVET	Romain
BRISSET	Laurent

NOM	Prénom
BROSSE	Romain
BROUCHUT	Magali
BRUCIION	Carole
BRUGUIERE	Franck
BRUN	Aude
BRUN	Didier
BRUNEL	Florent
BRUNET	Olivier
BRUNET	Ludovic
BRUYERE	Cédric
BUIS	Séverine
BURETTE	Mathieu
BURTIN	Vincent
BURTIN	Marie Noelle
BURY	Nicolas
BUSELLI	Alexandre
BUTTNER	Marie-Estelle
CACHAU	Yohan
CAICO	Claudia
CAILLAT	Franck
CAIZERGUES	Sylvia
CALLUYERE	Pascal
CAMPILLO	Jean-Marc
CANADA	Alexandra
CANCHEL	Jean-Baptiste
CARIOU	Mael
CARREIRA	Cédric
CARRER	Cédric
CARROUE	Charlotte
CARTOUX	Philippe
CASSANY	Aurélien
CASTELLINO	Damien
CASTILLO	Ludivine
CATALANO	Alexandre
CATHAUD	Christophe
CATINOT	Eric
CATOIRE	Mickaël
CAUDY	Magalie
CAVALIERI	Nicolas
CECCARELLI	Martine
CERUTI	Rita
CHABANNAY	Patrick
CHABERT	Vincent
CHABOUH	Rémy
CHABRILLAT	Bastien
CHAHPAZOFF	Chantal

NOM	Prénom
CHALANCON	Pauline
CHALMETTE	Stéphane
CHALON	Yann
CHALOT	Wilfried
CHAMBAS	Marc
CHAMPLONG	Ludivine
CHAMTON	Audrey
CHANUDET	Sébastien
CHAPON	Emmanuel
CHAPPAZ	Rémi
CHAPUIS	Sébastien
CHAPUIS	Jean Noël
CHAPUY	Sylvie
CHAREYRON	Jean-Philippe
CHARGEBOEUF	Vivian
CHARLES	Gérard
CHARLET	Guillaume
CHARLIN	Pauline
CHARNOT	Jérémy
CHARRAS	Chrystel
CHARRIERE	Laurent
CHASSIGNOLE	Dorine
CHATAGNON	Emmanuel
CHATARD	Yoann
CHÂTEAU	Ludivine
CHAUCOT	Jean-Michel
CHAZE	Jonathan
CHEVALIER	Jean Marc
CHIRAT	Xavier
CHOLLET	Rémi
CIANFARANI	Laura
CIMALA	Thierry
CLARETON	Xavier
CLOPIN	Audrey
COENNET	Benjamin
COGNE	Jérôme
COGNET	Pascal
COHADE	Jérôme
COLLARD	Stéphane
COMBAZ	Julien
COMBE	Nicolas
CORDONATTO	Frédéric
CORNELOUP	Cécile
CORREIA	Serge
COSTE	Xavier
COTENCEAU	Sylvain

NOM	Prénom
COTTAREL	Fabien
COUDURIER	Delphine
COURLET	David
COURTIAL	Eric
CRAPET	Eddie
CREPIN	Sébastien
CREQUIS	Thomas
CRETIN	Laurent
CREUZET	Aline
CROCHON	Cédric
CROIZAT	Raphael
CROUSEAUD	Sylvain
CROUZET	Philippe
CROUZET	Julien
CUCCO	Gilles
DA COSTA	Arnaud
DAGAND	Lionel
DALBEIGUE	Florian
DALICIEUX	Ludovic
DALIN	Hugues
DALOUX	Yannick
DAL-ZOTTO	Ludovic
DAMERON	Jérôme
DANDRIEUX	Luc
DARNEIX	Nicolas
DAUJAT	Mickael
DAUMAS	Anais
DAURELLE	Tony
DAVID	Guillaume
DE BIASI	Anthony
DE CARLI	Loic
DE GRENIER	Joel
DE LULLO	Bruno
DE QUEIROS	Anthony
DEBARD	Emmanuel
DE-BIASI	Aurélien
DEGORE	Stefen
DEGRAIX	Lilian
DEGRENNÉ	Delphine
DEL CAMPO	Simon
DELACROIX	Alexandre
DELARBRE	Romain
DELAUP	Aurélié
DELAVAY	Christophe
DELBOS	Gilles
DELEBECQUE	Jean-Baptiste

NOM	Prénom
DELINTADAKIS	Jérôme
DELORGE	Wulfran
DENIER	Clément
DENIS	Christophe
DENNILAULER	Frédéric
DE-QUEIROS	Anthony
DERAYMOND	Emmanuel
DEREN	Valentin
DESPAX	David
DESSAIGNES	Florent
DETHIOUX	Jean-Philippe
DEYGAS	Tony
DI BILIO	Anne-Marie
DI GIACOMO	Florian
DIF-TURGIS	Marc
DIMET	Julien
DOBKESS	Christophe
DOIN	Eric
DONGUY	Hadrien
DONVITO	Valérie
DOUCET-GAILLARD	Sophie
DRAGO-RAJON	Nicolas
DRAUS	Andrzej
DREGE	Cédric
DREVET	David
DREVON	Amandine
DROITECOUR	Henry
DROUILLON	Vanessa
DUARTE	Grégory
DUBAIN	Mathieu
DUBOST	David
DUBOURG	Yvan
DUBUS	Cyril
DUBUS	Martin
DUFAUD	Jean-Luc
DUFFOURD	David
DUFOUR	Roland
DUFOUR	Gaëtan
DUFOUR	Thierry
DUMAS	Richard
DUPASQUIER	Vincent
DUPIN	Benjamin
DUPUIS	Olivier
DUPUY	Yannick
DUPUY	Alexandre
DUQUENNE	Yann

NOM	Prénom
DURAN	Jean-Marie
DURAND	Arnaud
DURANTET	Anthony
DURIEZ	Alexandre
DUSSAUD	Franck
DUSSUD	Ludovic
DUTOIT	François
DUVERGER	Romain
EMONET	Sandrine
EMONET	Emmanuel
ESCLOUPIER	Vincent
ESPEJO	Fabiola
ETIEN	Claudie
EUGENE	Mickaël
EXBRAYAT	Richard
EXCOFFIER	Michael
EYMARON	Franck
EYRAUD	Martin
FALQUE	Romain
FARGE	Stéphane
FARGEOT	Guillaume
FAUCHER	Franck
FAURE	Jean-François
FAURE	Jean-Marc
FAURE	Sandra
FAURITE	Sylvain
FAVERGE	Maxime
FAVIER	Stéphane
FAVRE-BULLY	Marine
FERNANDES	Victor
FERRAND	Sébastien
FERRAND	Pascal
FERRAUTO	Eric
FERREIRA	Virginie
FERREIRA DA COSTA	Eric
FERRIERES	Maxime
FESSY	Thomas
FIALON	Olivier
FIASSON	Jean-Luc
FIERE	Aurore
FIORI	Laurent
FIQUET	Andy
FLAGEL	Etienne
FLORIO	Yanne
FONTES	PIERRE
FORNONI	Edwige

NOM	Prénom
FOSSAT	Anthony
FOUILLET	Grégory
FOURCAT	Stéphanie
FOURNET	Alain
FOURNET FAYARD	Franck
FOURNIER	François
FOURNIER	Christophe
FRANCESCOLI	Christophe
FRANCOIS	Alexandre
FRANZ	Christophe
FRATTI	Christophe
FREYCON	Julien
FRELON	Jean-Marie
GABERT	Florent
GABERT	Fabien
GACON	Sébastien
GADIOLET	Thierry
GAGET	Céline
GAGNIERE	Walter
GALLINA	Etienne
GALTIER	Frédéric
GARCIA	Céline
GARDARIN	Karl
GARDET	Bernard
GARNIER	Stéphane
GASTEBOIS	Anthony
GAUBERT	Pierre Jean
GAUHAROU	Fabienne
GAUTHIER	Julien
GAUTIER	Romain
GAY	Frédéric
GAYDOU	Thierry
GENESTE	Laurent
GENIN	Amélie
GENIY	Hugo
GERBERT-GAILLARD	Laurent
GERBET	Thomas
GERMAIN	Jérôme
GESSAT	Rodolphe
GHELMA	Pascal
GIBERT	Jérôme
GIFFEY	Florian
GIGAND	Eric
GILIBERT	Christophe
GILLES	Romain
GILLET	Ulric

NOM	Prénom
GIMBERT	Mathilde
GINET	Bénédicte
GIOVANE	Caroline
GIRARD	Damien
GIRARDOT	Maximin
GIROD	Sébastien
GIROD	Sébastien
GLAS	Thierry
GLASIAN	Frédérique
GLENAT	Jean
GLENAT	Serge
GOAN	Martin
GOBERT	Sébastien
GOIRAN	Sébastien
GOLINSKI	Claude
GOMIS	Aurélie
GONDRAND	Sandrine
GORRAND	Ludovic
GOTSIRIDZE	Yoan
GOUIT	Cyrill
GOURBIERE	Yvan
GOYARD	Nathalie
GOYET	Gaelle
GRALL	Karine
GRANET	Stéphane
GRANGE	Xavier
GRANGER	Thibault
GRAS	Nicolas
GRIFFON	Christophe
GRIMALDI	Marc
GROCCIA	Jean-Marc
GROEBER	Anthony
GRONDIN	Christelle
GROS	Ludovic
GROSRENAUD	Olivier
GROSSELIN	Aymeric
GROSSETETE	Bastien
GRUMEAU	Marine
GUADAGNO	Franck
GUIBERT	Michael
GUIGNARD-GESSIER	Zélie
GUIGUET	Christophe
GUILLAN	Franck
GUILLARME	Séverine
GUILLAUME	Laurence
GUILLON	Cyrille
GUILLOT	Vincent

NOM	Prénom
GUILLOT	Steve
GUINET	Franck
GUIRONNET	Laurent
GURRET	Loïc
GUY	Richard
GUYART	Geoffrey
GUYON	Marie
HABART	Simon
HAMONEAU	Virginie
HAMONEAU	Franck
HANRIOT	Cyrille
HARO	Viviane
HAVARD	Jean-François
HENRY	Pascal
HEOUD	Jean-Marc
HUPPE	Marie
HUSTACHE	Thomas
IBARGUREN	Amaya
IVANOFF	Damien
IZART	Juliette
JACOB	Grégory
JACQUART	Denise
JACQUEMETTON	Sylvain
JACQUEMOUD	Christophe
JACQUET	Jean-François
JACQUET	Yann
JACQUIN	Alexandre
JACQUIN	Patrick
JAIMEI	Régine
JAMSIN	Lucie
JARNET	Vincent
JAUSSAUD	Jean
JAUSSENT	Mickaël
JOANNON	Julien
JOLY	Nicolas
JOMARD	Sébastien
JOSEPH	Delphine
JOURDA	Guy
JOURDAIN	Sandrine
JOUVE	Stéphane
JOUVENTE	Julien
JOUVET	Pierre-Luc
JUMETZ	Camille
JURINE	Brigitte
KELLER	Mickaël
KIENTZEL	Aline

NOM	Prénom
KOZIOROWSKI	Patrice
KRAFT	Sandrine
KUSCHNICK	Philippe
LABROSSE	Jérôme
LABUSSIÈRE	Rémi
LACHENAL	Yasmine
LAFONT	Philippe
LAFONT	Simon
LAFORT	Emmanuel
LAGRANGE ASSOGBA	Minouche
LALLEMENT	Xavier
LANGLAIS	Olivier
LAPERRIÈRE	ISABELLE
LAPÉYRE	Philippe
LAPLACE	Romain
LAPOINTE	Frédéric
LAPOINTE	Dylan
LARADJI	Mohamed
LARCHER	Aline
LARGE	Jérôme
LARGIER	Christian
LARRAS	Nadine
LASVEAUX	Lucille
LAUREMBOURLE	Sylvain
LAURENSEN	Nicolas
LAURENT	Sébastien
LAURET	Fabrice
LE CASTREC	Guillaume
LE GOUHINEC	Lionel
LE MERCIER	Erwan
LE PAPE	Florent
LE ROY	Alexandre
LEBAS	Stéphane
LECUYER	Mathieu
LEDOUX	Catherine
LEFRANC	Thomas
LEGER	Jean-Pierre
LEGROS	Fabien
LELARD	Alexandre
LELEU	Mathias
LEMAIRE	Bertrand
LEMAIRE	Pierre
LEONCINI	Anthony
LEOTOING	Maxime
LEPINE	Patrick
LEVEQUE	Daniel

NOM	Prénom
LEVEQUE	Arnaud
LEVESQUE	Vikas-Simon
LEVINE	Yann
LIVEBARDON	Vincent
LOEW	Jonathan
LOPES	Jean-Claude
LOUGNON	Gaëtan
LOUISON	David
LOURAICHI	Steeve
LUGAND	Laurent
LUX	Bastien
LUZUY	Stéphane
MADDALENA	Marc
MAGGI	Damien
MAGNE	Florent
MAGNIN	Julien
MAGNIN	Frédéric
MAHAUT	Sacha
MAILLAULT	Pierre
MAILLET	Natacha
MAIRA	Robert
MALLIE	Alexis
MANGEMATIN	Elisabeth
MANZATO	Jean-Marie
MARCHAND	Christophe
MARCHANDIN	David
MARION	Sylvain
MARLAUD	Damien
MARONGIN	Camille
MARQUE	Damien
MARSOVIQUE	Benoit
MARTIN	Elodie
MARTIN	Guillaume
MARTINEZ	Marjorie
MARTINIE	Mickaël
MARTINOT	Bruno
MARTINS	Romain
MARTINS	Lionel
MASAT	Grégory
MASCLET	Liliane
MASSARDIER-BEJJEVRAS	Maud
MATHIEU	Michael
MAUBOURGUET	Arnaud
MAUREL	Adeline
MAURER	Gael
MAZOYER	Lilian

NOM	Prénom
MAZUEL	Sébastien
MAZZA	Delphine
MAZZI	Yolaine
MENDEZ	Sylvain
MENDRAS	Bruno
MERCIER	Laure
MERCIER	Franck
MERCIER	Laurence
MERCREDI	Lucas
MERENI	Jérôme
MERLATON	Benoît
MERLE	Hugues
METENIER	Jacques
METRAL	David
METRAL	Ludovic
METRAT	Yannick
MEYCELLE	Clément
MICHALLET	Cédric
MICHAUD	Stéphane
MICO	Olivier
MILAN	François X.
MILLET	Sébastien
MINIGGIO	Nicolas
MINOIA	Rosalie
MIOTTO	Anthony
MIOZZO	Sonia
MIQUET-SAGE	Christophe
MIZZON	Thierry
MOBAILLY	Isabelle
MOINE	Alexandre
MOLLA	Michel
MONDAINE	Cyril
MONGIN	Didier
MONTEIRO	Loïc
MONTEIRO-BRAZ	Miguel
MONTEIROS	Christian
MONTICO	Patrick
MONTMEAS	Willy
MORAIS	Clément
MORALES	François
MOREL	Loïc
MORENO	Grégory
MORGADINHO	Florence
MORIN	Sébastien
MOSTIER	Isabelle
MOUCHE	Cédric

NOM	Prénom
MOUNIER	Nicolas
MOURALIS	Nicolas
MOURIER	Alexandre
MOUZET	Nadège
MUGNIER	Florian
MULLER	Marine
MUNOZ	Mickaël
MURE	Christophe
MUSSANO	Nicolas
MUYLAERT	Jennifer
NADAL	Christophe
NAVARRA	Julien
NEUBAEUR	Frédéric
NEVERS	Guy
NEYRAND	Pierre
NICOLA	Frédérique
NIELOUX	Sylvain
NIKOLAUS	Emeric
NOLIN	Emmanuel
NOUVEL	Franck
OBRIER	Vincent
ODEN	Stéphane
OLLAGNON	Virginie
PACCAUD	Mickaël
PACHE	Michel
PAGNEUX	Sébastien
PAILLIER	Jean-Yves
PALUSZKIEWICZ	Christophe
PANNETIER	Thomas
PANOZZO	Rudy
PAPAZIAN	Renald
PARADIS	Cyril
PARIS	Bruno
PARNIERE	Sébastien
PASCAL	Florian
PAUL	Zian
PAVIET	Damien
PAYAN	Pascal
PEAUDECERF	Marion
PEJOT	Frédéric
PELÉ	Arnaud
PELEPOL	Sandrine
PENNE	Eric
PERRAUD	Laurent
PERRET	Thibault
PERRET	Fabien

NOM	Prénom
PERRET	Rémi
PERRIER	Guillaume
PERRIN-PATRAS	Andrea
PERRIN-PATRAS	Guillaume
PERRON	Pierre-Xavier
PERRON	Julien
PERRON	Eric
PERROT	Franck
PETERMANN	Laurent
PETIT	Guillaume
PETIT	Christophe
PEYRARD	Laurent
PEYRARD	Sébastien
PEYRAUD-MAGNIN	Fabrice
PEYRONNET	Erwin
PEYROT	Caroline
PIALAT	Serge
PIATON	Grégory
PIATON	Loïc
PICARD	Bruno
PICHARD	Joëlle
PICHON	Gérald
PIERREFEU	Loïc
PIERRON	Marie-Béatrice
PILLITIERI	Maxime
PILON	Didier
PIOLI	Stéphane
PIPERINI	Jean Sébastien
PIPIER	Mickael
PIQUET	Loïc
PLANCHE	Raphaël
POIROT	Stéphane
POIZAT	Joel
POLLET	Rémi
POMERET	Rémi
POMMEL GENTON	Yannick
PONS	Alain
PORTIER	Nicolas
POTITÉ	Christelle
POUILLET	Bruno
POULAT	Joel
POUPIN	Catherine
POUSSERY	Fabien
PRADEL	Vincent
PRAMAYON	Jérôme
PREMAT	Stéphane

NOM	Prénom
PROST	Vincent
PROVOT	Arnaud
PRUDHOMME	Gérald
QUAISSARD	Gactan
RABY	Charlie
RAFFAITIN	Florian
RAJAONARIVONY	Noromalala
RAKBI	Amine
RAMALHO	David
RAMON	David
RAMOS	Stéphane
RAMPOLLINI	Eugénio
RAS	Benoit
RAVEL	Sébastien
RAYNAL	Laurent
REBENDENNE	Stéphane
RECORDON	Gérald
RECOURAS	Brice
REDJIMI	Nadia
REIGNIER	Pierre-Alain
RENOUD	Philippe
RESENDE	Joaquim
RESSOUCHE	Céline
REY	Mickaël
REY	Christophe
REYBARD	Fabrice
REYMOND	Yannick
REYNAUD	Cédric
REYNAUD	Corinne
RICHARD	Guy
RICHAUD	Fabien
RIEU	Laurent
RIGAUD	Alexis
RIVET	Pascal
ROBERT	Lauris
ROBERT	Philippe
ROBIN	Cyril
ROCHE	Mathieu
ROCHER	Carine
RODRIGUEZ	Raphael
ROLLAND	Jean-Christophe
ROMIER	Thierry
ROS	Marjorie
ROSSAT	Etienne
ROSSILLOL	Jean-Benoit
ROUBAUD	Michael

NOM	Prénom
ROUDET	Olivier
ROUGÉ	Thomas
ROUILLON	Laurent
ROUSSET	Anthony
ROUSTAN	Patrice
ROUVEURE	Carole
RUIS	Jean-Christophe
RUIS	Carole
RUIS	Stéphane
RUIZ	Nicolas
RULLET	Alain
RUSSO	Catherine
SAAD	Michel
SABATIER	Mélanie
SABY	Gérald
SAGE-JOSSERAND	Adrienne
SAIEVA	Thierry
SAIGNES	Denis
SAILLANT	Ludovic
SANAEI	Sylvie
SANCHEZ	Pedro
SANCHEZ	Thierry
SANY	Wilfried
SARICA	Aurélien
SARLIEVE	Téddy
SAUBIN	Evelyne
SAUNIER	Romain
SAURET	Mélanie
SAURON	Julien
SAUVAGE	Guillaume
SAUZON	Vincent
SCALMANA	Laurence
SCHARLY	Hervé
SCHIAVON	Cédric
SCHMITT	Jean-Pierre
SCHNELL	Benoit
SCHOUWEY	Nicolas
SCHWARTZ	Sébastien
SEBBANE	Anthony
SEIVE	Bertrand
SENES	Marc
SERILLON	Hervé
SERRAILLE	Matthieu
SERVAJEAN	Joris
SERVE	Hervé
SEVILLA	Laetitia

NOM	Prénom
SILVESTRE	Gérald
SILVESTRE-BRAC	Éric
SIMON	Jérémy
SIMON	Frédéric
SIMON	Olivier
SIMONET	Eric
SKRZYNSKI	Thomas
SONNICK	Yann
SOTTIZON	Matthieu
SOUBEYRAND	Quentin
SOULE	Rémi
SOURINA	Ioulia
SPORTIELLO	Franck
STORI	Christophe
STRZESZEWSKI	Romain
SURUGUE	Floriane
SZYMANSKI	Gabriel
SZYMONIAK	Romain
TAILLANDIER	Christophe
TALON	Stéphane
TARBOURIECH	Sylvain
TARIFFE	Lynda
TARLET	Franck
TEISSIER	Vincent
TEODORESCO	Pierre
TERRAS	Ghislaine
TESSIER	Jeff
THAVEL	Arnaud
THEVENOD	Stéphanie
THIBLIER	Gaël
THIRJOT	Alexandre
THOLLET	Joris
THOMAS	Jean-François
THORNER	Arnaud
THUOT	Christophe
TIXIER	Pascal
TIXIER	Julien
TOMASZEWSKI	Emmanuel
TONNEAU	Christophe
TONTI	Christophe
TOULY	Stéphane
TOURNISSOU	Christian
TOUZARD	Hugues
TOUZIN	Brice
TRAPANI	Nathalie
TREVISAN	Franck

NOM	Prénom
TRICHARD	Dorothee
TRONEL	Oliver
TRUBLET	Michael
URBANIAK	Arnaud
VACHER	Anthony
VAGNER	Fabien
VALENTIN	Fabrice
VALENZANO	Alexandre
VALETTE	Fabrice
VALETTE	Stéphanie
VALLA	Olivier
VAN DE GEUCHTE	Rémi
VASON	Florian
VASSE	Eric
VASSIAS	Roland
VAUCHER	Jérôme
VAUTHEY	Romain
VEIRY	Alexandre
VELUIRE	Philippe
VELY	Florian
VERCHERAND	Cyrille
VERDOYA	Mickael
VERNE	Denis
VERNEREY	Karine
VERNET	Charles
VERNEYRE	Martine
VEZINE	Bruno
VIAL	Rémy
VIALLA	Fabien
VIALLETON	Christelle
VIBERT	Nicolas
VIDAL	Grégory
VIDAL	Lin
VIEILLEFOND D'INCA	Agnès
VIGOUROUX	Jérôme
VILLARD	Pascal
VILLESSOT	Olivier
VILQUIN	Christophe
VINCENT	Anthony
VINCENT-SCURTI	Sylvia
VINOIS	Philippe
VINOT	Fabrice
VIODRIN	Jérôme
VIVALDI	Christophe
VIVET-GROS	Patrice
VLC	Christian

NOM	Prénom
VOISIN	Cyrl
VOISON	Jean-Pierre
VUAGNAT	Jean-Michel
WAGNER	Benoit
WALKOWIAK	Johann
WASSNER	Thibaut
WEILAND	Grégory
WENIG	Emmanuel
WURTZ	Philippe
YOUSSE	Hervé
ZANIBELLATO	Corinne
ZEMMA	Olivier
ZIANE	Akim
ZORGNOTTI	Romain
ZUCHELLI	Nicolas
ZUCCOLOTTO	Nadia



ARRETE N° 18/04/02

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.**

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 organisées pour désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS modifiée ;
- considérant la nécessité de remplacer monsieur Arthur ROCHE, décédé, en qualité de membre titulaire de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, représentant de l'établissement ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent comme représentants de l'établissement à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Membres titulaires

Madame Murielle LAURENT
Monsieur Christophe DERCAMP
Madame Martine DAVID
Monsieur Didier BARRY
Monsieur Yves JEANDIN
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
Madame Christiane GUICHERD

Membres suppléants

Monsieur Rolland JACQUET
Monsieur Thierry BUTIN
Monsieur Martial PASSI
Madame Martine PUBLIÉ
Monsieur André VAGANAY
Monsieur Joël PIEGAY
Monsieur Lucien BARGE
Madame Marie-Pierre TEYSSIER

La CAP sera présidée par madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, représentante du président du conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Murielle LAURENT, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Christophe DERCAMP.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Membres titulaires

Adjudant-chef Rémy CHABBOUH
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Didier DUPIR
Groupe hiérarchique 2
Adjudant Franck CHENAL
Groupe hiérarchique 2
Monsieur Brian CANALE
Groupe hiérarchique 2
Monsieur Sébastien MONTFOLLET
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Maxence MICOLLET
Groupe hiérarchique 1
Monsieur Florian CHAMEL
Groupe hiérarchique 1
Sergent Florian CATTIN
Groupe hiérarchique 1

Membres suppléants

Adjudant-chef François VIALARD
Groupe hiérarchique 2
Lieutenant de 2^{ème} classe Olivier MARIE
Groupe hiérarchique 2
Sergent-chef Benoit MERLATON
Groupe hiérarchique 2
Monsieur Johan MOUNARD
Groupe hiérarchique 2
Monsieur Jean-Pierre MONNIER
Groupe hiérarchique 2
Caporal Sylvain HILAIRE
Groupe hiérarchique 1
Monsieur Mickaël REY
Groupe hiérarchique 1
Caporal Clément MULLER
Groupe hiérarchique 1

Article 3 :

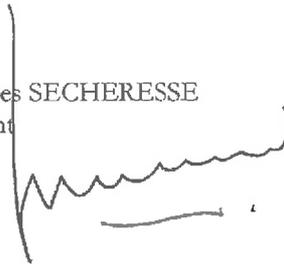
Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

L'arrêté n° 18/03/01 du 28 mars 2018 est abrogé.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Yves Secheresse', is written over a vertical line. Below the signature, there is a horizontal line and a small mark.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRÊTÉ N° 18/04/03

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION
ECOLE DEPARTEMENTALE-METROPOLITAINE

OBJET **Listes des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018**

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux des sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu le décret n°2012-728 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours prévus à l'article 5 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux des sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme des concours prévus à l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 fixant la date d'ouverture des concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;
- vu l'arrêté n°18/01/01 du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du 15 janvier 2018 relatif à l'ouverture de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018, et notamment son article 4 fixant la date de clôture des inscriptions au 3 avril 2018 ;

ARRETE

Article 1

La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves de préadmissibilité du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDMIS pour l'année 2018, au titre du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012, est fixée par ordre alphabétique et figure en annexe n°1 au présent arrêté.

Cette liste comprend 922 candidats.

Article 2

La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves de préadmissibilité du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDMIS pour l'année 2018, au titre du 2° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012, est fixée par ordre alphabétique et figure en annexe n°2 au présent arrêté.

Cette liste comprend 1702 candidats.

Article 3

Le directeur départemental-métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **25 AVR. 2018**


Jean-Yves SECHERESSE
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDMIS dans les 2 mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03, dans le même délai, où le cas échéant dans les 2 mois suivant le rejet du recours gracieux.

ANNEXE N°1

à l'arrêté n° 18/04/03 fixant les listes des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des deux concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018

Candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours ouvert au titre du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012

Total = 922

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30903	M.	ABDESSELAMYENE Kamil	24/08/1997
10087	M.	ABRAM Léo	04/07/1999
30906	M.	ACHAT--ECKENSCHWILLER Tom	07/12/1999
30502	M.	AIT OUAGUARD Youssef	19/02/1981
30997	M.	AKNIN Thibault	15/01/1997
30639	M.	ALAMY Loïc	18/03/1996
30917	M.	ALCINA Patrick	18/11/1996
30975	M.	ALDON Nathan	27/06/1999
30292	M.	ALEX Jérémy	01/03/2001
30193	Mme	ALGA Delphine	14/04/1980
30808	M.	ALGUDO Marc	23/05/1993
10124	Mme	ALLAIN Sandrine	15/12/1978
30253	M.	ALLAIS Xavier	22/09/1989
10005	M.	ALMELA Brian	31/01/1993
30882	M.	ALMIRON Maxime	03/11/1998
30423	M.	ALZAS Dan	30/07/1990
30054	M.	ANCESSI Thomas	28/05/1993
30083	Mme	ANDRE Julie	12/06/1988
30740	M.	ANDRE Lucas	18/04/1996
30844	M.	ANNEZO Antoine	17/04/1998
30809	Mme	ANSADE Maud	17/05/1988
30342	M.	ANTHONY Francis	29/04/1988
30465	M.	ANTOINE Mathis	08/10/1991
30268	Mme	ANTONAZ Lydie	08/09/1987
10075	M.	ANTONIETTI Dylan	16/04/1998
30820	M.	ARBAOUI Housseine	26/03/1995
30019	M.	ARCHER Thomas	12/09/1998
30779	M.	ARNONE Brandon	15/08/1994
30703	M.	AUBERTIN Antoine	05/07/1999
30781	M.	AUBRY Baptiste	20/09/1999
30941	Mme	AUCOURT Maylis	04/01/1998
10118	M.	AUDEBERT Nans	23/09/1996
30388	Mme	AUMOND Fanny	22/11/1999
30234	M.	AVIT Enzo	31/10/2000
30836	Mme	AVRILLON Mathilde	25/05/1999
30506	M.	AZOR Alexis	25/07/1993
10110	M.	BADDA Cherif	01/01/2000

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30742	M.	BADEY Yoann	22/03/2001
30613	M.	BADIOU Damien	31/05/1976
30543	M.	BAEZA Loic	31/08/1991
30203	Mme	BALDO Adeline	30/09/1990
30985	M.	BALOUT Kilian	29/01/1999
30451	M.	BALUSTRE Alexandre	11/05/1991
30127	M.	BAPTISTE Clement	27/04/1998
30619	M.	BARBE Simon	07/03/1991
30221	M.	BARBOÏTN Pierre	03/05/1997
30320	M.	BAROUK Bruno	23/06/1975
30040	M.	BARRIER Christophe	08/11/1984
10111	M.	BARTHELEMY Lucas	22/03/2000
30366	M.	BARTHÉLÉMY Marc	27/03/1984
10119	M.	BARTHOMEUF Théo	07/05/1998
30293	M.	BATERNEL Adrien	26/07/1994
30860	Mme	BATIS Laura	15/06/1988
30934	M.	BAUET Baptiste	08/02/1993
30346	M.	BEAL Henrick	23/02/1981
30013	M.	BEAU Romain	05/05/1996
10101	M.	BEAUFORT Antoine	22/02/1992
10055	M.	BEAUJEAN Kevin	10/11/1994
10083	M.	BECHERIAS Rémi	21/08/1996
30312	M.	BELKHYATE Azzeddine	10/12/1984
10045	M.	BELLANGER Thibaut	03/09/1989
30764	M.	BELVAL Matthieu	28/04/1999
30084	M.	BELVERGE Quentin	19/12/1988
31085	M.	BENABDERRAHIM Ahmed	12/11/1996
10061	M.	BENAMARA Mehdi	10/12/1991
30597	Mme	BENITEZ Margot	29/09/1999
30243	Mme	BENOIT Julie	23/05/1993
30601	M.	BENOIT Mahé	16/02/1999
30760	M.	BERLAIMONT Maël	06/09/1995
10029	M.	BERNARD Guillaume	29/07/2000
30044	M.	BERNARD Thomas	12/08/1986
10109	M.	BERNE Mathys	10/03/1997
10003	M.	BERTHET Clément	16/04/1998
30396	M.	BERTHON Jeffrey	15/09/1985
30400	M.	BERTIER Corentin	18/11/1994
30553	M.	BESSON Benjamin	30/08/2001
30303	Mme	BIALAS Ophélie	20/10/1999
30730	M.	BICHET Théo	05/01/1995
30242	M.	BIEDRON Maxime	07/03/1992
30653	M.	BIFFAUD Raphaël	29/03/2000
30743	M.	BILLOUD Stéphane	31/03/1992
10094	M.	BINAZET David	20/06/1978
30578	M.	BINSSE Thomas	12/08/1990

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30003	Mme	BIROLINI Laetitia	18/07/1984
10134	Mme	BIZZOZZERO Aline	25/05/1994
30901	M.	BLACHON Damien	24/12/1999
30864	M.	BLANC Jules	04/05/1995
30025	Mme	BLANCAL Mathilde	16/07/1992
30893	M.	BLANCHARD Alexis	26/10/1995
10131	M.	BLANCHARD Anthony	19/06/1996
30195	M.	BLANCHARD Thomas	16/12/1999
30644	Mme	BLANCHON Héloïse	05/09/1991
30967	Mme	BLASSEL Camille	10/10/1998
30626	M.	BLIN Axel	28/08/1997
30334	M.	BOISSIN Corentin	21/10/1993
30923	M.	BOITEL Frantz	05/12/1997
30801	Mme	BOLMONT Lucie	01/05/1996
30323	M.	BOLZER Thomas	01/10/1990
30226	Mme	BONHOTAL Alexandra	26/03/1998
31028	M.	BONMALAIS Eric	23/04/1993
30375	M.	BONNAY Florent	16/03/1981
30244	M.	BONNEFOY Thomas	15/10/1999
30480	M.	BONNETON BAROZ Sébastien (né(e) BONNETON)	31/03/1997
10059	M.	BONNIN Pierre	10/05/1992
30974	Mme	BONTEMPS Pia	14/10/1992
30902	M.	BOREY Antoine	26/01/2000
30425	M.	BORNUAT Simon	22/11/1986
30947	Mme	BOTTE Anne-Marie	07/02/1989
30632	Mme	BOU Clara	30/11/1995
30929	M.	BOUBOUILLE David	30/06/2000
30206	M.	BOUCHARD François	03/01/1996
30495	M.	BOUCHER Boris	04/08/1977
30475	M.	BOUCHER Nathan	01/04/1992
30748	M.	BOUCHERIE Titouan	29/01/1999
30766	M.	BOUCHET Corentin	06/04/1997
30016	M.	BOUCHET Joris	10/10/1993
30183	M.	BOUCHY Rémy	08/07/1991
30738	M.	BOUILLET Max	20/03/1983
30123	M.	BOUKHANJER Zakaria	02/05/1993
30305	M.	BOUNAB-LAMIRAL Mehdi (né(e) BOUNAB)	13/03/1997
30231	M.	BOUNINNEAU Florian	05/03/1995
31102	M.	BOURDELIN Loic	02/04/2001
30533	M.	BOURDIER DE BEAUREGARD Camille	29/03/1999
30372	M.	BOUREAU Florian	07/08/1984
30493	M.	BOURGEAT Fabien	07/03/1989
30319	M.	BOURGIN Pierre-Aram	05/12/1991
30315	M.	BOURION Samuel	09/06/1999
30192	M.	BOURNAS Stephane	02/05/1986
30362	Mme	BOURRIN Manon	31/03/2000

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30858	M.	BOUSSEAU Yann	31/10/1984
30213	M.	BOUTEILLE Dylan	08/12/1998
30857	M.	BOUYE Julien	07/10/1987
10128	Mme	BOUZIDI Amina	26/11/1991
30579	Mme	BOYAT Emmanuelle	18/06/1994
30845	M.	BOYER Adrien	26/07/1991
30479	M.	BOYER Aurélien	30/03/1987
10022	M.	BOYER Lucien	18/09/1998
30524	M.	BOYER Nicolas	04/08/1987
10071	M.	BRAJON Bertrand	22/07/1977
30280	Mme	BRENOT Eva (né(e) OVISTE)	04/08/1998
30945	M.	BRIAND Corentin	09/07/1995
31021	M.	BRICHET Sylvain	30/07/1983
30073	M.	BRINDISI Baptiste	05/07/1992
30720	Mme	BROCHARD Margot	10/02/1993
30841	Mme	BROTTEL-PATIENCE Cloé	02/07/1999
30542	M.	BROUSSARD Élie	11/12/1978
30371	M.	BRUEYRE Robin	29/06/1997
30469	M.	BRUGERE Pierre	28/01/1996
30954	M.	BRUN Théo	17/11/1999
30556	M.	BRUN Valentin	15/11/1999
30061	M.	BRUNEAU Julien	26/08/1996
10023	M.	BRYAN Thierry	22/04/1997
30296	M.	BUFFARD Guillaume	22/01/1992
10032	M.	BUIS Raphaël	28/06/1994
30523	M.	BUONGIORNO Florent	05/09/1994
31042	M.	CADET Valentin	29/04/1991
30973	M.	CAILLAUD Antoine	30/11/1998
30505	M.	CALIGO Valentin	29/01/1996
31010	M.	CALLON Tom	10/03/1989
30477	M.	CAPRIOLI Cedric	10/12/1985
10053	Mme	CARDON Lydie (né(e) D'INDIA)	16/01/1990
30718	M.	CARGNINO Cyril	24/10/1996
30446	M.	CARLHIAN Matthieu	18/01/1991
30965	M.	CAROL Jeremy	08/03/2000
30571	M.	CARRIER Jérôme	25/04/1977
30737	M.	CARRON Anthony	07/04/1995
30222	M.	CARRON Hugo	06/04/1997
10009	M.	CARROT Kevin	15/04/1999
10138	M.	CASSAN Jean-Philippe	27/02/1989
30237	M.	CASTELA FERNANDEZ Pedro	16/06/1991
10136	M.	CAZAMBO Aymeric	23/12/1994
30403	M.	CELI Damien	20/06/1986
10090	M.	CELLARIER Pierre	24/08/1977
30811	M.	CETOUT Luca	23/01/1998
30561	M.	CHABANE Rayane	23/08/1995

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30551	Mme	CHABOT Ameline	06/04/2002
30637	M.	CHABRY Clement	28/10/1996
30573	M.	CHAHBOUNI Erwan	25/07/1992
30986	M.	CHALEAT Kevin	08/03/1993
30627	M.	CHALMANDRIER Jonathan	12/10/1999
30457	M.	CHAMBONNET Loïc	21/10/1988
30497	M.	CHAMFRAY Maxime	04/08/1995
30678	M.	CHANTELOUBE Corentin	07/11/1998
30675	M.	CHANTELOUBE Titouan	07/11/1998
30508	M.	CHANUT Lucas	05/04/2000
30852	M.	CHAPELON Pierre	09/06/1993
30772	M.	CHAPUIS Jordan	10/08/1995
30380	M.	CHARBONNIER Dimitri	17/12/1994
31056	M.	CHARLES Killian	12/09/1998
30584	Mme	CHARLES Mallaurie	30/07/1999
30796	M.	CHARLES Pierrick	06/08/1990
30063	Mme	CHARMET Mylène	10/05/1992
10010	Mme	CHARNAL Anouck	26/10/1998
30264	M.	CHARRAT Laurent	17/08/1991
30267	M.	CHARVET Louis	21/07/1997
30422	M.	CHATELUT Maxime	21/06/2000
31040	M.	CHAUME Bryan	07/01/1992
31018	M.	CHAUMONT Antoine	03/02/1997
30873	M.	CHAZAL Jérémie	07/11/1997
31029	M.	CHENAUX Julien	28/10/1998
30187	M.	CHENAVIER Flavien	19/12/1998
31061	M.	CHERUBINI Nicolas	29/04/1997
10112	M.	CHESTERMAN Julien	03/05/1985
30750	M.	CHEVALIER Alexis	29/08/1996
30521	M.	CHEVILLARD Nicolas	02/05/1994
30897	M.	CHEVRY Alexandre	07/04/1990
10038	M.	CHEZEAU Dylan	12/02/1999
30819	Mme	CHIBAUDEL Charlene	25/11/1986
30847	M.	CHIYTHI Mouhamadi	30/03/1993
30384	M.	CHOQUET Lucas	07/05/1998
10115	M.	CIETERS Alex	17/04/1999
30023	M.	CLAIR Stephane	23/02/1996
30205	M.	CLAIS Alexandre	20/02/1987
30515	M.	CLAYE Theo	10/07/1993
30812	M.	CLEMENT Ivan	13/12/1978
30020	M.	CLUET Kévin	03/04/1993
30751	M.	COLLART Thomas	05/10/1999
10141	M.	COLLÉ Luc	16/05/1977
30447	M.	COLLET Loic	12/08/1994
30606	M.	COLLINET Matthieu	23/05/1985
10133	M.	COLLOUD Thomas	03/05/1998

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30470	M.	COLOMERA Mickaël	26/08/1992
10069	Mme	COMPTE Anaïs	08/04/1996
30488	M.	CORNY Quentin	14/06/1999
30848	M.	COSTE Romain	25/06/1996
30058	Mme	COSTE Vanessa	17/11/1983
30680	M.	COULOMB Simon	17/03/1991
30800	M.	COURMARCEL- BOUZAT Mattéo (né(e) COURMARCEL -BOUZAT)	09/06/1999
30417	M.	CRETIN Dylan	16/02/1995
31058	Mme	CRINON Mathilde (né(e) BEVAN)	10/11/1993
30454	M.	CRITTOGAMO Mathieu	10/09/1994
30444	M.	CROSTE Célestin	10/07/1988
30491	M.	CROUZET Andy	02/04/1998
30307	M.	CROUZET Cyrille	17/02/1979
30306	M.	CRUNCHANT Jérémy	24/02/1989
10132	Mme	CUEVAS Fantille	17/03/1996
31047	M.	CULIOLI Yohan	16/11/1986
30464	M.	CUNY Thomas	28/03/1997
30768	M.	CURLI Sullivan	26/06/1999
30344	M.	CURRAT Thomas	16/11/1993
30229	M.	CURSIO Jordan	28/05/1994
30635	M.	CURTET Fabien	26/07/1998
30817	M.	DA SILVA Nathanaël	03/05/1999
30186	Mme	DAGUERRE Elodie	07/06/1986
10077	M.	DANDRIEUX Julien	03/11/1986
30156	M.	DANHO Isaac-Junior	09/10/1997
30792	M.	DANIEL Jean	02/12/1993
30904	Mme	DARGENT Aurelie	05/11/1985
30498	M.	DARMEDRU Quentin	06/05/1996
30008	M.	DATCU Antoine	22/11/1997
30636	M.	D'AURIA Vincent	10/10/1991
30564	M.	DAVID Tom	09/03/1998
30153	Mme	DE BARI Maëlllys	19/04/1999
30926	M.	DE POTTER Alexis	15/05/2000
30977	M.	DE SOUSA ALVES Laurindo	03/07/1995
30558	M.	DECOMBAZ Axel	01/10/1996
30343	M.	DEDOYAN Remi	23/12/1999
30966	M.	DEFOR Christian	06/02/1997
30141	M.	DELAY Johann	20/09/1989
30462	M.	DELECOLLE Romain	08/05/1999
30566	M.	DELIZEE Alexandre	13/07/1995
30167	M.	DELMOTTE Bruno	12/12/1991
30037	M.	DELORME Pierre	12/05/1998
30014	M.	DELOUCHE Camille	01/04/1985
30399	M.	DELOY Quentin	27/08/1995
10063	M.	DELPORTE Alexis	26/06/1997

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30081	M.	DEMARE Fabien	02/01/1993
30178	M.	DENEUVILLE-CONSTANT Jerome	13/07/1983
30591	M.	DENIS Johan	14/03/1988
30100	M.	DENIS Thibault	27/11/1985
30552	Mme	DEON Benedicte	07/09/1996
30208	Mme	DÉPINAY Douchka	07/07/1992
30128	M.	DERRIEN Maxime	06/10/1998
30077	M.	DESCHAMPS Etienne	21/05/1998
30104	M.	DESCLOS Kevin	18/04/1990
10081	M.	DESCLOS Laura	26/06/2000
30500	M.	DESRUES Maxime	10/09/1995
30132	M.	DESTAILLEUR Julien	10/12/1984
31098	M.	DEVAUX Samuel	04/03/1993
10103	M.	DEVIS Manoël	13/09/1991
10123	M.	DEWATINE Cédric	15/03/1985
30755	M.	DHALLUIN Maxence	17/03/1994
10107	M.	DIALLO Ibrahima	13/10/1997
30138	M.	DIAS Louis	18/03/1998
30555	M.	DIASPARRA Valentin	09/07/1995
30674	Mme	DIEU RUFFO Amandine (né(e) DIEU)	01/07/1980
30537	Mme	DOSISSARD Anette	13/08/1995
30046	M.	DOUILLARD Kevin	31/01/1994
30958	M.	DOUMI Wacil	22/09/1997
30278	Mme	DOZ Julia	30/01/1994
30431	Mme	DRAPIER Fanny	23/03/1997
30325	M.	DREVET Nathanaël	20/01/1999
30147	M.	DRINAL Loïc	17/07/1987
30353	M.	DROUOT Vincent	19/04/2000
30387	M.	DU TERTRE Wallerand	20/12/1997
31012	M.	DUBESSY Colin	18/03/2001
30747	M.	DUBOUIS Emilien	21/10/1992
30148	M.	DUCROT Charly	06/10/2000
30625	M.	DUCROUX Antoine	07/10/1996
30994	M.	DUFAU Jérémie	09/10/1985
10126	M.	DUFAUT Rémi	14/07/1999
30181	Mme	DUFOUR Justine	17/03/2000
30883	Mme	DUHOUX Eve	20/11/1985
30702	M.	DULLIN Tristan	15/06/1998
30082	M.	DUMAS Denis	02/01/1992
30711	M.	DUMONT Marvin	18/04/1992
30220	M.	DUPRE David	02/08/1995
31072	M.	DUPUY Johann	04/06/1992
30122	M.	DURAND Loïc	27/02/1992
30769	Mme	DURET Martyne	25/03/2000
30448	M.	DURSAPT Fabien	09/07/1986
10040	M.	DUTHEL Baptiste	29/07/2000

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
31019	M.	DUVAL Arthur	03/09/1998
10035	M.	DUVERGER Pierre-Matthieu	09/02/1994
30739	Mme	EDEL Marie Nathalie	10/04/1987
30979	Mme	EL MOUDEN Sarah	06/05/1997
30890	M.	ELAOUNI Allal	23/04/1982
30121	M.	ERETEO Sébastien	15/11/1992
30360	M.	ESBELIN Sébastien	29/07/1985
30108	M.	ESCURIET Erwan	11/04/2000
30806	M.	ESTEVE Gaël	09/03/1998
30712	Mme	EYDALEINE Manon	03/06/1995
30068	Mme	EYRAUD-DAGANY Audrey	03/09/1999
30641	M.	EZZAMMOURI Mohamed	11/09/1995
31080	M.	FABRE Florian	20/05/1996
30087	M.	FACHIN Christophe	26/06/1998
30889	M.	FACOMPRES Faustin	26/08/1995
30875	M.	FAGUET Corentin	28/11/1993
30033	M.	FAIRY Pierrick	26/01/1992
30842	M.	FALATIK Nicolas	10/03/1989
30461	M.	FARTAS Abdallah	30/05/1995
30232	M.	FAURE Firmin	02/02/1993
30614	M.	FAURE Thibault	05/03/1998
30761	M.	FAURE-GREDER Grégory (né(e) FAURE)	18/08/1997
30607	M.	FAURIES Nicolas	22/12/1996
30944	M.	FAUVEL Maxime	08/04/1992
30510	M.	FAUVIN Sylvain	26/12/1979
30341	M.	FAVRE Jonathan	25/03/1986
30663	M.	FAVRE Romain	26/07/1994
30618	M.	FAYE Ludovic	13/11/1995
10039	M.	FAYET-CHANTELOT Mathis	20/01/1998
30289	M.	FERNANDEZ Diego	20/03/1999
30165	M.	FERNANDEZ Julien	16/08/1993
31022	M.	FERREIRA Florian	07/06/1999
31101	M.	FERRERO François	08/10/1987
30576	M.	FERRIEUX Dimitri	28/12/1988
30580	M.	FERRUIT Leo	07/08/1990
10028	M.	FILIOLEATA Anthony	27/10/1995
10092	Mme	FILLION Coralie	03/12/1989
30279	M.	FLAGES Tristan	25/01/1988
30161	M.	FLAMME Leo	12/11/1999
30832	M.	FLEUTIAUX Théo	19/12/1996
30666	M.	FLORENZA Fabien	25/06/1990
10140	M.	FOARE William	25/04/1994
30667	M.	FONTAINE Adrien	31/03/1986
30318	M.	FONTANEL Alexis	21/12/1994
10007	Mme	FORNASIER Léa	16/06/1999
30519	M.	FORRAT Milan	19/01/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30476	M.	FRAGA Raphaël	12/04/1990
30933	Mme	FRANÇON Isoline	16/11/1997
30162	Mme	FRAPPÉ Alix	04/11/1998
30005	M.	FRECHET Benjamin	13/05/2000
30775	Mme	FRENEL Iлона	10/06/1997
31000	M.	FRIGERI Fabio	26/11/1997
30211	Mme	FROMENT Manon	14/05/1995
31100	M.	FUZIER Thomas	16/08/1999
31031	M.	GABIGNAUD Mathieu	25/05/1999
10060	M.	GACON Yvan	05/06/1996
30440	M.	GADIOLET Hugo	15/02/1991
30816	M.	GAGNE Martin	19/01/2000
30330	Mme	GALICHET Elise	06/02/1989
31066	M.	GALLAIS Yoan	06/07/1987
30611	M.	GALLET Alexis	01/02/2000
10015	M.	GALLET Gaétan	06/07/1996
31053	M.	GALLEY Jordan	27/11/1995
10020	Mme	GALLICE Laura	18/11/1998
30673	M.	GALLIEN Anthony	19/08/1995
30001	Mme	GALTIER Amélie	18/01/1989
30638	M.	GAMBINA Eduardo	06/03/1999
30518	M.	GANUCHAUD Camille	22/01/1994
30010	M.	GARCIA Guillaume	13/05/1982
30891	M.	GARCIA Romain	15/01/1994
30390	Mmc	GARDE Laura	24/12/1988
30383	M.	GARDEUR-BACIGALUPO Killian (né(e) GARDEUR)	13/10/1999
30868	Mme	GARNAOUY Laura	13/12/1994
10014	M.	GARREL Corentin	29/11/1998
10135	M.	GASTAUD Loïc	02/01/1992
30056	M.	GASTEBOIS Charly	16/02/1980
10137	M.	GATEAU Adrien	02/07/1996
30991	M.	GAUBY Rémy	08/10/1991
30721	Mme	GAUCHER Doriane	15/02/1996
30041	M.	GAUTHIER Maxence	30/05/1996
10043	M.	GAUVRIT Jordan	12/12/1996
30549	M.	GAVEND Alexandre	06/05/1993
30862	M.	GENSOLLEN Robin	28/10/1995
30069	M.	GENTAZ Axel	26/11/1996
10034	Mme	GENTAZ Mallauray	23/07/1996
30427	Mme	GERARD Maud	03/06/1985
30776	Mme	GERVAISE Virginie	15/02/1985
30337	M.	GERVASONI Thomas	09/04/1988
30814	M.	GERY Eric	07/02/1973
30347	M.	GEY Félix	23/08/1993
30356	M.	GHIGONETTO Robin	08/12/1997
30527	M.	GIMENEZ Gregory	14/07/1998

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30782	M.	GIMET Xavier	05/10/1999
30143	M.	GINESTE Benjamin	29/06/1993
10041	M.	GIORDANO Nicolas	03/03/1993
30094	M.	GIRARD Alexis	14/09/1998
30157	M.	GIRARD Clement	27/10/1989
30793	M.	GIRAUD Antoine	18/11/1999
30067	M.	GIRAUD Paul	15/11/1993
10008	M.	GIROUD Francis	21/08/1994
30180	M.	GIVELET Paco	15/10/1999
30745	M.	GLAUNEC Nicolas	23/02/1991
30389	M.	GOBET Gaetan	03/12/1998
30424	M.	GODEL Quentin	23/08/1999
30969	M.	GOIFFON Cyril	07/12/1998
30513	M.	GOMES Nelson	06/07/1991
30169	M.	GONIN Alexandre	30/11/1992
30594	M.	GONZALEZ Virgile	08/08/2000
30246	M.	GOUSSET Florian	05/02/1997
30022	Mme	GOUTTEFANGEAS Gaëlle	05/06/1990
30610	Mme	GOYET Axelle	15/11/1995
30654	Mme	GRANDCOLAS Manon	10/03/1997
30520	M.	GRANGE Adrien	28/03/1988
30176	M.	GRANOUILLET Bastien	01/02/1997
31082	M.	GRAVIER Lucas	23/06/1998
30155	Mme	GRECO Manon	03/12/1995
10079	Mme	GRECO Marine	29/12/1996
30438	M.	GRECO Vincent	28/09/1998
10070	M.	GREFFE Anthony	10/11/2000
10142	M.	GREGOIRE Loïc	20/12/1981
10085	M.	GRISONI Basile	29/05/1998
30909	M.	GROLLIER Julien	09/03/1985
30957	M.	GRONDIN Billy	16/01/1981
30689	M.	GROUT Nicolas	08/03/1995
30869	M.	GUADAGNINO Luigi	06/11/1990
30693	M.	GUENNEC Alexis	15/05/1993
30710	M.	GUERET Lucas	28/07/2000
30282	M.	GUERILLOT Alexandre	27/09/1991
30338	M.	GUILLAUD CLAPOT Arnaud	08/10/1992
10127	M.	GUILLOT Rémi	09/06/1997
30600	M.	GUINAMANT Charly	06/02/1989
30759	M.	GUYON FLORIAN Florian (né(e) GUYON)	05/02/1996
30255	M.	HACQUARD Tristan	13/12/1991
30047	Mme	HALLEZ Audrey (né(e) AMIEL)	10/04/1984
10096	Mme	HARBONNIER Manon	30/04/1992
30436	M.	HARS Dorian	31/03/1995
30656	M.	HEBRE Aurélien	20/04/1993
30995	M.	HELOISE Quentin	12/07/1988

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30982	M.	HENRIOT Maxime	26/10/1997
30980	M.	HEU Diego	19/10/1988
31055	M.	HOARAU Karl	05/04/1997
30834	M.	HOFFER Clement	01/09/1997
10121	M.	HONORÉ Matthieu	08/03/1979
30588	M.	HORNUNG-FLORI Antoine (né(e) HORNUNG)	26/05/1994
10067	M.	HOSTALRICH Lionel	23/04/1988
30694	M.	HOSTIER Raphaël	15/04/2000
30835	M.	HOUZIAUX Mickaël	07/08/1998
10018	M.	HUC-BERGER Eliot	13/09/1996
30585	Mme	HUG Lucile	31/05/1999
31064	M.	HUGO BARBARROUX Hugo (né(e) BARBARROUX)	18/05/1996
30833	M.	HUND Norbert	01/05/1988
10117	M.	IBRAHIM Madjid	22/02/1997
30715	M.	ISSENHUIH Antoine	14/12/1993
31048	M.	IVARS Loic	09/02/1999
30741	M.	JACOB Maxime	19/02/1989
30332	M.	JALLET Jonathan	05/05/1997
10074	M.	JAMES Freddy	16/06/1987
30603	Mme	JANET Andrea	29/02/2000
30855	M.	JANISSET Richard	27/08/1984
30026	Mme	JAOUEN Coralie	29/03/1994
10098	M.	JEANJEAN Romain	29/10/1991
30658	M.	JEMINA Alexis	17/06/1994
30849	Mme	JEREZ Johanna	10/08/1992
30661	M.	JERRARI Nabil	04/10/1994
30191	M.	JEUNON Sebastien	24/01/1984
31081	Mme	JOLICARD Solène	03/11/1995
10013	Mme	JOLY Cindy	31/10/1993
30664	M.	JOLY Tim	27/06/1995
10021	M.	JOUIN Hugo	13/04/1995
30219	Mme	JOUVE Amandine	13/11/1983
30314	M.	JULIA Gabin	15/02/2000
31038	Mme	JULLIAT Lola	30/07/1995
30361	M.	JURY Maxime	29/12/1997
30895	M.	KAIDONIS Steven	05/01/2000
30900	M.	KAISER Jérôme	02/11/1992
30872	Mme	KERRÉVEUR Chloé	29/08/1997
30736	M.	KHOUANI Nordine	21/10/1998
30107	M.	KHTIB Adnane	20/12/1994
30593	Mme	KISTER Manon	28/09/1997
10095	M.	KLUHS Alexandre	08/03/1989
30414	M.	KORCZYNSKI Julien	22/04/1998
30486	M.	KROLIK Marjan	10/05/1995
30149	Mme	KURTZ Laura	15/06/1997
31026	M.	LABARRE Jonathan	26/10/1993

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30297	M.	LABATUT Joris	20/02/1995
30434	M.	LAC Amaury	18/09/1996
30311	M.	LACHENAL Clement	12/05/1999
30592	M.	LACOMBE Allan	17/10/1999
30562	M.	LACOMME Thibault	07/10/1993
30308	Mme	LACOUR Jeanne	17/06/1999
30771	M.	LACROIX--FRASLIN Josselin	29/08/1996
30529	M.	LAFON Cédric	23/09/1987
30472	M.	LAFONT Aurélien	19/07/1995
30503	M.	LAFONT Malcom	04/01/2000
30724	Mme	LAFONT Shannon	15/12/1997
31007	M.	LAGET Sebastien	05/03/1998
30881	M.	LAHAIX Kevin	28/01/2000
30993	Mme	LAHONDES Lisa	09/08/1999
30631	M.	LAMANT Yohann	14/09/1996
10062	M.	LAMI Yohan	18/07/1989
30215	M.	LANCHA Jason	02/11/1999
10056	Mme	LAPPERT Cindy	07/06/1991
10125	M.	LARROQUE Géraud	07/01/1977
30317	M.	LASSARA William	05/11/1999
30569	M.	LAURENCIN Thomas	15/01/2000
30345	M.	LAVERNHE Romain	26/05/1992
30266	M.	LAZARO Alexis	03/06/1999
30672	M.	LEBAS Florian	21/11/1999
30691	M.	LEBRUN Baptiste (né(e) STECKOWSKI)	19/05/1994
30256	Mme	LECLANGER Ophélie	13/07/1994
31067	M.	LEDEMAZEL Benjamin	09/07/2000
30960	M.	LEGER Maxime	18/03/1990
30685	M.	LELEU Thomas	10/12/1999
30617	M.	LEMAIRE Joris	27/05/1980
30531	M.	LEMAITRE Valentin	10/11/1990
30996	M.	LEON Romain	25/06/1994
10047	Mme	LEQUEUX Margot	31/03/2000
30365	M.	LERICHE Axel	27/10/1999
30004	Mme	LEROY Mélanie	18/07/1996
30459	Mme	LESCURAS Maryne (né(e) CAILLOU)	01/02/1993
10116	M.	LESCURE Rémi	07/07/1997
31057	M.	LESIMPLE Martin	02/08/1994
30363	M.	LEVERT Maxime	19/11/1982
30978	M.	LEYNAUD Colin	21/07/1999
30031	M.	LINARD Bastien	23/03/1999
30151	M.	LINDNER Thomas	07/03/1989
10051	M.	LINTZ Valentin	21/04/2001
30163	M.	LIOCHON Mathieu	17/12/1987
30038	M.	LIRONY Pierre	06/04/1992
30547	M.	LOGIE Benjamin	14/12/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30972	M.	LOISSIN Jonathan	24/11/1992
30955	M.	LOMBARD Arnaud	11/08/1992
30647	M.	LOMBARD Fabrice	12/01/1981
30233	M.	LORTSCH Quentin	07/06/1991
10031	M.	LOSHAJ Arber	06/11/1994
10036	M.	LOUIS Tristan	14/02/1980
30115	Mme	LOUROUSE Priscilia	04/05/1998
30749	Mme	LUCAS Allison	11/11/1987
10108	M.	MACHADO Christophe	16/09/1989
30560	Mme	MADRID Maria	15/04/1988
30964	Mme	MAHIEUX Audrey	06/10/1998
30259	Mme	MAHIQUES Claire	09/10/1998
30949	M.	MAILLOT Jonathan	03/12/1990
10012	M.	MATRE Teddy	03/11/1990
10086	M.	MALEYSSON Clément	01/02/1996
30043	Mme	MANCHE Orlane	14/10/1998
10025	M.	MANIER Ludovic	26/09/1999
31062	M.	MANNEQUIN Célian	20/07/1999
30669	M.	MANSERI BABAADDOUN Adel (né(e) BABAADDOUN)	20/05/1991
30449	M.	MARANHAO MEIRA Wilfried	05/04/1995
30184	M.	MARCONNET Laurent	28/11/1988
30435	M.	MARIE Ewen	05/08/1999
30408	M.	MARIOLLE Etienne	27/05/1983
30202	M.	MARLOYE Renaud	14/07/1991
30106	M.	MARQUANT Quentin	23/09/1981
10084	Mme	MARQUISE Lisa	26/05/1999
30254	M.	MARTEL Nicolas	03/04/1991
30887	M.	MARTIN Maxime	28/12/2000
30956	M.	MARTIN Steeve	02/12/1984
30777	M.	MARTINET Jimmy	12/12/1984
30117	M.	MARTINEZ Alexandre	29/05/1999
30539	M.	MARTINEZ Tariq	01/04/1992
30214	M.	MARZILLI Sebastien	26/12/1981
30763	M.	MARZOUGA Walid	18/10/1997
31054	M.	MASSABIAU Thony	07/01/1989
30140	Mme	MASSARDIER Mélanie	08/05/1994
30837	M.	MASSON Bastien	27/04/2000
30487	M.	MASTIN Loïc	30/09/1993
30172	M.	MATHEVET Maxime	19/06/1992
10004	M.	MATHIEU Baptiste	24/06/1994
10046	M.	MAUFRAS Camille	28/05/1995
30530	Mme	MAUGREZ Elodie	02/02/1991
30507	M.	MAUPE'ITI' Romain	02/07/1999
30532	M.	MAURICE Jea-Jacques	12/05/1984
30198	M.	MAURICE Romain	07/06/1993
30932	Mme	MAY Camille	19/09/1999

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
10099	M.	MAYORAL Sébastien	01/12/1991
30615	M.	MAZZEGA Alexandre	19/10/1984
30230	M.	MAZZOLA Yvahn	09/09/1996
10130	M.	MAZZON Dorian	10/10/1997
30786	M.	MBON-DONAMAZ Rowan	20/01/1994
30239	M.	MELOT Simon	09/05/1993
30998	M.	MENDEZ Yohann	29/12/1988
31011	M.	MENDY Blaise	17/02/1987
30788	M.	MENETRIER Jonathan	21/01/1991
30522	M.	MENON Yoann	24/01/1999
30824	M.	MERCIER Robin	29/08/1996
30217	M.	MERKOUCHE Nadjib	17/01/1989
30350	M.	MEUNIER Thomas	06/09/1977
30316	M.	MEYNADIER Jordan	14/04/1994
30649	M.	MEYNCKENS Yoan	08/01/1993
30494	M.	MICHAUD Simon	29/01/2000
30752	M.	MICHEL Florian	30/06/1988
30599	M.	MICHON Pierre	05/09/1996
30565	M.	MIGNON Franck	02/11/1971
30526	M.	MINATCHY Nicolas	10/09/1989
30668	M.	MOINE Arthur	15/01/2000
30528	M.	MOIRAUD Colin	23/11/1998
30352	M.	MOIROUD Alexandre	09/08/1988
30035	M.	MOISUC Nicolas	26/02/1996
30381	M.	MOITIE Aurelien	03/06/1993
30729	M.	MOLIMARD Gabin	01/05/1999
30587	Mme	MONCEL Camille	20/12/1990
30953	M.	MONDOLONI Florian	22/08/1999
30686	M.	MONGENOT Maxime	06/04/1994
30150	M.	MONTAGNON Quentin	21/01/1992
31008	M.	MONTAGNON Thomas	24/07/1995
30774	M.	MONTAIN David	17/09/1977
31060	M.	MONTCHAMP Tristan	09/01/1999
30825	M.	MONTEIL Hugo	11/10/1998
30880	M.	MONTEIRO Yvann	03/04/1992
30095	M.	MONTEL Baptiste	08/10/1997
30271	M.	MONTEL Pierre	12/11/1991
30300	M.	MONTHIEUX Thomas	08/11/1992
30102	M.	MONVAL Pierre-Yves	05/03/1987
30634	Mme	MORA Christelle	28/08/1981
31087	M.	MOREAU Quentin	24/10/1990
30281	Mme	MOREL Leslie (né(e) CHENU)	30/10/1988
30733	Mme	MORERA Emie	16/11/1999
10080	M.	MORGE Joachim	10/12/1999
30915	M.	MORIN Joris	30/09/1999
30131	M.	MORLOT Bastien	03/10/1988

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30055	Mme	MOULLEC Julia	07/01/1988
31069	M.	MOURANY Jean	25/01/1987
30534	M.	MOUTON Joffrey	09/08/1993
10106	M.	MULLER Benjamin	31/03/1998
10065	Mme	MULLER-RAMOND Virginie (né(e) MULLER)	14/06/1991
30791	M.	MUNTIEL Pedro	25/04/2000
10097	M.	MURAT Jocelyn	29/08/1996
30912	M.	MURGUE Adrien	01/02/1990
10091	M.	MYNY Stéphane	06/10/1982
31091	M.	NACHIMY Kemil	14/03/1994
10082	M.	NADIN Maxime	02/10/1999
30885	M.	NARBONNE Nicolas	21/03/1991
30853	Mme	NATALICCHI Marion	02/04/1996
30116	Mme	NAULET Gwendolyne	02/08/1999
30706	M.	NAVARRETE Vincent	03/06/1996
30628	M.	NAVARRO Alexandre	14/12/1993
30354	M.	NAZARENKO Clément	25/05/1997
30546	Mme	NEEL Elisabeth	14/11/2000
10030	M.	NEVES DIAS Marco	27/06/1998
30085	M.	NEVEU Remi	05/02/1989
30240	M.	NICOLAS Romain	26/07/1987
30805	M.	NICOLINI Thomas	03/10/1997
30249	M.	NINET Vincent	27/10/1997
30290	M.	NOGUEIRA Jérôme	11/09/1989
31027	M.	NOUHAUD Aurélien	16/05/1999
10068	Mme	NOYEL Lea	16/12/1998
30927	M.	NUSSBICKER Allan	12/05/1993
30756	M.	OBRY MISTRAL Alexandre (né(e) OBRY)	08/07/1998
30160	Mme	OGIER COLLIN Emilie	19/12/1999
30707	M.	OLIVA Julien	30/04/1986
30988	M.	OLLIER Mathis	16/07/1999
30298	M.	ONILLON Clement	10/02/1992
30548	M.	OUADAH Samir	15/06/1995
30877	Mme	OUGAMANE Raja	22/03/1986
30340	M.	PACE Jérémie	04/04/1998
30322	M.	PAGNEUX Clement	10/04/1999
30018	M.	PAILLET Bastien	19/10/1996
30604	Mme	PAJONK Aya	13/04/1998
30698	M.	PALISSE Justin	09/08/1999
10057	M.	PALUSZAK Quentin	14/01/1998
30079	M.	PANNIER Fabien	13/04/1998
10016	M.	PAPPAS Jordan	23/12/1995
30076	Mme	PARTHIOT Marine	27/02/1994
30504	M.	PASTEAU Kevin	11/06/1997
30430	M.	PATANE FERNANDEZ Brian	04/05/1995
30935	M.	PATRUNO Pascal	21/12/1989

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30754	M.	PATTE GUIRAO Alexandre	14/12/1999
30053	M.	PAULET Terry	18/12/1992
30428	M.	PAULETTO Maxime	22/06/1990
10019	M.	PAWLICKI Clément	20/01/2000
10066	M.	PECHOUX Benjamin	02/01/1992
10122	M.	PEDRENO Lorris	04/01/1991
30676	M.	PEILLON Marvin	06/04/1999
30839	Mme	PELEGRIN Lise	28/11/1996
31104	M.	PENEL Rodolphe	09/04/1988
30369	M.	PENON Quentin	29/08/1995
10052	M.	PERCHERANCIER Gaëtan	22/05/1993
31013	Mme	PEREZ Charlene	02/07/1993
30394	M.	PEREZ Gaëtan	14/04/1990
30701	M.	PEREZ Lucas	12/01/2000
30856	M.	PERI Sébastien	10/01/1992
30708	M.	PERIGOIS Yoan	24/08/1995
31020	M.	PERILLAT Florent (né(e) PERILLAT DIT LEGROS)	01/06/1996
30209	M.	PERONNEI' Etienne	19/04/1978
31103	M.	PERRATONE Thibaut	19/07/1992
30682	M.	PERRAUD Florian	23/12/1999
30886	M.	PERRIER Paul	09/04/1998
30838	M.	PERRODY Nicolas	28/12/1986
30118	M.	PERROUD Ewen	03/07/1998
30429	Mme	PERSIGNY Bérengère	02/05/1995
31046	M.	PETIT Elie	28/08/1986
30652	M.	PETIT Michaël	05/12/1987
30660	M.	PETIT Romain	19/11/1996
30310	M.	PETTOSINI Cedric	07/04/1994
30705	M.	PEYRE Jérémie	29/11/1998
10044	M.	PHAN Théo	03/11/1997
10049	M.	PHILBOIS Damien	24/05/1999
30813	M.	PIETRASIK Théo	03/12/1998
30722	M.	PIETROPAOLI Tom	25/05/1992
31075	Mme	PIFERINI Antonine	27/04/1998
30453	M.	PILI Anthony	01/01/1987
10113	M.	PILLOUD Loïc	03/08/2000
10102	M.	PILTE Guillaume	15/12/1988
10024	M.	PINGUET Kilian	24/05/2000
30373	M.	PIQUET Thomas	24/10/1998
30970	M.	PISSIS Etienne	08/04/1997
30015	Mme	PITIOT Magali	12/02/1985
10089	M.	PITOU Loïc	09/12/1996
31070	M.	PIVIN Baptiste	16/01/1998
30987	M.	PLAGNARD Pascal	19/04/1998
10054	M.	PLANCHE Thibaut	10/05/1998
30914	M.	PLASTRE Florian	24/09/1996

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
10088	M.	POIRIEUX-BALMAT Yanis (né(e) POIRIEUX)	18/12/1999
30009	M.	POISSON Ludovic	02/09/1987
30460	M.	POLETTI Thomas	23/11/1997
30189	M.	PONCIN Franck	26/01/1986
30874	M.	PORTEFAIX Johan	20/05/1978
30624	M.	POTTELAINE Guillaume	23/11/1986
30415	M.	POULENARD Flavien	10/06/1996
30478	Mme	POUSSE Camille	03/01/1988
30540	M.	PREDKI Timothée	10/09/1991
30831	M.	PRIGENT Titouan	06/11/1995
30695	M.	PRYSIANIUK Kevin	10/04/1990
30119	Mme	PULIDO Aurélie	26/05/1992
30324	M.	QUAZZOLA Sean	02/07/1999
10026	M.	QUINZONI Baptiste	08/04/1993
31076	M.	RACHID Ayoub	18/04/1990
30166	M.	RAJOT Clément	31/05/2000
30976	M.	RAMOS-FERREIRA Matthias	16/02/1991
10027	M.	RAQUIN Maxence	26/01/1998
30905	M.	RAVAU Thomas	26/05/1992
30086	M.	RAVEL Alexis	19/09/1997
30471	M.	REBAUD Quentin	16/10/1997
30260	M.	REBUFFET Anthonin	18/05/1999
30135	M.	REDON Aurélien	02/04/1997
10105	M.	REFOUFI Yanis	16/04/1994
30207	M.	REGHI Issam	15/06/1988
30185	M.	RELAVE Florian	16/03/1997
30512	M.	RENZETTI Clovis	25/12/1994
10042	M.	REY Valentin	07/01/2000
10006	M.	REYMOND Yaël	18/02/1985
30541	M.	REYNAUD Alexandre	12/05/1996
10073	M.	REYNAUD Sébastien	23/02/1991
30803	M.	REYRE Mathias	17/10/1997
31044	M.	RICHARD William	16/01/1993
30378	Mme	RIOU Joanne	30/03/1992
30042	M.	RIOU Nicolas	09/01/1998
30650	M.	RIPOLL Adrien	04/03/1993
30247	M.	RJSSON Clément	09/11/1994
10050	M.	RIVAT Florian	03/12/1995
30002	M.	RIVOIRE Robin	05/12/1991
30049	M.	RIVOIRE Tanguy	28/04/1996
30563	M.	ROBE Augustin	11/10/1996
31017	M.	ROBINOT Théau	10/05/2000
30961	Mme	ROCHAIX Bessie	15/03/1996
30124	M.	ROCHE Jules	20/09/1998
10048	Mme	ROCHE Lisa	25/01/1998
30110	M.	ROCHE Raphaël	29/06/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
10033	M.	ROCHE Théo	15/06/1998
30570	M.	ROCHEREAU Killian	04/05/1998
30866	M.	ROCHETTE David	08/05/1976
30942	M.	RODRIGUEZ David	05/05/1983
30483	M.	ROFFAT Christopher	16/11/1995
31051	M.	ROGERIE Anthony	28/11/1984
30575	Mme	ROGOWSKI Malory	30/08/1973
31063	M.	ROHEE Alexandre	10/01/1998
30484	M.	ROLLAND Frank	01/02/1977
30331	Mme	ROSIERES Marie	15/12/1992
30158	M.	ROTH Aurelien	08/10/1999
30908	Mme	ROTH Marine	06/10/1998
30401	M.	ROUBY William	27/03/1997
30473	M.	ROUDET Neils	22/10/1989
30922	M.	ROUDOULEUSSE Victor	14/06/1994
30299	M.	ROUSSET Pierre	24/07/1995
30078	M.	ROUSSIÉ Lucas	07/09/1997
31043	M.	ROUX Clément	04/11/1999
30907	M.	ROUX Gatien	19/12/1987
30130	M.	ROUX Matthias	17/10/1998
30027	M.	ROYER Dylan	29/12/1993
30112	M.	RUAUX Jean	01/03/1998
30804	M.	RUET Idris	27/08/2001
30395	M.	RUGGERI Franck	23/08/1992
30544	M.	RUSYN Clément	18/05/1992
30437	M.	RYSMAN Maxime	26/02/1997
31079	M.	SABATERY Teddy	27/05/1981
30413	M.	SABILI Mourayda	26/06/1993
30006	M.	SAIDI Faouzi	04/02/1985
10076	M.	SAINT-JULHAN Quentin	09/06/1996
30392	M.	SALMI Khaïs	06/02/1998
30671	M.	SAMMARTANO Nicolas	22/06/1999
31025	M.	SAMSON Matthieu	26/04/1990
30045	Mme	SAPET Aurelie (né(e) MALLET)	29/09/1989
30125	Mme	SAPORTO Kelly	15/12/1999
30030	M.	SARNEL Pierre	12/12/1997
10002	M.	SARRAZIN Jean-Rémi	05/11/1994
30621	M.	SARTRE Guillaume	24/06/1987
30630	M.	SAUVAGEOT Clément	19/02/1999
30854	M.	SAVELLI Marc-André	26/05/1996
30662	M.	SAVIDAN Serge	19/01/1989
30785	M.	SCHILLINGER Jérémy	28/06/1991
30412	M.	SCHWEITZER Arnaud	26/08/1987
30717	M.	SCIANDRA Gabin	19/04/1991
30640	M.	SEKKALI Abdessamed	21/02/1989
30798	Mme	SENOVILLE Lorine	16/08/1997

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
31039	M.	SERAYET Corentin	06/11/1999
10104	M.	SERNA Rémy	07/02/1995
30467	M.	SERVANT Mathis	08/06/2000
30455	M.	SEVRIN Vincent	16/05/1985
30265	Mme	SIMON Chloé	09/07/1996
10139	Mme	SIMONNOT Maud (né(e) PELLERIN)	22/07/1985
30554	M.	SLACK Louis	28/08/1993
30896	M.	SLIMANI Mathias	11/09/1996
30228	M.	SOBCZAK Loïc	06/05/1990
30509	M.	SOLIAC Thibaut	21/12/1996
30645	Mme	SOUCHON Magaly (né(e) MAZZOCCHI)	23/08/1980
30871	M.	SOULAINE Antoine (né(e) SOULAINE - LE MEZEC)	26/09/1996
30201	M.	SOULIER Thomas	09/03/2000
30088	Mme	SOULLIER Lison	10/01/2000
31096	M.	SOUR Florent	20/07/1987
30261	M.	SOURCIAT Aurelian	14/10/1999
30348	M.	SOUTY Gauthier	18/03/1999
30144	M.	SPATAZZA Flavio	28/06/1999
30876	M.	STANISIERE Robin	15/04/1997
30113	M.	STRELEN Ryan	31/05/2001
30283	Mme	SUBERT Laura	12/05/1998
30443	M.	SUSINI-HIVER Yoann (né(e) HIVER)	20/08/1991
31023	Mme	SUTTER Ariane	29/04/1991
10064	M.	SYPER Justin	15/05/2000
10120	M.	TAILLON Sébastien	08/08/1976
30070	M.	TALLARON Yann	11/08/1998
30190	M.	TARDY Morgan	06/01/1987
30731	M.	TARTIERE Jean	29/08/1998
30879	M.	TERRANOVA Julien	19/05/1993
30200	M.	TERRIER Antoine	31/03/1995
30865	M.	TESTA Philippe	11/11/1984
30007	M.	TESTU Florian	16/06/1995
31045	M.	TEULET Nicolas	12/08/1999
30134	M.	THIZY Loïc	19/04/2000
30851	M.	THOULOUBE Romain	05/08/1998
30109	M.	TIGHBOULA Amine	15/08/1990
30174	Mme	TILLIERE Christelle	12/12/1993
10011	M.	TOLVE Maximilien	15/09/1989
10093	M.	TORELLI Benjamin	27/08/1999
30616	M.	TOUSSAINT Théophile	06/09/1989
10037	M.	TRAMAILLE Clément	13/11/1989
10100	M.	TRAVIER Jonathan	03/11/1992
30728	M.	TRIPONNEY Charles	16/02/1992
30946	M.	TROCCAZ Benoît	25/07/1996
30359	M.	TURIN Fabien	04/07/1991
30989	M.	TYSON Quentin	15/03/1999

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
10058	M.	USCIAT Marc	25/05/1998
30212	M.	UVENARD Romain	09/09/1990
30790	M.	VACHER Romain	17/01/1996
10129	M.	VALBRUN Douglas	17/06/1986
30017	M.	VALCKER Antoni	05/12/1993
30173	M.	VALLET Brice	08/08/1999
30284	M.	VALLETTE--GRISEL Alexandre	22/06/1997
30349	M.	VALLON Clement	26/01/1996
30687	Mme	VANDENBORRE Agathe	21/04/1998
31041	M.	VANHEE Ludovic	29/04/1976
30066	M.	VARELA Quentin	07/12/1998
31092	M.	VASSAUX Florian	12/07/1983
30103	M.	VAZ Hugo	13/03/1998
30333	M.	VEGA Teddy	01/07/1977
10017	Mme	VELTRI Camille	31/05/1994
30262	M.	VELUIRE Lucas	30/05/1996
30577	M.	VENET Simon	26/11/1997
30990	M.	VERGNE Adrien	21/07/1995
30374	M.	VERMARE Killian	06/08/1998
30651	M.	VERNET Jérémy	28/01/2000
30179	M.	VERNET Nicolas	28/02/2000
30633	Mme	VERNIÈRES-CHEVALIER Julie	01/07/1988
30794	M.	VERNIN Joseph	27/12/1998
30590	M.	VERON Corentin	13/12/1996
30758	M.	VERRON Jessy	06/08/1989
30572	M.	VEY Maxence	30/06/1994
30377	M.	VIAL Jérémy	02/10/1999
30036	Mme	VICTOIRE Sophie	30/03/1994
30418	M.	VIE Dorian	09/08/1997
30057	M.	VIERNE Maxime	21/11/1995
31088	M.	VIGNAUD Damien	17/06/1988
30275	M.	VIGNEST Jonathan	13/07/1986
30916	M.	VILAR Lucas	19/12/1997
30850	M.	VILBOIS Grégory	22/03/1992
30358	M.	VILLARD Alexandre	06/05/1989
30581	Mme	VILLIÉ Léa	14/10/1994
30525	M.	VINCENT Luc	25/11/1982
10114	M.	VINCENT Quentin	06/12/1994
30620	M.	VITANI Vincent	11/01/1994
30910	M.	VIVASANE Michaël	06/06/1992
31093	M.	VOIRIN Hugo	14/03/1995
30397	M.	VOUTIER Antoine	04/10/1994
30823	M.	VRAY Eric	29/08/1972
30270	M.	WEIBLE Guillaume	10/06/1990
31107	M.	WEISE Julien	04/07/1982
30559	Mme	WERRY Emilie	21/06/1982

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
30328	M.	WILLART Xavier	14/06/2000
30963	Mme	WINDELS Mathilde	02/02/2000
10078	M.	WOELFFLE Jordane	11/09/1981
30168	M.	YAHIAOUI Thibaut	14/10/1994
30364	M.	YAYA Elyas	09/04/1989
30105	Mme	YREUX Elodie	20/08/1993
30913	M.	ZAJACZKOWSKI Adrien	05/08/1999
31049	M.	ZERBINI Yoan	01/12/1999
10001	Mme	ZIMMERER Anne	07/11/1987
30568	M.	ZIVANOVIC Nicolas	30/07/1997
30567	M.	ZNIDARSIC Rémi	15/09/1997
30951	M.	ZYDORCZAK Théo	11/09/1993

ANNEXE N°2

à l'arrêté n° 18/04/03 fixant les listes des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des deux concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2018

Candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours ouvert au titre du 2° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012

Total = 1 702

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41236	M.	ABBAOUI Mohamed	22/09/1990
41370	M.	ABDELAOUI Alexandre (né(e) ABDELLAOUI)	24/08/1991
40056	M.	ABDELKRIM Camel	18/07/1981
40579	M.	ABRIAL Corentin	14/08/1993
40811	M.	ACCARY Florian	19/09/1987
41507	M.	ACHCHAB Anass	25/12/1996
41409	M.	ACIERIK Dilay	19/05/1998
41301	M.	ADAMOFF Mickael	27/12/1990
41028	Mme	AGEORGES Adcline	08/10/1992
40920	M.	AGNELLET Eymeric	06/09/1996
40293	M.	AHMED Sahnoune	11/03/1998
40058	Mme	AKLI-CARDIN Méliissa	10/12/1995
41928	M.	ALBERTINI Jacques	16/11/1982
41510	M.	ALCARAZ Vincent	08/08/1987
40945	M.	ALESSANDRI Lionel	13/10/1990
41767	M.	ALEXANDRE Killian	06/02/1997
41633	M.	ALGEJER Fabien	23/09/1989
41179	M.	ALISSANT Kevin	25/12/1991
40797	Mme	ALLAIN Morgane	29/01/1997
40059	M.	ALLIGNON Dylan	30/01/1997
41293	M.	ALLIOD Guillaume	13/11/1995
40664	M.	ALLOIX Quentin	06/02/1992
40013	M.	ALMEIDA Ludovic	04/07/1995
40327	Mme	ALVAREZ Anais	30/07/1996
40109	M.	ALVARINAS Paul	31/03/1994
40168	M.	ALVES FERREIRA Yoan	26/02/1998
40141	M.	AMARHOUNE Abdelmajide	02/04/1983
40420	M.	AMBLARD AUDOUARD Jérémy	11/12/1995
20095	M.	AMBLARD Mathieu	05/01/1993
41754	M.	AMEVET Alban	02/11/1995
40984	M.	ANDRE Jean-Baptiste	10/02/1995
41091	M.	ANDRE Xavier	22/07/1988
41533	Mme	ANDREY Anne (né(e) VIDAI)	15/09/1989
40101	M.	ANDRUSIN Yannick	05/08/1978
40432	M.	ANDRZEJEWSKI Vincent	09/08/1993
40576	M.	ANGUITA Arthur	08/05/1994
20041	M.	ANSELME Kévin	23/06/1992

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40289	M.	ANTHOUARD Florian	08/01/1991
41346	M.	ANTONIN Sebastien	12/12/1998
40402	M.	AQUAIRE Jeremie	16/02/1980
40932	M.	ARCARO Andrea	22/08/1999
41527	M.	ARDOUREL Keryan	09/07/1995
41175	M.	ARGAUD Thomas	29/11/2000
41854	M.	ARMAND Adrien	27/03/1991
41704	M.	ARMAND Jean-Denis (né(e) FERRERE)	03/12/1988
40421	M.	ARNAUD Gaëtan	13/11/1991
41721	Mme	ARNAUD Virginie	20/02/1992
41718	Mme	ARNOL Emma	20/06/1992
41424	M.	ARRIGHI Philippe	24/09/1993
40071	M.	ARTAUD Florent	21/03/1991
40038	M.	ARTHAUD Jimmy	02/08/1988
41602	M.	ARTUR Francois	02/05/1988
42033	M.	ASPISI MONTOYA Elias (né(e) MONTOYA)	09/07/1992
41926	Mme	ASTIER Déborah	21/04/1998
40012	Mme	ATRIDE Quincey	09/03/1995
41217	M.	AUBERGER Lucas	20/11/1996
42034	M.	AUBERT Nicolas	31/03/1996
41595	Mme	AUDISIO Solange	24/05/1995
40832	M.	AUDOIN Laurent	06/09/1984
41581	M.	AUGE-COURTOI Geoffrey	16/09/1988
41938	M.	AUGER Baptiste	21/04/1998
41709	M.	AUGUSTE Pierre	18/05/1994
41820	M.	AUJOLAT Nicolas	01/07/1997
41485	M.	AUMAITRE Nicolas	11/08/1993
40755	M.	AUXERRE Vincent	06/04/1978
40018	M.	AVOND Romain	20/12/1992
41651	M.	AYEL Théo	03/03/2000
41514	M.	AZUAGA Thomas	15/01/1999
41893	M.	AZZAZ Il-Yesse	05/12/1993
41978	Mme	BABEF Marie	09/02/1990
40946	M.	BABUCCI Lucas	31/12/1997
41073	M.	BACHEKOUR Matheo	28/01/2000
40929	M.	BADAoui Yanis	10/10/1989
40312	M.	BADET Gilles	21/05/1974
40310	M.	BADOIL Sébastien	27/03/1983
40558	M.	BAILLY Sébastien	22/11/1984
41010	M.	BAIX Amaury	13/10/1995
40991	M.	BAIX Corentin	27/12/1997
41018	M.	BALDUCCI Guillaume	20/01/1994
41816	M.	BALESTRI Thomas	09/12/1998
41943	M.	BALLESTER Jeremy	28/09/1986
41847	M.	BANES Pierre Jean	20/08/1998
41675	M.	BANOS Guillaume	25/05/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41636	M.	BANSE Benjamin	30/10/1994
41364	M.	BARBARA Alexandre	04/08/1993
41647	M.	BARBARA Paul	03/08/1988
41693	M.	BARBENCHON Alexandre	09/08/1985
40842	M.	BARBET Kévin	13/12/1990
41802	M.	BARBIER Gabriel	30/11/1996
20084	Mme	BARBOZA Camille	19/05/1989
40225	M.	BARCELO Florian	29/03/1993
40503	M.	BARDON Romain	22/08/1989
40772	M.	BARDONNET François	04/12/1981
20063	M.	BARETEAU Maxime	25/09/1998
40410	M.	BARIEZ Romain	08/07/1981
40258	M.	BAROIN Emmanuel	14/03/1988
41515	M.	BARRALLON Sylvain	30/07/1980
41887	M.	BARROUX Florian	30/12/1994
40728	M.	BARTH Yann	26/02/1992
40808	M.	BAS Clément	25/10/1991
40070	M.	BASSANI Arnaud	05/04/1994
40989	M.	BASSET Mathieu	11/05/1994
41144	M.	BASSET Mathieu	25/05/1993
42140	M.	BAUDER Ludovic	28/05/1989
41517	M.	BAUDIN Clément	21/05/2000
42092	M.	BAUDU Rémi	30/07/1995
41936	M.	BAULMONT Sébastien	16/02/1986
41472	M.	BAZIN Michael	28/05/1996
40937	M.	BAZIN Paul	22/06/1998
41768	M.	BEAUDET Gaetan	29/05/1989
40894	M.	BEAUMONT Joris	02/06/1996
40271	M.	BEAUX Denis	23/03/1989
20102	M.	BEC Maxime	04/12/1997
20077	M.	BECHRIFIA Rahim	16/06/1992
40553	M.	BECOUCHE Pierre	21/09/1989
40076	M.	BEDISSE Billel	11/06/1998
40827	M.	BEISEL-FRAPPART Remy (né(e) BEISEL)	18/05/1991
42132	M.	BELERT Damien	05/10/1983
41332	M.	BELFY Jordan	16/01/1998
20067	M.	BELIN Adrien	14/12/1990
20014	M.	BELIN Quentin	23/05/1998
40180	M.	BELKORCHIA Samy	17/08/1993
41325	M.	BELLE Camille	17/09/1996
41448	M.	BELLET Cedric	23/02/1990
41691	M.	BELLISSARD Lucas	12/09/1994
20114	M.	BELMAS Jolan	11/12/1991
41588	M.	BEN SAYAR Helmi	19/06/1991
41219	Mme	BENCHABANE Madina	01/11/1990
41058	M.	BENET Mickael	23/06/1981

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40285	M.	BENEVENT Baptiste	08/05/1995
41118	M.	BENFETTOUME Mehdi	05/10/1990
41922	M.	BENISTAND Bastien	11/02/1998
40529	M.	BENKADDOUR Sami	03/08/1998
41350	M.	BENLAHCENE Samir	05/04/1988
40396	M.	BENNOUR Théo	28/06/1988
41456	M.	BENOIT Maxime	08/05/1995
40305	M.	BENRAIS Bilal	05/09/1992
40567	M.	BENSADI Valentin	14/09/1999
40187	Mme	BENVENUTO Ophélie	23/10/1995
40128	M.	BENZAL-MAZUY Paul	02/05/1997
41519	M.	BERANGER Yannick (né(e) BERANGER-FENOUILLET-TISSOT-PALENDRIER)	16/09/1985
41953	M.	BERARD Etienne	10/04/1996
41810	M.	BERARD Kevin	13/11/1995
40952	M.	BERÇOT Corentin	22/04/1994
40390	M.	BERGER Boris	08/05/1998
40382	M.	BERGER Corentin	30/10/1993
41746	M.	BERGER Sébastien	02/10/1994
41310	M.	BERGER-BY Anthony	13/01/1991
41815	M.	BERGER-BY Baptiste	12/08/1992
40985	M.	BERGOUGNOUX Cyril	02/05/1992
40785	M.	BERNADAT Jeremy	05/03/1988
40321	M.	BERNARD Morgan	07/07/1987
40363	M.	BERNARD Nathan	21/01/1995
40822	M.	BERNARD Raphaël	06/09/1998
40119	M.	BERNARD Rémy	03/09/1982
41493	M.	BERNARDIN Raphaël	24/12/1998
41270	M.	BERNIN Romain	13/06/1989
40532	M.	BERRABAH Sadri	28/03/1994
40490	M.	BERRUET Alexandre	09/06/1990
20109	M.	BERSET Jérémy	06/11/1998
40451	M.	BERT Florian	29/10/1994
20020	M.	BERTHEBAUD Kévin	30/07/1996
40498	M.	BERTHELOT Florian	11/05/1988
41592	M.	BERTHET Anthony	15/02/1997
40807	M.	BERTHET BONDET Anthony	25/12/1989
40149	Mme	BERTHET Valérie	26/06/1988
20044	M.	BERTHIER Kévin	09/05/1993
40878	M.	BERTHON Edouard	01/03/1993
40630	M.	BERTHUIT Nathan	26/01/1994
41191	M.	BERTRAND Théo	08/04/1999
20003	M.	BESANCENOT Yohann	09/07/1987
42079	M.	BESSEIGE Yoann	02/05/1987
41258	M.	BESSET Antoine	10/12/1993

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41763	M.	BESSET Nicolas	26/08/1994
42029	M.	BESSON Bastien	19/08/1999
41535	M.	BEST Julien	07/12/1987
41149	M.	BEUF Nathan	15/08/1997
41139	M.	BEYSSAC Eric	26/10/1994
40876	Mme	BEZANGER Charlotte	12/08/1996
41272	M.	BIANCARDINI Anthony	10/01/1992
41930	M.	BLANCHI Marc	18/11/1985
42058	M.	BIANCHIN Ludwig	12/11/1990
41940	M.	BIASOTTO Emmanuel	18/08/1977
41695	M.	BICHET Florian	11/05/1995
40644	M.	BILAUD Victorien	16/04/1987
40374	M.	BILLE Mickaël	28/08/1992
40055	Mme	BILLOD Charlotte	10/12/1993
41865	M.	BILLOT Florian	05/04/1995
40324	M.	BINE Malik (né(e) LOMBARD)	05/02/1987
40060	M.	BISCH Joris	24/05/1997
40805	M.	BISCH Renaud	01/04/1986
40257	M.	BISCHOFF Boris	27/05/1994
41438	M.	BISSUEL Maxence	05/03/1996
40897	M.	BLACHE Gregory	07/10/1991
20076	M.	BLANC David	27/02/1989
41885	M.	BLANC TAILLEUR Antoine	17/05/1995
40867	M.	BLANC-GARIN Thomas	08/05/1994
40892	M.	BLANCHARD Kévin	31/10/1988
40730	M.	BLANCHARD Quentin	09/07/1992
40777	M.	BLANCHARD Romain	22/02/1992
20051	Mme	BLAZQUEZ Claudia	18/04/1988
40672	M.	BLENNER Dorian	24/11/1994
42145	M.	BLOND Kevin	06/05/1991
41900	M.	BLONDE Patrick	18/11/1977
40784	M.	BLUM Nicolas	29/12/1981
40500	Mme	BODIN Esther	29/04/1988
41361	M.	BOILON Clément	29/11/1999
41488	M.	BOISSONNADE Romain	19/08/1990
41895	Mme	BOISSY Katia	10/01/1992
41374	M.	BOLZINGER Maxence	22/11/1989
40033	Mme	BONAL Stella	17/03/1998
40606	M.	BONAVIGO Anthony	25/07/1980
20080	M.	BONDAZ Sylvain	08/03/1999
41681	Mme	BONFILS Marie	23/10/1986
41505	M.	BONHOMME Damien	20/03/1991
41697	M.	BONJEAN Eddy	19/10/1987
41162	M.	BONNAFOUS Xavier	18/10/1989
41415	Mme	BONNEL Ludivine	01/12/1995
40687	M.	BONNET Anthony	02/04/1997

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41326	M.	BONNET Jérôme	17/03/1978
41702	M.	BONNET Valentin	04/08/1997
41100	M.	BONNOT Anthony	14/07/1988
40766	M.	BONTE Baptiste	07/04/1991
41619	M.	BONTEMPS Patrick	13/08/1983
40472	M.	BORGES Guillaume	20/04/1994
41894	M.	BORGNIS Cyril	18/01/1999
42043	M.	BOTTO Jonathan	26/10/1979
40938	M.	BOUAZIZ Mikael	28/06/1983
40759	M.	BOUCHAND Bastien	02/04/1997
40962	M.	BOUCHE Jerome	07/02/1979
40423	M.	BOUCHEDDA Mohammed	01/04/1994
40460	M.	BOUCHET Martin	13/11/1991
20138	M.	BOUCHEX-BELLOMIÉ David	21/05/1987
41075	Mme	BOUDAREL Adeline	05/09/1994
40388	M.	BOUDIEUX Kévin	17/05/1990
40284	M.	BOUDIN Matthias	26/10/1993
41015	M.	BOUHASSOUNE Hocine	26/07/1993
40394	M.	BOUILHOL Robin	15/09/1993
41831	M.	BOUILLARD Etienne	25/04/1990
41444	M.	BOUILLEZ Kilian	24/03/2000
40735	M.	BOULAN Damien	21/07/1992
40265	M.	BOULARD Thomas	08/03/1983
40711	M.	BOULIGNAT Christophe	26/08/1995
40727	M.	BOULLE Yoann	14/05/1988
41090	M.	BOUNEB Karim	10/07/1983
40488	M.	BOURDON Gaëtan	27/04/1991
20039	Mme	BOURDUGE Bénédicte	27/03/1996
40144	M.	BOURELLE Julien	04/05/1994
41124	M.	BOUREZ Damien	10/07/1989
41024	M.	BOURGEAIS Romain	12/09/1999
40191	M.	BOURGIN Thomas	04/07/1998
40572	M.	BOURGOING Jean-Hubert	17/03/1981
41155	M.	BOURGUET Alexandre	01/03/1989
40313	M.	BOURRAND Guillaume	16/04/1986
40940	M.	BOUSQUET Florent	10/12/1994
40678	M.	BOUSSARD Anthony	28/12/1990
41211	Mme	BOUSSEMART Aurélie	25/09/1996
40697	M.	BOUVET Julien	16/09/1981
40342	M.	BOZON-LIAUDET Arno	20/05/1989
40812	M.	BRAHMI Aboubekr	30/06/1992
41659	M.	BRAIZE Loïc	31/03/1992
41667	M.	BRANDALONI Damien	12/12/1984
40025	M.	BRAUNE Gabin	19/07/1988
41394	M.	BRAYMAND Pierrick	20/04/2000
20123	M.	BREILLER Adrien	20/04/2000

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41025	M.	BREMOND Fabrice	10/03/1990
41821	M.	BRIERE Lucas	05/03/1996
40650	M.	BRION Adrien	11/07/1999
20025	M.	BRIOULET Alexis	16/05/2000
41668	M.	BRISEBOURG Alexandre	17/03/1991
41812	M.	BRONSARD Alexis	22/02/1999
41092	M.	BROSSARD Jean-Christophe	11/08/1988
20128	M.	BROYER Emilien	17/07/1995
41699	M.	BRUEL Ludovic	04/07/1985
40004	M.	BRUEL Thomas	27/06/1987
40566	M.	BRUGES Rémi	04/01/1992
20118	M.	BRUGGER Antoine	16/10/1998
41703	M.	BRUGIERE Hugo	02/02/1999
40615	M.	BRUGNE Arthur	17/07/1997
20139	M.	BRUN Gauthier	13/07/1997
20068	M.	BRUNEL Samson	30/04/1988
41742	M.	BRUNET Axel	06/05/1994
41056	M.	BRUNET MANQUAT Michaël	26/01/1995
41560	M.	BRUNET Valentin	17/10/1996
20058	M.	BRUYAS Frédéric	20/04/1985
42011	M.	BRUYAT Cedric	15/05/1990
41941	M.	BRUYERE Dimitri	16/02/1998
41392	M.	BUET Didier	21/08/1991
41263	M.	BUET Maxime	16/03/1998
41512	M.	BUFFERNE Maxence	04/08/1986
40683	M.	BUGNON Pierre	15/10/1994
41009	M.	BURELLIER Rémi	31/07/1990
41834	M.	BURET Rémy	02/03/1995
40431	M.	BURIANE Thomas	23/03/1988
20026	M.	BUSIN Mathieu	17/11/1984
42057	M.	BUSSERON Maximilien	31/08/1998
41192	M.	BUVET Kévin	23/06/1995
40355	M.	CABRERO Sandy	09/04/1995
40260	M.	CACHARRON Antony	19/03/1993
40647	M.	CAILLET Simon	06/07/1992
41568	M.	CAILLET Théo	22/05/1996
20088	M.	CALIGARIS Roman	25/07/1997
41829	M.	CALMETTE Alexandre	22/11/1994
20154	M.	CANO Hugo	27/12/1990
41779	M.	CANTAT Bastien	01/10/1996
41156	M.	CANUTI Nicolas	15/09/1991
41945	M.	CAPDEVIELLE Alexis	15/06/1995
40345	M.	CARAGNAC Julien	27/10/1992
41358	M.	CARO Morgan	02/06/1986
40627	Mme	CARRAGE Solenn	17/06/1996
40391	M.	CARRILLO Adrien	10/06/1996

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41644	M.	CARROT Sylvain	22/01/1991
41234	M.	CARTANNAZ Simon	29/07/1990
40795	M.	CARTIER Mattis	22/06/1990
40704	M.	CASAYS Joel	13/09/1984
40236	M.	CASSE Emmanuel	28/06/1995
41783	M.	CASTEL Kévin	12/10/1993
42161	M.	CASTELNAUD Damien	05/04/1993
40165	M.	CASTILLO Vincent	14/06/1994
20132	M.	CATALANO Fabien	08/05/1991
40616	M.	CATIL Maxence	19/10/1995
41775	M.	CATTIN Gillian	25/05/1998
20103	M.	CAUSSE Arthur	27/01/1995
40413	M.	CAVARELLI Nicolas	04/01/1994
41418	M.	CAVE Julien	03/11/1991
41918	M.	CAYRE Nicolas	13/04/1991
41469	M.	CAYRIER Alexis	04/04/1991
41408	M.	CAYROCHE Thibault	21/12/1995
40771	M.	CAZES Ludovic	02/06/1988
40816	M.	CECCHINI Ludovic	25/06/1985
40319	M.	CELLARIER Jimmy	04/03/1992
40601	M.	CELLE Julien	19/01/1996
42105	Mme	CELLE Melanie	22/01/1995
40178	M.	CELLIER Rudy	24/01/1997
40907	M.	CERRI Jean-Christophe	14/01/1983
40467	M.	CERRILLO Cedric	16/08/1992
40609	M.	CESAIRE Jerome	17/09/1983
41976	M.	CESBRON Julien	13/02/1989
40688	M.	CESCUTTI Benjamin	10/07/1990
20093	M.	CETTIER Lilian	11/06/1992
40923	M.	CHABANON Nicolas	13/02/1996
40521	M.	CHABERT Sébastien	24/03/1996
41805	Mme	CHABOT Angélique	04/06/1995
41808	M.	CHABREDIER Etienne	06/11/1997
40219	Mme	CHABRIER Gaëlle	09/02/1986
41971	M.	CHAFFIOTTE Baptiste	05/11/1996
41401	M.	CHAFFOIS Damien	04/08/1988
40957	M.	CHAGNEUX Thibault	08/07/2000
42061	M.	CHALANDARD Dylan	25/04/1998
41599	M.	CHALEAT Quentin	22/02/1996
40556	M.	CHALLENGE Damien	22/08/1995
41906	M.	CHALMANDRIER Florian	05/11/1997
41495	M.	CHAMBLAS Quentin	11/01/1989
40403	M.	CHANAL Loïc	17/06/1993
20101	M.	CHANAS Ingrid	26/12/1984
20091	M.	CHANAT Denis	20/01/1990
40629	M.	CHANEL Bruno	20/11/1977

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
20145	M.	CHANLON Jérôme	28/04/1982
41543	M.	CHANNET Géraud	24/11/1989
40273	M.	CHANSARD Nils	14/04/1993
41077	M.	CHANTRE Loic	19/11/1995
40917	M.	CHANUT Remi	27/06/1996
41383	M.	CHAPEL Richard	08/07/1995
41638	M.	CHAPELON Grégory	20/03/1999
41845	Mme	CHAPMAN Freyja	30/06/1993
41844	Mme	CHAPMAN Katerina	27/09/1991
20117	M.	CHAPPAT Damien	22/07/1985
40077	Mme	CHAPUIS Pauline	26/10/1988
40870	M.	CHARBONNAUD Maxime	29/07/1995
40841	M.	CHARMEIL Yoann	03/09/1993
41857	M.	CHARREL Corentin	03/09/1996
41131	M.	CHARROIN Sébastien	30/11/1993
41462	M.	CHASSAGNE Joffrey	14/10/1992
40246	M.	CHASSAING Mathieu	09/04/1997
40439	Mme	CHASSON Charlotte	25/09/1995
20057	M.	CHASTAGNIER Nicolas	21/06/1997
20106	M.	CHATEAU Thomas	14/01/1984
20072	M.	CHATELLARD Jonathan	07/02/1992
40847	M.	CHATRE Remi	01/05/1990
41858	M.	CHAUDIER Jordan	13/03/1996
42071	M.	CHAULET Julien	03/10/1986
41447	M.	CHAUME Bryan	07/01/1992
40510	M.	CHAUSSONNET Thibaut	04/05/1988
41911	M.	CHAUVEAU Kevin	07/11/1991
41042	M.	CHAUVEL Valentin	14/10/1991
40441	M.	CHAUVET Christophe	11/11/1991
41889	M.	CHAVANNE Romain	09/03/1990
40594	M.	CHAYLA Cédric	10/12/1991
41314	M.	CHAZALON SANTUCCI Ange-François (né(e) CHAZALON)	31/08/1994
40078	M.	CHECOLA Emmanuel	15/03/1999
41921	M.	CHEMAMA David	21/03/2000
40362	Mme	CHEMIL Samira	09/10/1983
40154	M.	CHENE Clément	30/04/1999
42007	M.	CHERIFI Mehdi	19/02/1992
42016	Mme	CHESNE Amanda	08/02/1989
40833	M.	CHETAIL Louis	27/01/1997
40287	M.	CHEVALIER Killian	20/04/2000
20125	M.	CHEVALLET Maxime	09/09/1994
40637	M.	CHEVALLIER Julien	27/11/1996
20049	M.	CHEVASSON Antoine	11/07/1991
41848	M.	CHEVREUX Danick	07/06/1994
41755	Mme	CHEZALVIEL Manon	10/10/1996

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41274	M.	CHIARISOLI Quentin	16/01/1997
40751	M.	CHICHILLANNE Corentin	02/05/1993
40172	M.	CHIKER SAID Eddy	16/04/1998
40887	M.	CHOLLAT-NAMY Mickaël	15/02/1990
41426	M.	CHOMARAT Loïc	23/05/1998
40330	M.	CHOMAT Rémy	01/02/1991
41968	M.	CHOMIER Gaël	29/11/1997
20060	M.	CHOPIN Ambroise	09/11/1995
40666	M.	CHOPIN Lucas	30/11/2000
41003	Mme	CHORETIER Monia	06/05/2000
41387	M.	CHOSSAT Alexandre	31/08/1999
40548	M.	CHOSSON Clément	20/12/1997
41094	M.	CHOUVET Jordan	31/07/1993
40642	M.	CHRESTEIL Jean	23/06/1980
42139	M.	CHRISTEL Timothe	03/06/1989
41196	Mme	CHRISTOPHEL Marion	11/08/1991
42129	Mme	CHUDZINSKI Myriam	04/03/1992
40502	M.	CIMA Sebastien	07/09/1989
40517	M.	CIRELLA Mathieu	06/07/1994
20011	M.	CLAIR Jorick	04/08/1996
40535	Mme	CLAPERON Amandine	09/08/1995
41169	M.	CLAUDEL Pierre	10/05/1994
41395	M.	CLAVIER Jérémy	06/07/1989
20127	M.	CLEMENT Hervé	27/11/1981
41470	M.	CLÉMENT Nicolas	06/12/1981
40570	M.	CLERGEOT Grégoire	06/10/1989
20146	M.	CLOCHET Aurélien	16/09/1996
40283	M.	CLOT Simon	11/05/1997
40300	M.	CLUSEL Théo	20/04/1996
41947	M.	CLUZEL Quentin	14/09/1992
40736	M.	COCHARD Arnaud	27/11/1990
41277	M.	COLE Gaëtan	31/05/1996
40080	M.	COLLARD Yannick	03/08/1990
40450	M.	COLLET Jimmy	19/07/1996
40939	M.	COLLIAT Mathieu	20/10/1998
41468	M.	COLLIN Pierre-Etienne	26/07/1989
41508	M.	COLLOMB Flavien	09/05/1997
40762	M.	COLLOMB Renaud	25/07/1981
40341	M.	COLLUS Adrien	22/05/1990
40769	M.	COLMARD Simon	27/05/1998
41133	M.	COLOMBIER Marc	19/07/1989
40470	M.	COMBARETTE Amaury	06/09/1999
41308	M.	COMBES Romain	29/11/1992
42005	Mme	COMELLO Sabrina	24/10/1982
40030	M.	COMMUNAL François	29/07/1996
40783	Mme	CONJARD Joanne	06/09/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41452	M.	CONTASSOT Arnaud	06/12/1988
41791	M.	CONVERSY Joris	23/05/1997
40971	M.	COQUAND Yohann	29/07/1999
40715	M.	CORCIULO Sebastien	23/02/1989
42110	M.	CORCUFF Jason	31/08/1998
41937	M.	CORDIER Kevin	29/04/1989
40955	M.	CORNUT Maxime	08/02/1991
40046	M.	CORSI Thomas	30/05/1995
41997	M.	CORSOLETTI David	31/07/1988
40251	Mme	CORTÈSE Éloïse	18/04/1992
40159	M.	COSTA Mathieu	11/09/1989
40996	M.	COSTE Morgan	05/03/1996
41534	M.	COT Pierre	09/02/1993
40881	M.	COTTART Thomas	26/05/1990
42052	M.	COTTES Bastien	21/11/1994
40202	M.	COULOMB Jean-Paul	07/08/1986
40768	Mme	COULON Annabel	22/07/1995
41267	Mme	COURT-GIRARD Romane	25/08/1998
41836	M.	COURTIAL Olivier	06/02/1998
41239	M.	COURTOIS Nicolas	22/03/1995
40130	M.	COURTonne Cyprien	09/10/1996
40409	M.	COUSIN Jeremy	30/04/1981
41796	M.	COUTENSON Cedric	17/11/1990
40194	M.	COUET Grégoire	28/02/1992
41000	M.	COUTURIER Ludovic	05/07/1994
41660	M.	COZ Pierre	14/10/1991
41973	M.	CRAIPAIN Théo	01/08/2001
20056	M.	CRAPART Sébastien	23/12/1977
41052	M.	CRASSAC Benjamin	25/10/1992
41741	M.	CREMOLINI Paul	10/12/1999
41420	M.	CREY Adrien	12/07/1995
41429	M.	CROIZIER Alexis	22/12/1992
41023	M.	CRONIER Nino	03/03/2001
40749	M.	CROSET Florian	14/12/1996
41013	M.	CRUAUD Aymeric	04/06/1980
40266	M.	CUERQ Thomas	17/08/1993
40580	M.	CUFNER Cosmin	24/05/2000
40843	M.	CUMIN Jordan	01/08/1994
41811	M.	CURABET Cyprien	17/02/1996
40192	M.	CURCIO Ludovic	19/06/1989
40748	M.	CURT Alexis	30/01/1997
20075	M.	CURT-PATAT Alexandre	30/07/1992
40146	M.	DA CUNHA Baptiste	22/01/1997
40545	M.	DA LUZ Jérémie	20/01/1992
20129	M.	DA SILVA Pierre-Louis	16/07/1994
40710	Mme	DABUDYK Marine	02/09/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
42134	M.	DAIJON Florent	08/09/1990
40820	M.	DAMEY Joris	03/11/1998
40110	M.	DANIEL Rémi	12/03/1991
40129	Mme	DANNA Angélique	16/10/1990
41550	M.	DAOUDI Yacine	20/09/1982
40758	M.	DAUDET Sylvain	11/02/1990
41410	M.	DAZIN Kévin	01/05/1993
20096	M.	DE ALMEIDA Léo	11/02/1997
20113	M.	DE CHALENDAR Nicolas	22/05/1989
20029	M.	DE LA TORRE Anthony	23/06/1988
41522	M.	DE MATOS Ludovic	22/06/1986
40454	Mme	DE SAUZA Léa	03/06/1997
40997	Mme	DE SMET Bianca	22/02/1993
41180	M.	DE SOUSA Kevin	28/05/1989
41489	M.	DEBARNOT Benjamin	12/11/1994
40483	M.	DEBAUGE Gaëtan	16/12/1995
40411	M.	DEBOGES Nicolas	04/01/1982
40723	M.	DEBUS Pierre-Alexandre	21/06/1994
41589	M.	DECROCK Kevin	16/10/1992
40068	M.	DEGENEVE Aurélien	08/08/1995
40604	M.	DEGOUTE Lucas	23/02/1996
41182	M.	DEGRAS Florent	11/07/1993
40329	Mme	DEHONT Margaux	16/10/1993
42113	M.	DEL VALLE Anthony	27/12/1989
40452	M.	DELACHENAL Cédric	18/06/1988
41159	M.	DELAS Lucas	13/01/1998
41393	M.	DELAVAL Jimmy	12/08/1991
40066	M.	DELAYE Alexandre	20/09/1998
41886	M.	DELBOS Kevin	02/10/1991
40540	M.	DELLA-BOTTE Simon	31/03/1997
41083	M.	DELOBRE Alexis	04/11/1995
40050	M.	DELORME Rémi	16/09/1986
40406	M.	DENIS Adrien	08/04/1995
40942	M.	DENIS Florent	19/04/1995
40277	M.	DENJEAN Guillaume	17/08/1991
41880	Mme	DENTANT Manon	18/11/1998
40205	M.	DENYS Julien	31/03/1988
41842	M.	DEPIERRE Maxence	02/05/1998
40457	M.	DEPRET Gregory	28/08/1984
40961	M.	DEQUIER Baptiste	25/07/1995
41057	M.	DERACHE Thibault	13/03/1995
41596	M.	DEROCHE Yves	19/05/1992
42008	M.	DEROSSY Maxime	27/12/1990
40536	M.	DERVIER Frédéric	08/01/1993
41134	M.	DESBOIS Guillaume	04/05/1990
20133	M.	DESFORGES Florian	14/04/1999

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40689	M.	DESGRAND Jonathan	25/07/1986
42154	M.	DESGRANGES Maximilien	08/09/1999
40489	M.	DESIGAUX Benjamin	17/12/1992
41097	M.	DESSERT Damien	29/03/1999
41615	M.	DESVIGNES Julien	23/11/1988
40007	M.	DEUR Maxime	31/07/1996
42155	M.	DEVAL Alexis	03/04/1991
40562	M.	DEVAUX Alexandre	19/12/1990
20122	M.	DEVOS Axel	21/12/1999
40223	M.	DEVUN Julien	11/01/1988
40970	M.	DEVUN Théo	11/11/1999
41286	M.	DEZELU Hugo	23/04/1990
40862	M.	DHAINAUT Gabriel	26/03/1993
41309	Mme	DI GIOVANNI Flavie	30/06/1995
41949	M.	DI PRIMA Alexandre	28/12/1993
41632	M.	DIAMANTI Enzo	29/06/2000
41692	Mme	DIARD Mathilde	08/05/1993
40213	Mme	DICKENS Anne-Lise	17/04/1994
40690	M.	DIDIER Hugo Boris Marius	19/12/1990
40725	M.	DIF Joris	08/02/1999
40538	M.	DIMIER Rémy	25/04/1997
41167	M.	DJILALI-BOUZINA Erwan	04/04/1989
41872	M.	DODRET Maxime	29/07/1989
41607	M.	DOLCI Dylan	17/06/1998
41689	Mme	DORENLOT Solenne	09/02/1991
41548	M.	DOS SANTOS Nicolas	14/05/1995
40694	M.	DOS SANTOS Quentin	07/09/1995
40774	M.	DOUGÈRE Dimitri	12/12/1992
40850	M.	DOUVRE Axel	07/01/1998
40928	M.	DOUVRE Benjamin	29/07/1994
40094	Mme	DOZ Clémentine	13/04/1996
41378	M.	DRESSAYRE Aurélien	13/11/1986
41204	M.	DREUX Bastien	03/12/1998
40392	Mme	DRIZET Nadine	27/09/1988
41168	M.	DROUOT Theo	24/08/1996
20046	Mme	DRU Julia	18/03/1997
41363	M.	DU VERGER Adrien	11/02/1995
41157	M.	DUBET Clement	28/06/1993
40308	M.	DUBIEF Mathieu	14/12/1995
41198	M.	DUBLASSY Jean-Baptiste	31/10/1991
40336	M.	DUBOIS Alexis	21/06/1994
41125	M.	DUBOIS Mathieu	08/09/1989
41570	M.	DUBOIS Thomas	24/03/1992
41745	M.	DUBOIS Yann	18/07/1989
40444	M.	DUBOST Florian	05/07/1988
40148	M.	DUBOST Guillaume	18/06/1995

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40641	M.	DUBOUIS Emilien	21/10/1992
40231	M.	DUBREUIL Valentin	24/03/1994
41172	M.	DUCA Sébastien	23/10/1996
41205	M.	DUCAROUGE Kévin	02/07/1993
41150	M.	DUCLOS Alexis	11/08/1989
40233	M.	DUCLOS Antonin	17/02/1992
41587	M.	DUCLOS Nicolas	03/03/1986
41648	M.	DUCLOS Nicolas	03/03/1994
40415	M.	DUCOUSSET Julien	29/05/1995
41786	M.	DUCRET Fabien	12/04/1996
41135	M.	DUCREUX Augustin	01/11/1999
41433	M.	DUCROCQ Thibault	19/11/1990
40494	M.	DUFFAUT Loris	08/09/1989
20124	M.	DUFLOS Jérémy	16/10/1993
40028	M.	DUFOUR Damien	16/06/1998
40226	M.	DUFRENE Valentin	23/12/1992
41585	M.	DUMAS Brandon	04/04/1995
40241	M.	DUMAS Julien	03/12/1989
40864	M.	DUMEZ Maxime	16/03/1993
41765	M.	DUMIGNARD Kevin	04/03/2000
41687	Mme	DUMONT Claire	31/03/1995
41753	M.	DUMONTET Alexis	29/04/1995
41261	Mme	DUNAND Cécile	10/11/1994
20098	Mme	DUPIN Sylvie	08/02/1988
40618	M.	DUPONT Victor	19/09/1996
41948	Mme	DUPOUY Camille	15/08/1990
20111	M.	DUPRE Gilles	04/03/1985
40175	M.	DUPUIS Emmanuel	16/04/1989
41496	M.	DUPUIS Kévin	25/09/1995
40880	M.	DUPUY Benjamin	17/02/1996
40790	M.	DUPUY Fabien	21/02/1986
41400	M.	DUPUY Sylvain	03/08/1982
40753	M.	DURAI Jeremy	20/02/1989
42066	M.	DURAND Geoffrey	14/12/1997
41282	M.	DURON Florian	20/03/1986
42109	M.	DUSSERRE Thibault	31/01/1982
40453	M.	DUVERGER Clément	28/07/1992
20053	M.	DUVERT Romain	20/05/1998
20016	Mme	ECKERT Adeline	18/07/1991
40959	M.	EJJABRAOUI Kamel	03/02/1980
41513	M.	EL AOUADI Hafed	14/11/1985
41990	M.	EL MIFTAHI Hassan	25/11/1993
42037	M.	ELAOUNI Allal	23/04/1982
20094	M.	EMPEREUR Thomas	24/02/1992
20152	M.	EN NASERY Yassine	01/06/1976
41443	M.	ENGEL Alex	10/11/2000

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
42127	M.	ENJOLRAS Mathieu	01/10/1995
41983	M.	ESCAT Emmanuel	26/06/1988
20035	M.	ESCOT Thibault	05/06/1998
40088	M.	ESPEJO Rémi	19/04/1996
40002	M.	ESTELLER Tanguy	29/08/1998
40999	M.	ETRE Christophe	21/09/1985
41040	M.	EUDOR Nicolas	27/12/1990
40247	M.	EUGENE Ludwig	03/08/1986
20062	M.	EYDELI Sébastien	22/06/1992
41798	M.	EYRAUD Théo	02/12/1991
41402	M.	FABRE Loïc	13/10/1997
41352	Mme	FABRE Océane	17/04/1998
40029	M.	FABRE Romain	31/07/1996
42069	M.	FACCHIN Matthieu	12/03/1998
40134	M.	FAIRY Bastien	23/01/1994
41542	M.	FALCO Lucas	11/08/1998
41749	M.	FALVARD Julien	09/11/1996
41457	M.	FANGET Sébastien	04/10/1993
41541	M.	FANUCCI Laurent	07/08/1993
41706	M.	FAREZ Jeff	24/04/1988
41577	M.	FAUCHERIE Adrien	05/02/1996
20078	M.	FAUGIER Damien	12/05/1992
40377	Mme	FAURE Marie	01/07/1992
42130	Mme	FAURIE Andréa	25/02/1997
41788	M.	FAUVET Julien	20/08/1995
20110	M.	FAVRE Jérémy	17/03/1993
41712	M.	FAVRE Michel	14/10/1991
40235	M.	FAVRE Morgan	29/01/1993
41540	M.	FAVRE-PETIT-MERMET Mickael	29/06/1994
41053	M.	FAYAT Philémon	21/11/1994
40368	M.	FAYE Adrien	03/11/1982
40218	M.	FAYE Lilian	26/12/1996
20092	M.	FEASSON Jocelyn	02/01/1992
40651	M.	FECHNER Guillaume	21/03/1995
41269	M.	FELEMEZ Arnaud	03/03/1988
40733	M.	FERAL Etienne	27/11/1995
41465	M.	FERDINAND DIT LEHALLAIS Antoine	05/06/1994
41626	M.	FERGOLA Frederic	22/11/1980
40884	M.	FERLANDA Loïc	23/02/1980
41751	M.	FERRAGNE Gabin	20/10/1998
41416	M.	FERRANDO Fabrice	06/10/1989
40600	Mme	FERRE Margot	28/05/1995
41591	Mme	FERRET Amandine	13/04/1997
41404	M.	FERRIER Olivier	14/01/1982
42054	M.	FERRIER Quentin	18/04/1991
41345	M.	FERRIER Sebastien	13/05/1989

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40665	M.	FIDEI Dimitri	04/07/1984
42156	M.	FIDURKO Serguei	26/01/2000
40910	M.	FIKAS Julien	16/10/1994
41897	M.	FLACHAT Léo	01/01/1996
41051	M.	FLEUR Dylan	08/08/2000
41939	M.	FLEURIAU Duncan	03/04/1997
41774	M.	FLORENZA Fabien	25/06/1990
42093	Mme	FLORET Chloé	20/07/1998
41069	M.	FLUCHER Quentin	02/06/1994
40849	M.	FOND Arnaud	10/06/1987
40582	M.	FONT Jean Charles	29/06/1981
41331	M.	FONT Maxime	16/03/1999
41532	M.	FONTA Renaud	03/07/1998
40648	M.	FOREST Yann	06/07/1992
41340	M.	FORNES Sébastien	24/08/1978
40031	M.	FOUBERT Paul	10/02/1996
40539	Mme	FOUILLET Lou	10/08/1999
42108	M.	FOUILLOUSE Nans	30/10/1992
42158	M.	FOUQUOIRE Remi	24/04/1989
42031	M.	FOURBOUL Aurelien	10/09/1990
42128	M.	FOUREL Ludovic	02/07/1981
40083	M.	FOURNIER Adrien	07/04/1995
40228	M.	FOURNIER Baptiste	26/05/1982
40206	M.	FOURNIER Jérôme	19/10/1985
40547	Mme	FOURNIER-LAFORGE Axelle (né(e) FOURNIER)	25/04/1995
40425	M.	FOUYER André	03/06/1986
41060	M.	FRAISSE Guélor	17/06/1999
41297	M.	FRANCHINO Guillaume	11/05/1985
40638	M.	FRANCONY Pierrick	13/11/1996
40145	M.	FRASSIN Grégory	05/10/1993
40041	M.	FREL Jérémie	13/02/1989
42055	M.	FRETEAU Fabien	20/09/1989
41250	M.	FREYCON Florian	02/08/1993
41284	M.	FROBERT Léo	04/04/1993
40622	M.	FRODURE Baptiste	18/04/1998
20120	M.	FRONTENAUD Mathieu	27/10/1997
41679	Mme	FRUHAUF Camille	21/05/1991
41625	M.	FRUTEAU Bertrand	20/06/1989
40883	M.	FUSS Gérald	18/12/1987
40960	M.	FUSTINONI Sébastien	26/02/1984
41624	Mme	GABBANA Anne	05/08/1991
41967	M.	GABILLAT Remy	23/11/1992
41782	M.	GABOYER-COSNIER Gaylord	22/08/1983
41365	M.	GACHET Tanguy	26/11/1998
41242	M.	GADILLE Anthony	27/03/1990
40023	M.	GAGNEPAIN Maxime	09/04/1993

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40796	M.	GAGNEUX Bastien	12/10/1997
41251	M.	GAGNOLET Pierre-Axel	14/10/1991
40652	M.	GAIDDON Florian	04/04/1995
41551	Mme	GAILLARD Charlene	13/01/1994
41339	M.	GAILLARD Romain	08/12/1992
40448	M.	GAL Alexandre	30/11/1994
40522	M.	GALESSO Florian	18/05/1983
40401	M.	GALLERANI Mickael	11/01/1988
40354	M.	GALLO Gabriel	02/05/1992
40034	M.	GALMICHE Guilhem	03/10/1990
41225	Mme	GALVETE Audrey	29/06/1980
40976	M.	GAMBA Clément	31/10/1992
41637	Mme	GANDON Veronique	23/09/1982
40851	Mme	GANNAC Elisa	12/01/1999
20069	M.	GARAU Marco	02/09/1996
40619	M.	GARAULT Christopher	12/09/1996
41425	M.	GARCIA Aurelien	27/08/1976
41685	M.	GARCIA Cyril	28/09/1994
41241	M.	GARCIA Kevin	09/01/1990
40199	M.	GARCIA Mathieu	17/05/1994
41207	Mme	GARCIA Pauline	27/01/1997
40568	M.	GARCIA-CERDAN Alexis	01/05/1998
41170	M.	GARCIN Alexandre	17/05/1996
40561	M.	GARDE Christopher	15/06/1989
40204	M.	GAREL Florian	14/08/1998
20009	M.	GARIN Laurent	29/09/1984
42004	M.	GARNIER Quentin	17/06/1997
20137	M.	GASTAUD Loïc	02/01/1992
20048	M.	GATHELIER Fabien	23/06/1983
40364	M.	GATTET Léo	10/02/2000
20126	Mme	GATTONI Aurélie	12/06/1996
40877	Mme	GAUDARD Manon	09/07/1997
40198	M.	GAUDIERE Dimitri	20/12/1986
40746	M.	GAUDIN Vincent	26/12/1996
40302	M.	GAULIN Gaetan	12/06/1998
40611	M.	GAUTHIER Anaïs	20/04/1995
40474	M.	GAUTIER Matthieu	25/04/1992
41792	M.	GAUVAIN Allan	14/04/1992
41870	M.	GAY Alexandre	10/11/1998
41566	M.	GAY Anthony	17/02/2000
41455	M.	GAY Franck	18/04/1989
40969	M.	GEANT Robin	26/07/1995
20012	Mme	GEHL Morgane	17/02/1990
40040	M.	GEILLE Benjamin	12/02/1994
40986	M.	GELIN Grégory	14/08/1985
40698	M.	GENEVAY Maxime	16/12/1997

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40001	M.	GENTELET Kevin	20/11/1987
40085	M.	GEORGES Maxime	14/05/1997
41593	Mme	GEREZ Audrey (né(e) GUIGLIONIA)	29/04/1977
41115	M.	GERLAND Cédric	04/03/1988
41558	Mme	GERMAIN Romane	29/03/1995
40010	Mme	GERY Anais	25/10/1991
41546	M.	GERY Luca	06/10/1997
20047	M.	GHENNAM Mourad	22/02/1979
20052	M.	GIACALONE Allan	26/03/1993
41730	M.	GIANINAZZI Maxime	23/12/1992
41539	Mme	GIBERT Amélie	26/06/1993
20116	M.	GIBERT Théo	27/01/1994
42003	M.	GIGLEUX Thibault	21/07/1982
41785	M.	GIL Rémi	12/10/1990
40248	Mme	GILLODES Marie-Ève	27/09/1980
41621	M.	GINEPRO Quentin	16/09/1993
41492	M.	GINESTE Benjamin	29/06/1993
42104	Mme	GINESTET Estelle	30/10/1979
40054	M.	GINHOUX Quentin	07/04/1997
20027	M.	GIORLA Franck	29/07/1975
40380	M.	GIOT Mathis	07/06/1999
41563	M.	GIOVANELLA Jérôme	06/04/1979
20006	M.	GIRARD Vincent	20/05/1996
20147	M.	GIRARDOT Maxime	02/06/1987
41629	M.	GIRAUD Tanguy	03/04/2000
40227	M.	GIRAUD-DASPRES Duncan	12/06/1998
20083	M.	GIRODEAU Jason	11/08/1990
40734	M.	GIRON Thibaud	07/05/1998
41223	M.	GIROUD Quentin	26/01/1998
40726	M.	GIROUTRU Gilles	30/03/1990
40462	M.	GIROUX Garry	13/01/1984
41891	M.	GLESS Yannick	01/02/1994
40197	M.	GLOUBOKII Jeremy	01/09/1987
41502	M.	GOBILLARD Mattys	19/02/1994
40589	M.	GODORECCI Damien	17/02/1994
41586	M.	GOIRAND Cédric	20/03/1992
41095	M.	GOLIN Maxime	10/12/1994
20144	M.	GOMES DA SILVA Bryan	16/06/1998
40948	M.	GOMES-MARTINS Baptiste	27/11/1999
20140	M.	GOMEZ Abel	13/02/1988
40384	M.	GOMEZ Aloïs	20/06/2000
40906	M.	GOMEZ Didier-Jean	07/07/1989
40686	M.	GONCALVES Anthony	29/04/1986
41686	M.	GONCALVES Thibault	20/04/1990
41578	M.	GONDIAN Yann	13/12/1994
40340	M.	GONTIER Guillaume	09/07/1998

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41509	M.	GONZALES Adrian	01/08/1991
40684	M.	GONZALES Marc	14/07/1986
40052	M.	GONZALEZ Cédric	21/11/1996
41843	Mme	GORCE Maëlle	16/04/1988
40195	M.	GORDON Romain	29/07/1988
20070	M.	GORON Mathieu	27/10/1990
41259	M.	GORRUT Cedric	31/12/1984
41962	M.	GOUBIER Anthony	19/06/1987
40477	M.	GOUIRAN Thibault	27/10/1998
40234	Mme	GOUJON Manon	24/12/1996
41760	M.	GOUNON Cédric	29/09/1986
41855	M.	GOUVEIA DOS SANTOS REIS Aurelien	07/03/1986
40184	M.	GOZZI Thibault	01/07/1995
40405	M.	GRAGEZ Benjamin	21/08/1993
40371	M.	GRAND Pierrick	18/01/2000
41740	M.	GRAND Valentin	29/03/1992
41086	M.	GRANDCOLAS Charles	31/01/1996
40299	M.	GRANDJANNY Lucas	24/07/1995
40244	M.	GRANDJEAN Cédric	17/12/1986
41324	M.	GRANGE Landry	26/02/2000
40252	M.	GRANGEON Julian	10/05/1993
41423	M.	GRANGER Bastien	20/06/1984
41573	M.	GRAS Florent	24/03/1982
40366	M.	GRASSET Franck	18/02/1995
41050	Mme	GRAVEJAT Cloé	26/07/1994
41197	M.	GRAWEY Pierre	06/10/1991
41538	M.	GRECO Giovan	06/12/1999
41116	M.	GRESSIER Jerome	14/04/1978
40818	M.	GRIGNON Damien	19/11/1994
40706	M.	GRISON Erwan	22/04/1996
41674	M.	GROLET David	28/02/1986
41654	M.	GRONDIN Philippe	05/08/1976
41244	M.	GROSGOJAT Steven	07/01/1989
40838	M.	GROSJEAN Maxime	30/04/1993
40173	M.	GUALTIERI Maxence	11/03/1996
20019	M.	GUARNACCIA Kevin	07/06/1990
41790	M.	GUELLE Maxime	05/11/1991
41833	M.	GUÉRAUD-PINET Pierrick	07/01/1998
41268	M.	GUERDIN Yohan	21/06/1985
41109	M.	GUERRA Corentin	10/05/1997
41818	M.	GUIBEAUD Yann	16/03/1990
41160	Mme	GUIBON Marlène	27/08/1992
40888	M.	GUICHERD Stephane	17/06/1982
40963	M.	GUIDICI Marc-Antoine	02/11/1998
41759	M.	GUILLAUMOND Thomas	08/08/1993
40281	M.	GUILLET Jeremy	08/03/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40834	M.	GUILLON Timothée	28/06/2000
40543	M.	GUILLOT Florian	03/06/1989
41567	M.	GUILLOT Hugo	26/08/1999
42120	Mme	GUILLOT Lise	31/10/1995
40764	M.	GUILLOT Remi	09/06/1997
40331	M.	GUILLOUX Baptiste	03/08/1990
20023	M.	GUNDLACH David	08/12/1989
20031	Mme	GUYOT Manon	18/12/1997
42024	M.	GUYOT Mathis	04/03/1998
20066	M.	GUYOT Nicolas	05/06/1987
40400	M.	GUYOT Valentin	28/10/1992
42068	M.	HABERT Achile	01/10/1995
41260	Mme	HADEF Sirine	25/04/1998
41701	M.	HALILOVIC Adi	18/12/1994
40624	M.	HALLOT Ludwig	02/08/1995
41466	M.	HARAT Romain	27/06/1996
41428	M.	HAROUCHI Samir	27/08/1987
40239	M.	HARTER Antoine	23/06/1991
41520	M.	HARTMANN Thibaut	19/04/1995
41371	M.	HARZALAOUI Karim	28/05/1986
41044	M.	HAY Clément	01/02/1995
41281	M.	HEBERT Kévin	30/08/1992
40459	M.	HEMON Soig	06/09/1999
42018	M.	HERMANN Gaspard	02/07/1997
41463	M.	HERMANT Théo	16/09/1998
41449	M.	HERNANDEZ Pascal	23/12/1998
40201	M.	HOMASSEL Patrice	19/10/1979
40250	M.	HORVATH Yohann	01/10/1986
40458	M.	HOSTACHY Kévin	02/08/1994
40087	M.	HOYAS Kevin	08/06/1989
41611	M.	HUBERT Quentin	03/01/1997
40117	M.	HUDE Johan	16/08/1994
40610	Mme	HUMBERT Catherine	20/05/1978
40214	M.	HUSSENOT Mickael	06/10/1996
41974	M.	ILDISS Gaetan	20/09/1996
40414	M.	IMBERT Aurélien	09/08/1985
42111	Mme	INDERCHIT Laurie	10/04/1990
40506	M.	INTILIA Damien	07/03/1989
20032	M.	ISARTE Alexis	12/09/1993
41132	M.	ISSARTIAL Alexandre	07/07/1987
41061	Mme	ISSERT Magali	10/02/1979
40108	M.	ISSOIRE Jordan	23/12/1993
41572	M.	JACOB Cédric	05/03/1987
20038	M.	JACQUEMONT Dylan	19/06/1997
41178	M.	JACQUES Quentin	26/01/1999
41959	M.	JALLIFFIER-VERNE Sylvain	21/07/1985

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41614	M.	JAMBERT Charles	07/04/1994
41616	M.	JAMBERT Maxime	30/07/1996
41318	M.	JAMET Florentin	17/12/1994
40359	M.	JAMMES Mathieu	24/05/1994
40613	M.	JANDARD Pierrick	26/08/1982
41070	M.	JANDARD Romain	26/07/1982
41986	M.	JANIN Cyril	21/01/1995
40786	M.	JANIN Jordane	18/06/1992
41434	M.	JANNELLI Thomas	06/02/1991
40754	M.	JARLES Amaury	25/03/1997
40120	M.	JAROUSSE Thomas	03/12/1992
41554	M.	JAY Joris	14/11/1994
40220	M.	JAYET Jonathan	10/10/1988
40779	M.	JEANMONOD Damien	22/07/1997
40221	M.	JÉNIC Guillaume	24/10/1986
40376	M.	JOANNET Matthias	18/08/1992
41881	M.	JOLIVET Maximilien	05/08/1993
41248	M.	JORDAN Gabriel	04/02/1998
41229	M.	JOSE Timothee	24/01/1995
42002	M.	JOSSERAND Adrien	26/01/1995
42146	M.	JOSSERAND Jean-Charles	26/05/1996
40437	Mme	JOURDA Jessica	01/02/1993
40022	M.	JOURJON Cyprien	27/11/1997
41307	M.	JOUSSEMET Alexandre	15/03/1997
40253	M.	JOUSSERAND Tom	15/11/1995
40353	M.	JOUVE Kévin	09/10/1989
41598	Mme	JUHEL Géraldine	13/08/1997
41822	M.	JULIEN Jean-Baptiste	20/05/1993
40347	M.	JULIEN Maxime	07/02/1999
41471	M.	JULLIEN Vincent	09/11/1989
41835	M.	JUMEL Bertrand	17/05/1992
42017	M.	KADOUN Rayane	26/11/1992
41320	M.	KAHALOUN Hicham	19/05/1994
41106	M.	KAÏDI Hakim	02/03/1982
40430	M.	KAISICK Fabrice	11/06/1986
40497	Mme	KAISICK Jessika	21/04/1982
40323	M.	KARAZ Yacine	19/11/1990
41082	M.	KAZEK Franck	03/03/1980
40564	Mme	KEMPF Amélie	06/04/1997
42090	M.	KHAU Damien	24/11/1993
41283	M.	KHELAIFIA Mehdi	19/06/1988
41140	M.	KIJANKA Tom	22/01/1997
42046	M.	KIRBILLER Vincent	21/06/1983
41799	M.	KLING Tom	04/04/1999
41873	M.	KOUBA Sofiane	10/11/1992
41123	M.	KOUCHKAR Slimane	07/12/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41613	M.	KOWALSKI Rodolphe	01/12/1994
20061	M.	KREUTZER Cédric	06/02/1989
42036	M.	KUNTZ Jean-Baptiste	11/10/1986
40738	M.	L HERBETTE Christophe	08/03/1990
40263	M.	LABARRE Arnaud	10/01/1991
40182	Mme	LABROSSE BAR Camille	25/07/1994
20071	Mme	LABRUT Justine	02/06/1993
41313	M.	LACATENA Thibaud	21/06/1994
40890	M.	LACHI Sofiane	17/06/1994
40893	M.	LACOMBE Léo	21/11/1994
41501	M.	LADUCHE Jon	09/02/1986
41007	M.	LAFARGE Julien	16/09/1997
40373	M.	LAFARGUE Jérémy	30/10/1992
41739	M.	LAFUITTE Cyril	23/01/1989
40378	M.	LAGOUTTE Jérôme	02/01/1992
40279	M.	LAMARRE Emeric	11/12/1986
41890	Mme	LAMBERT Celine (né(e) GONZALEZ)	24/12/1978
40891	M.	LAMBERT Nicolas	11/10/1995
40908	M.	LANES Maxime	13/05/1991
40767	M.	LANGLOIS Kevin	09/04/1985
40860	M.	LANIER Adrien	10/09/1993
41635	M.	LAPORTE Rémy	22/04/1993
40397	M.	LARBOURET Lucas	08/07/1999
41640	M.	LARDEUR Tristan	24/09/1997
41678	M.	LARNAUD Jonathan	15/06/1988
41824	M.	LASSIGNOL Gaetan	14/05/1992
41856	M.	LAURENT Jean Bernard	28/04/1987
41814	M.	LAURENT Pierre	27/08/1996
40338	M.	LAVASTRE Valentin	13/06/1997
41839	M.	LAVILLE Florian	09/05/1990
20002	M.	LAZZARINI Julien	05/09/1986
40386	M.	LE BEUZ Axel	27/04/1997
40074	M.	LE BOULANGER Thibaud	27/05/1990
41344	Mme	LE BOURBOUACH Julie	08/06/1996
20074	M.	LE MAON Alexandre	07/09/1995
41525	M.	LE SERREC Kevin	29/09/1991
42051	M.	LE Tan Cuong	07/10/1977
40824	M.	LEBEAU Romain	07/03/1985
40212	M.	LEBOUCHARD Thomas	22/02/1998
41980	M.	LEBRETON Laurent	17/06/1980
40449	M.	LECHER Axel	05/09/1997
40533	M.	LÉCHOT Josias	10/05/1991
41688	M.	LECOUILLARD Michael	07/10/1985
41199	Mme	LECOURT Léonie	01/10/2000
41221	M.	LECOUTOUR Matthieu	03/07/1992
41498	M.	LEDESMA Adrien	10/12/1992

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
42147	M.	LEDIEU Alexandre	10/06/1989
20153	M.	LÉGER Corentin	15/03/2000
20054	M.	LEGRAND Antoine	15/08/1990
20055	M.	LEGRAND Baptiste	25/01/1996
41483	M.	LEGRAS-CRUCIATA-PERRAUD Hugo (né(e) CRUCIATA-PERRAUD)	07/06/1990
41397	M.	LEJARD Geoffrey	25/06/1992
40190	M.	LELIEVRE Ugo	06/09/1996
20065	M.	LEMAIRE Fabien	04/01/1987
42074	Mme	LEMOINE Marie-Charlotte	30/09/1994
41892	M.	LENGAGNE Florian	10/02/1996
20112	M.	LENGAGNE Romain	20/04/1991
20045	Mme	LENTZ Natacha	07/06/1986
40464	Mme	LEON Alexandra	03/06/1997
41982	M.	LÉON Mickael (né(e) LEON)	19/08/1990
40584	M.	LEONHART Nolwen	15/11/1994
40658	Mme	LEONZI Anne-Laure	02/05/1987
41984	Mme	LEPORATI Arielle	19/10/1995
41220	M.	LERANDY Sil-Freid	05/08/1989
20059	M.	LERICHE Loïc	24/03/1986
40114	M.	LERICHE Vincent	27/08/1991
40343	M.	LEROY--SYMOËNS Corentin	12/01/1999
40716	M.	LESAGE Jordan	20/02/1995
41142	M.	LESPINASSE Eric	20/05/1989
41435	M.	LESSART Denis	16/01/1996
40152	M.	LEVASSEUR Fabien	20/01/1994
40242	M.	LÉVÊQUE Benoît	27/11/1996
20149	M.	LEYCURAS Lilian	18/09/1986
41195	M.	LHOMMEL Eddy	07/07/1990
41590	M.	LIEAU Benjamin	03/04/1989
40200	M.	LIEUTAUD Julien	29/08/1986
41011	M.	LIMOGES Julien	06/01/1992
40061	M.	LIMOUZIN Maxime	28/03/1995
40577	M.	LINOSSIER Thibaut	04/08/1992
42097	M.	LIPP Christopher	07/03/1985
40823	M.	LITAUDON Sébastien	15/08/1990
42141	M.	LLERES Samuel	20/04/1992
42096	M.	LOCQUET Hippolyte	30/07/1997
41769	M.	LOMBARD Bastien	02/05/1998
41544	Mme	LOMBARD Cindy	09/05/1995
41744	Mme	LOMBARD Ludivine	17/06/1997
41734	M.	LONGO CHARREL Jérôme	18/08/1995
41963	M.	LONJON Thomas	17/03/1992
41108	M.	LOPES Alexis	09/11/1993
41715	M.	LOPEZ Jerome	05/03/1984
41328	Mme	LOPEZ Josepha	04/10/1988

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40854	Mme	LOQUEN Maëlann	25/06/1992
41403	M.	LORIN Samy	27/12/1998
40049	M.	LOTISSIER Greg	11/07/1996
41201	M.	LOTTITO Adrien	23/04/1991
40106	M.	LOUIS Benjamin	15/09/1997
41185	M.	LOUSA Rémi	05/05/1992
40933	M.	LUCAS Ludovic	07/09/1993
41285	M.	LUCAS Mikael	16/08/1983
41996	M.	LUPEAU Nicolas	14/10/1993
40944	Mme	LUQUET Celine	04/10/1981
20081	M.	LUSERGA Tom	12/12/1997
40485	M.	MACÉ Léo	17/11/1989
40662	M.	MACHTELINCKX Willy	23/11/1998
40701	M.	MACIA Mickael	30/01/1994
41914	Mme	MADADI Manelle	14/10/1987
41600	M.	MAGANA Pierre	30/10/1996
40745	M.	MAGNAVAL Nicolas	25/10/1992
20050	M.	MAGNIERE Jérémy	17/11/1992
40534	M.	MAHIEU Yoann	05/03/1989
41319	M.	MAHISTRE Alexandre	26/08/1996
41432	Mme	MAINARD Blandine	03/02/1993
20024	M.	MAISONNEUVE Robin	29/02/1996
41253	M.	MAKDOUF Farid	07/06/1993
42123	M.	MALARA Romain	30/09/1992
40486	M.	MALCUIIT Julien	11/11/1987
41665	M.	MALLARD Alexis	28/05/1995
40089	Mme	MALNAR Laëtitia (né(e) DUMAS)	27/02/1983
40093	M.	MALNAR Vincent	07/01/1995
41460	M.	MALOSSE Anthony	09/02/1994
41419	M.	MAMMOLITI Denis	23/06/2000
41347	M.	MAMMOLITI Nicolas	23/06/2000
40217	M.	MANCEAU Jeremy	19/12/1983
40427	M.	MANDRA Rémi	16/03/1992
40164	M.	MANIER Romain	12/06/1995
40156	Mme	MARCE Ludivine	10/07/1988
40660	M.	MARCHAND Julien	31/08/1989
41278	M.	MARCHAND Logan	11/01/1997
41631	M.	MARCHET Bruno	19/03/1987
40026	M.	MARDUEL Antoine	30/06/1990
41121	M.	MARÉCHAL Lucas	27/07/2000
40286	M.	MARGARIDENC Alexis	19/12/1996
41446	M.	MARGERIT Pierre	05/10/1996
40988	M.	MARGUET Frantz	03/05/1996
40555	M.	MARIE-BROUILLY Francois	01/04/1995
40788	M.	MARIN Lucas	01/07/1992
41461	M.	MARINOT Franck	04/01/1990

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41499	M.	MARNAS Faustin	11/06/1994
40705	M.	MARQUE Clément	29/08/1995
40709	M.	MARTEL Xavier	01/07/1978
40103	M.	MARTHE Benoit	08/05/1997
40047	M.	MARTIN Antoine	16/07/1997
40803	M.	MARTIN Benoît	27/05/1992
41656	M.	MARTIN Florent	13/09/1992
40243	M.	MARTIN Guillaume	18/05/1991
41300	M.	MARTIN Michael	28/04/1985
20042	M.	MARTIN Renaud	23/05/1994
41995	M.	MARTIN Romain	24/06/1998
40621	M.	MARTIN Yannick	28/05/1990
41868	M.	MARTINET Alexandre	22/06/2000
40032	M.	MARTINEZ Lucas	19/07/1994
40743	M.	MARTIN-LAGARDE Guillaume	31/07/1994
41584	M.	MARTINOT Arthur	18/10/1994
40557	M.	MARTINS Quentin	18/09/1999
41972	Mme	MARTORANA Alicia	02/06/1996
41698	Mme	MARTRES Alicia	05/06/1998
41826	M.	MASANET Kevin	10/11/1993
41161	Mme	MASCARO Florence	09/04/1998
40105	M.	MASSON Adrien	06/02/1992
20108	M.	MASSON Anthony	24/01/1991
40806	M.	MASSON Antoine	01/09/1992
40024	M.	MATEO Joachim	15/11/1990
41045	M.	MATHAUD François	21/10/1989
40714	M.	MATHIEU Damien	17/02/1982
40934	M.	MATHIVET Loïc	10/05/1976
40393	M.	MATRAY Jerome	26/11/1985
40563	M.	MATTANA Benoit	18/06/1996
42045	Mme	MAUBOUSSIN Marie	13/03/1998
40292	M.	MAUPETIT Quentin	02/10/1997
42106	M.	MAYEUR Adrien	08/05/1994
40255	M.	MAYNAUD Lucas	06/12/1989
40264	M.	MAYOUSSIER Bryan	02/02/1995
40325	M.	MAZELLA Quentin	31/05/1992
40064	M.	MAZELPEUX Alexandre	13/08/1996
41714	M.	MAZET Anthony	16/03/1989
41143	M.	MAZZILLI Matteo	20/10/1990
42049	M.	MC LEAN Theo	07/06/1988
42077	M.	MEHLY Emmanuel	27/12/1994
41291	M.	MEKRELOUF Nassim	13/03/1997
40578	Mme	MELLET Marion	15/11/1992
41391	M.	MENAGER Jean-Michel	01/01/1992
41878	M.	MENDRAS Yoan	22/02/1996
40147	M.	MENELLI Fabien	14/01/1992

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40673	M.	MENETRIER Jonathan	21/01/1991
41861	M.	MENIAUD Sébastien	01/10/1990
41421	M.	MERCIER Thibault	24/04/1988
41731	M.	MEREAUD Elliot	02/10/1996
40211	M.	MÉRIEUX Guillaume	17/12/1997
41764	M.	MERINE Rodolphe	02/03/1980
40775	Mme	MERITET Jessica	06/04/1995
41478	Mme	MESONERO Marlène	09/05/1988
41537	M.	MESTAS Kévin	07/03/1999
42116	Mme	METAYER Laure	27/03/1993
42114	M.	METRAL Charles	25/01/1983
40039	M.	METRAL Maximilien	27/10/1995
42143	M.	MEUNIER Paul	03/09/1998
41536	M.	MEY Mathias	27/10/1998
41348	M.	MEYNET-MEUNIER Clément	07/01/1989
20087	M.	MIALLE Philippe	18/02/1979
40188	M.	MIALOT Jordan	11/08/1997
41561	M.	MICCICHE Fabien	19/10/1989
40681	M.	MICHAUD Cyril	18/04/1998
40628	M.	MICHAUD Maxime	26/10/1996
40593	M.	MICHAUDET Maxime	11/03/1992
41999	M.	MICHEL Jonathan	26/06/1992
20033	M.	MICOUD Julien	04/01/1988
41027	M.	MILAN Cyril	23/02/1981
41084	M.	MILLARD Steve	04/03/1993
40559	M.	MILLET Alexandre	17/01/1990
40674	M.	MINERET Léo	13/04/1998
41553	M.	MINOIS Christophe	26/09/1982
42041	Mme	MIROUX Amélie	06/06/1988
41254	M.	MISSIAEN Thibaud	25/08/1994
40617	M.	MOIGNOUX Vitali	26/02/1991
40389	M.	MOISSIN Michael	23/05/1990
41311	Mme	MOKHTARI Helene	01/08/1990
41231	M.	MOLLET Alexandre	25/11/1994
40905	M.	MONCHAL Joris	15/09/1993
41630	M.	MONFRAY Kevin	21/12/1988
41960	M.	MONJOL Jordan	15/09/1991
42025	M.	MONNET Gabin	01/08/1996
41127	M.	MONNIER Thomas	23/06/1996
41547	M.	MONNIN Maxime	10/01/1998
41111	M.	MONNOT Quentin	12/12/1997
40006	M.	MONTABONNET Paul	26/03/1997
41427	M.	MONTI Thomas	06/06/1992
40546	M.	MONTROBERT Etienne	12/05/1987
40301	M.	MONZY Pierrick	13/04/1998
40261	M.	MORALES Alexandre	26/04/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40150	M.	MORBO Richard	30/07/1982
41736	Mme	MOREEWS Audrey	08/06/1998
41163	M.	MOREIRA Romain	15/05/1995
40062	M.	MOREL Alexandre	17/07/1982
40123	M.	MOREL Ludovick	24/01/1986
40574	Mme	MOREL Mallaury	11/06/1995
40499	M.	MORENAS Damien	08/06/1983
40899	M.	MORES Florian	24/11/1987
40571	M.	MORETTI Quentin	07/01/1992
20131	Mme	MOREZ Anne	29/09/1988
41747	M.	MORNAY Cyril	14/04/1991
40043	M.	MORVAN Dylan	14/02/2000
40238	M.	MOSCA Aurélien	12/12/1986
40306	M.	MOUAWAD Jean-Charles	07/10/1997
41627	M.	MOUCHE Hugo	04/11/1997
40151	M.	MOULIN Anthony	07/12/1997
41334	M.	MOULIN Frédéric	16/08/1971
40443	M.	MOULIN Mickael	21/02/1993
42062	M.	MOULIN Nicolas	14/05/2000
40484	M.	MOUNIER Sebastien	01/08/1981
40017	M.	MOURACAS Sylvain	19/10/1983
41237	M.	MOUREY Anthony	09/10/1992
40602	M.	MOUTON Melvyn	20/07/1997
40073	M.	MOUYSET Damien	17/03/1990
40633	M.	MUDRY Anthony	01/06/1995
40523	Mme	MULLER Florence	13/06/1991
40972	M.	MULLERKE Benoit	25/11/1989
41126	M.	MURAT Mickael	21/09/1982
40587	M.	MUSY Arnaud Pascal Philippe (né(e) ARNAUD)	24/06/1995
42078	M.	NADDEO Mathieu	20/08/1992
40565	M.	NADEAU Fabien	05/05/1969
20073	M.	NAPOLETANO Fabien	08/08/1987
40446	M.	NAVASQUEZ Eloyd	24/07/1993
40136	M.	NAVILLOZ Romain	04/08/1995
41417	M.	NEBOIT Damien	19/02/1997
20007	M.	NEBOUT Nicolas	08/08/1989
40635	M.	NEGRE Alexis	30/08/1997
40493	M.	NEHAOUA Mehdi	12/02/1996
40111	M.	NERVESA Hugo	22/12/1999
20034	M.	NICAISE Sylvain	03/03/1990
40501	M.	NICAUD Corentin	25/11/1989
41450	M.	NICOD Sebastien	17/09/1974
41373	M.	NICOLAS Cédric	19/05/1985
41228	M.	NICOLAS Dylan	30/09/1996
41913	M.	NICOLAS Jordan	26/09/1992
40189	Mme	NICOTERA Jessica	07/01/1993

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40953	M.	NOBILI Théo	18/10/1995
42032	M.	NOIR Mathieu	12/05/1991
40369	M.	NORMAND Antoine	10/01/1995
40913	Mme	NORMAND Mélanie	27/09/1995
41146	Mme	NOTARNICOLA Camille (né(e) GIZA)	01/02/1989
41145	M.	NOTARNICOLA Mathieu	24/03/1985
42157	M.	NOUADRI Walid	08/02/1988
20150	M.	NOUVET Sylvain	15/09/2000
41481	M.	OBINO Biagio	27/07/1992
40975	M.	OCANA Teddy	18/04/1993
41580	M.	ODDOUX Jérémy	24/03/1998
40316	M.	OLLOIX Florian	15/07/1992
40035	M.	ONDET Sebastien	03/07/1984
40669	Mme	ONDREJKA Murielle	11/01/1983
40090	M.	ORLANDO Charles	04/07/1988
20100	M.	ORSINI Paul	23/01/1995
41480	M.	OUALI Youcef	02/01/1993
20105	M.	OUARED Sofiane	29/04/1978
40072	M.	LOUDIN Mathieu	04/11/1991
40693	M.	OUODOIRE Pierre	23/04/1991
40291	M.	OUZOUNIAN Jean-Philippe	29/07/1982
41643	M.	PACAUD-PEREIRA Mathieu	01/07/1997
40367	M.	PACCOUD Alexandre	08/02/1991
40857	M.	PAGES Francois	24/11/1982
41645	M.	PALA Grégory	15/10/1983
41677	M.	PALIJCZUK Julien	09/09/1980
41771	M.	PANEL Franck	24/03/1988
41043	M.	PANIANDY Jérôme	16/10/1990
20037	M.	PAPARIC Raphaël	17/10/1999
20104	M.	PAPET Basile	05/08/1991
40067	M.	PAPUT Mathéo	19/05/1997
40608	M.	PAQUELIER Gérald	21/05/1992
41530	M.	PARMENTIER Julien	22/03/1987
40901	M.	PAROISSE Lionel	21/09/1981
40140	M.	PARRENO Ivain	02/11/1984
40871	M.	PARROT Guillaume	04/08/1989
41200	M.	PASINETTI Jonathan	25/05/1990
41970	M.	PASSINGE Thomas	09/12/1999
40744	M.	PASSOT Corentin	21/10/1993
40015	M.	PASTOR Benjamin	23/04/1996
40956	M.	PASTOREL Jerome	13/12/1990
41327	M.	PASTRE Laurent	17/08/1987
20151	M.	PATEREK Freddy	13/02/1972
41564	Mme	PATISSIER Marion	10/07/1998
41098	M.	PATRICE Arthur	02/02/1993
41516	M.	PAU Mikael	09/07/1985

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41026	M.	PAULET Martin	01/02/1996
42001	M.	PAYET Michael	19/07/1985
40445	M.	PECHER Jérémy	12/01/1987
40542	M.	PECOME Jean-Elic	12/02/1998
40919	M.	PEETERS Jeremy	25/04/1996
40765	M.	PEGAZ Pierre	17/02/1996
20141	M.	PEILLAT Cyril	04/07/2001
40232	M.	PELAT Romain	29/04/1991
20142	M.	PELLEGRINELLI Melvin	09/02/1994
40229	M.	PELLEGRINELLI Valérian	02/12/1995
41141	M.	PELLETIER Alexis	08/07/1992
41184	M.	PELLETIER Christophe	09/02/1995
41422	M.	PELLETIER Thibault	16/05/1995
41218	Mme	PERAUD Laura	01/10/1991
40776	M.	PERBET Romain	28/09/1999
40699	M.	PERCHERON Robin	07/07/1993
41016	M.	PERES Amaury	04/08/1997
40042	M.	PEREZ Emeric	04/12/1988
40045	M.	PEREZ Flavien	22/06/1998
40126	M.	PEREZ Florian	11/12/1991
20099	M.	PEREZ Nicolas	28/01/1997
41474	M.	PEREZ Quentin	17/06/1990
40057	M.	PEREZ Sébastien	07/08/1981
41034	M.	PERGUET Xavier	09/04/1977
41304	M.	PERIER Cedric	11/10/1981
40625	M.	PERKOWSKI Alexandre	22/09/1991
40858	M.	PERNET Romain	22/01/1992
40670	M.	PERNET Simon	14/06/1999
20021	M.	PERONNET Romain	19/09/1994
40352	M.	PEROZZO Maxence	14/05/1999
40729	M.	PERRAUD Quentin	18/12/1999
41727	M.	PERRAUD Remi	11/12/1994
41138	M.	PERRE Romain	06/08/1996
41257	M.	PERRIER Baptiste	09/12/1985
20135	Mme	PERRIER Coralie (née) CABRERA BELLA)	31/10/1988
41877	M.	PERRIER Nicolas	08/05/1988
40288	M.	PERRIN Morgan	28/05/1991
40009	M.	PERROT Thomas	06/03/1995
41369	M.	PESENTI Laurent	04/05/1981
41655	M.	PETIT Mickaël	02/12/1994
40496	M.	PETIT Nicolas	01/08/1990
40830	M.	PETIT Romain	07/10/1986
41950	M.	PETIT Stefen	14/05/1990
41054	Mme	PETTI Ornella-Kenza	19/12/1994
41362	M.	PETTINATO Thibault	25/08/1997
40334	M.	PEYNET Julien	08/06/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40102	M.	PEYRON Michel	09/10/1982
41287	M.	PHILIS Guillaume	20/01/1992
41946	M.	PHILIZOT Yannick	16/08/1994
40508	M.	PHOLOPPE Vincent	24/01/1987
40351	M.	PIAT Emerik	24/03/1992
40116	M.	PICHON Julien	22/08/1997
41597	M.	PICO Vincent	01/08/1994
40118	M.	PIEDIGROSSI Quentin	19/07/1992
40504	M.	PIERDET Damien	20/01/1996
41165	M.	PIERIN Patrice	12/10/1984
40886	M.	PIERRAT Clément	10/12/1990
40463	M.	PIERRE-ESPITALIER Mahianui	26/05/1988
41781	M.	PIGNOLET Guillaume	20/10/1988
41707	M.	PIGUET Arthur	03/02/1997
42044	M.	PIGUET Quentin	27/08/1998
40404	M.	PILARD Chriss	21/07/1984
41032	M.	PIMBERT Alexandre	11/08/1990
40799	M.	PIN David	04/05/1989
41399	M.	PINHEIRO Sébastien	20/07/1983
40473	Mme	PIORKOWSKI Julie	23/01/1988
40036	M.	PIRES DE SA Lucas	14/12/1996
40112	M.	PIROUX Tristan	18/05/1998
40303	M.	PIROUX Yoann	25/05/1990
41676	M.	PISANI Rémi	10/08/1990
41041	M.	PISELLI Jeremy	30/05/1998
41303	M.	PISELLI Nicolas	30/05/1998
40655	M.	PLACE Alexandre	05/04/1999
40314	Mme	PLANARD Aude	24/10/1990
41601	M.	PLASSARD Stephane	28/11/1981
41772	M.	PLATON Romain	18/09/1995
41571	M.	PLENET Erwan	18/02/1991
41017	Mme	PLO Caroline	20/02/1990
41153	M.	PLOTEGHER Julien	07/02/1988
41104	M.	PLOUZEAU Mickael	05/04/1989
41322	Mme	PLOYE Elise	28/07/1997
41979	M.	POILPRET Julien	14/09/1987
40829	M.	POINTARD Cedric	30/07/1977
40874	M.	POIRIEUX Julien	07/10/1984
40320	M.	POISSON Quentin	06/02/1992
40656	M.	POIX Benjamin	07/01/2000
42091	M.	POLA'TO Julien	30/11/1992
41411	M.	POLONI Victorien	06/12/1994
41559	M.	POMPORT Lilian	04/11/1998
40183	M.	PONCET Antonin	09/12/1996
41212	Mme	PONCET Cloé	18/01/1996
40518	Mme	PONCET Marilyne	29/12/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
20134	M.	PONCET Martin	13/03/1991
41440	M.	PONCET Romain	08/11/1988
40132	M.	PONT Pierre-Antoine	24/10/1994
41226	M.	PONTAUD Charles	01/10/1995
40196	M.	PONTON Romain	02/02/1996
41859	M.	PONZIO Maximilien	28/12/1993
40631	M.	POOT Bernard	26/04/1990
41610	M.	PORGROULT Michael	14/01/1985
41048	M.	PORTEMAN Philippe	25/01/1994
41620	M.	PORTES Thomas	26/10/1998
40174	M.	POTARD Jérôme	06/11/1988
41382	M.	POTHIER Pierre-Jean	26/12/1993
20064	M.	POUGET Allan	15/10/1995
42053	M.	POUJADE Florian	06/10/1984
40113	M.	POUZAT Alexandre	20/03/1981
41817	M.	PREMAT Sébastien	27/08/1993
41088	M.	PREVOST Kevyn	29/06/1995
40861	Mme	PRINGOT Marie	10/08/1995
41459	M.	PROST Pascal	28/12/1979
40896	M.	PROUVEUR Vincent	19/04/1991
42042	M.	PRUVOT Eddy	02/10/1995
40836	M.	PUCEL Quentin	06/05/1991
40357	Mme	PUGNAT Manon	18/01/1994
41341	M.	PUILLET Alexis	21/05/1999
41414	M.	PUTELAT Dishendra	11/02/1990
41357	M.	PYANET Anthony	10/10/1991
41336	M.	QUENTIN Jean-Michel	25/07/1995
41476	M.	QUEYREIRE Benoit	31/12/1987
41477	M.	QUILICI Thomas	17/11/1993
40980	M.	RABATEL Maxime	01/04/1998
20017	M.	RACAMIER Quentin	03/07/1987
40825	M.	RACCA Pierrick	08/10/1991
42148	M.	RACHID Issam	05/08/1992
41137	M.	RAIMBAULT Nicolas	10/12/1994
40607	M.	RAMOS Nicolas	13/06/1982
20143	M.	RAMOUSSE Hervé	24/03/1986
41338	Mme	RAMOUSSE Justine	26/08/1991
40091	M.	RAPATEL Jean-Philippe	01/07/1993
40317	M.	RASSE Johann	04/11/1989
40418	M.	RATURAS Antoine	18/02/1993
41479	M.	RAUNEY Maxime	27/04/1989
40014	M.	REBILLARD Alexandre	24/01/1992
40135	M.	REBILLARD Eddy	05/09/1986
41209	M.	REFAS Oussama	02/10/2000
40021	M.	REGNAULD Manuel (né(e) REGNAULD DE LA SOUDIERE)	19/01/1991

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41079	M.	REHM Antoine	15/03/2000
41087	M.	REICH Jonathan	04/08/1997
41823	M.	REMUSAN Kevin	04/09/1989
41238	M.	RENAUD Julien	15/11/1993
20136	M.	RENAUDIN Guillaume	20/06/1994
40595	M.	RENEDO Brice	02/03/1995
41454	M.	REVEILLOU Franck	01/04/1997
40181	M.	REVET Valentin	22/03/1996
41827	M.	REY Clément	01/06/1990
40863	M.	REY Leo	06/08/1996
40925	M.	REY Lucas	03/11/1996
40412	M.	REY Maxime	14/05/1997
41713	M.	REYNARD Matthias	10/12/1994
40640	Mme	REYNAUD Chloe	16/04/1993
41787	M.	REYNAUD Quentin	30/10/1992
20082	M.	REYNAUD Sylvain	21/03/1999
40869	M.	RIALLAND Clément	12/01/2000
40752	M.	RIBERON Guillaume	26/07/1996
20043	M.	RIBEYRON Michaël	03/10/1988
41389	M.	RICARD Jérémy	09/07/1988
40872	M.	RICHARD Julien	30/10/1987
40757	M.	RICO Yoann	25/06/1986
41993	M.	RICQ Raphael	13/02/2000
41076	M.	RIFFARD Jean-Claude	23/04/1972
20005	M.	RIGAL Alexandre	27/02/1988
40208	M.	RIGOLIER Antoine	13/05/1992
40866	M.	RIGUETY Adrien	07/04/1994
40365	M.	RIQUE Rémi	24/07/1993
40740	M.	RIVAL Jonathan	04/06/1996
41851	M.	RIVAL Philippe	18/10/1983
41862	M.	RIVIERE Grégoire	26/11/1994
40097	M.	RIVOIRE Clément	11/03/1993
41406	M.	RIVOIRE Dylan	25/01/1995
42075	M.	RIZAT Romain	19/10/1988
41266	M.	ROBELIN Jordan	09/11/1993
41181	M.	ROBERT Alexandre	12/05/1990
40826	M.	ROBERT Jordan	13/02/1996
40954	M.	ROBIN Clement	08/04/1995
40020	Mme	ROCAGEL Justine	30/05/1997
40720	M.	ROCAMORA Jérémy	27/12/2000
41321	M.	ROCCHI Charles	11/06/1996
40846	M.	ROCHE Alexandre	17/08/1996
41867	M.	ROCHET Alexis	08/08/1997
40763	Mme	ROCHETTE Marion	11/03/1995
40675	M.	RODDIER Lucas	13/08/1986
40773	M.	RODIER Valentin	08/07/1999

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
20036	M.	ROGNON Florent	10/08/1980
41603	M.	ROLIN Damien	10/05/1981
40552	Mme	ROLLAND Fanny	05/05/1989
40256	M.	ROLLAND Jeremy	28/04/1995
41031	M.	ROLLAND Loic	09/04/1992
41874	M.	RONDEPIERRE Lucas	20/09/1998
41289	Mme	ROQUE TEXEIRA Prisca	12/02/1989
40003	M.	ROSELLO Alexandre	29/06/1987
40654	M.	ROSSI Timothé	07/07/2000
41884	M.	ROSSIGNOL Loic	07/02/1991
40098	M.	ROSSIGNOL Maximilien	31/01/1995
40095	M.	ROSSINELLI Quentin	15/07/1997
40787	M.	ROTH Vincent	13/08/1991
40591	Mme	ROTUNDO Meghan	20/03/1994
40372	M.	ROUCHON Alexis	12/10/1988
41033	M.	ROUCHOUSE Gaëtan	27/08/1998
40903	M.	ROUDON Robby	20/11/1995
40921	M.	ROUGERON Cyril	23/03/1988
41807	M.	ROUIRE Ludovic	13/09/1996
40461	M.	ROULET Rémi	26/12/1987
40011	Mme	ROUQUETTE Alexandra	22/12/1984
40793	M.	ROUSSEL Adrien	29/12/1992
40162	Mme	ROUSSELLE Noémie	03/02/1994
42087	M.	ROUSSET Clément	01/02/1992
20121	M.	ROUSSILLON Mathieu	05/07/1989
41062	M.	ROUVEYROL Sébastien	25/09/1988
41193	M.	ROUVIERE Guillaume	04/09/1989
40537	M.	ROUVIERE Thibaud	26/01/1991
40649	M.	ROUX Corentin	12/01/1996
40914	M.	ROUX Johan	04/07/1988
40440	M.	ROUX Quentin	28/12/1994
40476	Mme	ROUZILLE Lisa	31/07/1997
40125	M.	ROWDO Nicolas	07/06/1991
40639	M.	ROY Rémy	01/03/1995
40142	M.	ROY Stéphane	13/12/1987
40487	M.	ROY Valentin	21/07/1993
41349	M.	ROYES Lucas	13/11/1996
41735	Mme	ROZENAC Justine	23/10/1990
41081	M.	RUCHON David-Alexandre	10/06/1983
40328	M.	RUEL Kévin	15/12/1995
40663	M.	RUELLE Romain	29/04/1995
41059	M.	RUET Idris	27/08/2001
41528	Mme	RYPEN Clémence	21/05/1998
40845	M.	SABATIER Benjamin	06/08/1991
40259	Mme	SABATIER Johana	23/09/1995
20097	M.	SABATIER Rémi	10/10/1997

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40104	M.	SABY Romain	13/02/1996
40099	M.	SACCU Remy	11/04/1996
40349	M.	SAEZ Rémi	28/04/1992
40859	M.	SAFON BOLOS Vincent	27/02/1990
20148	M.	SAGNARD Mathieu	21/09/1986
40170	M.	SALCE Florian	14/11/1999
41316	M.	SALINAS Robin	05/06/1993
20022	M.	SALTARIN Gaetan	14/08/1985
41956	Mme	SALVON Elodie	01/02/1992
41491	M.	SANCHEZ Jonathan	26/09/1981
41933	M.	SANSONE Maxime	15/03/1992
20107	M.	SANTONI Anthony	27/01/1995
42159	M.	SANTOS Patrick (né(e) LOPES DOS SANTOS)	13/05/1994
40605	M.	SAPET Alexandre	25/10/1987
42040	M.	SAPIN Clément	06/01/1993
41464	M.	SARREAUD Hugo	29/03/1991
40810	M.	SARRET Cédric	02/07/1996
40590	M.	SARTORELLI Jean Pierre	29/06/1971
41173	M.	SASSI Lucas	28/02/1997
40224	M.	SAUSSEAU Emeric	20/12/1995
20079	M.	SAUVAGEON Loïc	26/04/1989
41766	M.	SAVIN Axel	24/06/1998
41864	M.	SCAPPATICCI Aymeric	27/02/1991
41166	M.	SCHIOSER Robin	11/05/1995
40844	M.	SCHMITT Jeremy	09/01/1987
40435	M.	SCHMITTER Valentin	19/07/1997
40902	M.	SCHRACK Anthony	21/05/1990
40815	M.	SCHWARTZ Corentin	03/06/1996
41504	M.	SEGUR Dimitri	08/06/1995
40519	M.	SENDEL Sofiane	08/09/1990
40794	M.	SÉNÉCAIL Damien	28/02/1994
40599	Mme	SENINGE Fanny	21/10/1998
41825	M.	SERPOLET Eymerick	04/06/1996
40719	M.	SERRE Grégoire	18/10/1993
40916	M.	SERRURIER Julian	06/09/1993
41439	M.	SEURIO'I Guillaume	09/05/1996
20086	M.	SEURRE Antoine	04/07/1999
41158	M.	SEWELL Jordan	07/08/1992
41955	M.	SEYMOUR Teddy	14/04/1987
20130	M.	SIAU Thomas	25/09/1978
41306	Mme	SIBILLE Mathilde	21/05/1997
40614	M.	SICARD Lucas	15/01/1995
40680	M.	SIDLER Antoine	18/01/1999
20090	M.	SILVA Christopher	27/07/1995
40456	M.	SIMEONI Mathieu	15/06/1991
40974	M.	SIMOES Philippe	10/07/1993

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40185	Mme	SIMON Julie	23/05/1989
40309	M.	SIMONIN Grégory	03/11/1979
41923	M.	SIMONIN Matthieu	14/07/1993
40879	M.	SIMPER Alexandre	12/08/1986
41989	M.	SIVET Florent	28/09/1991
41503	M.	SLIWA Rémy	13/12/1983
40760	Mme	SNUGGS Stéphanie	26/08/1982
41700	M.	SOARES Geoffrey	09/07/1991
42039	M.	SOBOTKA Jimmy	05/11/1990
40346	M.	SOFFRAY Anthony	12/08/1985
41954	Mme	SOLLIER Sarah	03/06/1998
40898	M.	SOUBEYRAND Jocelyn	14/05/1991
20010	M.	SOUDET Arthur	15/04/1997
40626	M.	SOULIE Clement	10/01/1994
41353	M.	SOULIER Sunny	08/09/1997
42124	M.	SOULIER Valérian	01/06/1992
42014	M.	SOUR Florent	20/07/1987
42085	M.	STEINMETZ Jonathan	23/05/1986
20013	M.	SUC Antoine (né(e) SUC - MERLE)	03/11/1993
41920	M.	SUCHIER Valentin	18/04/1998
40703	M.	SUEUR Antoine	18/07/1980
41189	Mme	TABOULET Mélissa	26/07/1998
40155	M.	TACHAT Julien	21/02/1999
41871	M.	TACLET Cedric	10/02/1990
40171	M.	TAFANI Mathieu	19/07/1991
41113	M.	TALIEU Jonathan	02/11/1991
41147	M.	TALON Maxime	04/03/1992
41526	M.	TANCHON Anthony	19/05/1993
20004	M.	TANCHOUX Aurelien	07/10/1982
40950	M.	TASSO Thibaut	02/08/1992
40424	M.	TATREAUX Guillaume	06/12/1993
40852	M.	TAVERNA Marc	08/07/1986
40048	M.	TAVERNIER Matthieu	08/07/1989
40479	M.	TEYSSIER Philippe	31/05/1988
40747	M.	TEYSSIER Sylvain	07/07/1993
42059	M.	THABARANT Léonard	31/03/1998
20115	M.	THEJ. Hugo	08/01/1996
40524	M.	THEVENET Clément	02/07/1995
41628	M.	THEVENIN Thomas	14/03/1992
41669	M.	THEVRET-GUILLAUMIN Cedric	01/11/1976
41473	M.	THIBAUT Kiefer	23/06/1998
40495	M.	THIVILLIER Rémi	11/12/1994
41552	M.	THIVILLON Maxime	27/06/1992
40491	M.	THIVOLLE Maxime	15/11/1992
40531	M.	THIVOZ Florian	04/04/1995
40592	M.	THIZY Thibaut	09/12/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
41128	M.	THIZY Vincent-Xavier	02/04/1994
41164	M.	THOMAS Nicolas	04/10/1986
20040	M.	THOMAS Sullivan	29/12/1987
41388	M.	THORINEAU Quentin	10/12/1991
40436	M.	THOUVENIN Nicolas	08/05/1992
40708	M.	THUILLIER Johan	06/12/1995
40356	Mme	TIAR Julie	17/08/1985
40296	M.	TISSOT Jérémy	28/05/1998
40163	M.	TONNEL Kevin	16/12/1996
40350	M.	T'ONNEL Sullivan	16/12/1996
41925	M.	T'ORA Louis	12/04/1998
40051	M.	TORRES Damien	23/03/1998
40398	M.	TOUREAU Kévin	02/11/1987
41385	M.	TOURNEMINE Paul	03/01/1994
40290	M.	TOURNIER Jérôme	20/04/1993
41518	M.	TOURON Guillaume	06/12/1993
41944	M.	TOURRETTE Jeremy	11/07/1995
40544	M.	TRAUTMANN Franck	16/09/1973
40718	M.	TREFCON Alex	17/04/1991
41876	M.	TREILLE Pierre	15/02/1988
40379	M.	TREVISAN Jean-Baptiste	21/06/1990
41531	M.	TREVISIOL Dimitri	14/03/1991
41486	M.	TRICHARD Lionel	03/12/1987
40166	M.	TRICHON Valentin	05/05/1995
40798	Mme	TRIGON Maurane	02/12/1996
41910	M.	TRIOUX Sebastien	09/03/1980
40005	Mme	TRIQUENEAUX Margaux	21/02/1998
41372	M.	TROUOSSARD Yoann	30/12/1997
40177	M.	TROUILLER Damien	20/11/1993
40789	M.	TU DU Antoine	01/09/1983
41065	M.	VACHIAS Maxime	30/07/1996
40965	M.	VACHON Pierre	10/07/1992
41412	M.	VALENÇOT Mathieu	23/09/1992
41622	M.	VALENTIN Romain	25/05/1991
41375	Mme	VALETTE Clélia	18/07/1993
40082	Mme	VALLES--MAZZOLA Manon	24/04/1998
40315	Mme	VALLET Marion	10/02/1992
40930	M.	VAN GYSEGEM Rémy	14/12/1991
42076	Mme	VANDENDRIESSCHE Clémence	16/03/1992
41213	M.	VANDERHOEVEN Kilian	04/07/1994
40583	M.	VANNINI Nicolas	05/01/1986
40138	M.	VANREUST Maxime	20/12/1992
42107	M.	VARDALAS Lucas	03/02/1997
20119	M.	VARLOUD Brice	05/03/1991
41975	M.	VAUCHEY Vincent	06/04/1990
41813	M.	VELLA Dorian	27/10/1995

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
42048	Mme	VENDANGES Noëlle	07/12/1982
41511	M.	VENTRE Corentin	29/08/1996
20001	M.	VERA Xavier	11/06/1987
41942	M.	VERCHERE Pierre-Alexandre	30/03/1995
41215	M.	VERDELLI-MORAND Pierre	06/12/1989
41376	M.	VERGNE Thibaut	26/08/1994
41103	Mme	VERGNIAUD Marion	16/02/1991
41188	M.	VERNAY Cédric	23/04/1985
40387	M.	VERNIN Arthur	03/06/1999
40926	M.	VERRET Matthieu	09/08/1988
20085	M.	VERRO Guillaume	17/08/1992
41035	M.	VEY Bastien	11/11/1992
40230	M.	VIALETTE Kevin	08/01/1991
41800	M.	VIALLA Alban	23/10/1985
40408	M.	VIALON Nicolas Louis	05/08/2000
40554	Mme	VIARDOT Chloé	11/06/1998
41557	M.	VIBERT Thomas	10/12/1997
40027	M.	VIDAL Yanis	30/07/1993
20015	M.	VIDALE Damien	21/08/1992
20030	M.	VIDALE Ludovic	04/08/1984
20018	M.	VIDALE Romain	19/01/1988
40717	M.	VILANOVA Marty	07/02/1997
41012	M.	VILAREM Lubin	28/10/1998
40370	M.	VILLA Adrien	29/06/1995
41985	M.	VILLAESPESA Jordan	13/07/1998
40865	M.	VILLARD Corentin	16/05/1997
40721	M.	VILLEGA Jeremy	02/05/1991
41711	M.	VILLEMAGNE Jona	17/10/1998
41273	Mme	VILLEMAGNE Louise	14/05/1991
42047	M.	VILLENEUVE Nicolas	10/06/1982
40297	Mme	VILLON Nathalie	19/01/1974
41708	M.	VILOTTA Tony	19/12/1990
41951	M.	VINCENT Andy	03/03/1990
40817	M.	VISCHI Florian	24/01/1998
20028	M.	VITALI Anthony	25/12/1994
41664	M.	VIVIER-BOUDRIER Thomas	15/09/1992
41354	M.	VIZIER Yann	29/03/1989
40037	M.	VODABLE Remi	03/04/1986
20089	M.	VOISSIER Dorian	31/01/1997
40133	Mme	VOSSIER Océane	03/10/1996
41649	M.	VRAC Nicolas	02/08/1994
40127	M.	WAESELYNCK Benjamin	20/03/1989
40831	M.	WALKOWIAK Loïc	21/05/1985
41690	M.	WAUQUIER Mathias	26/11/1991
41882	M.	WEISLO Antony	12/07/1992
41467	M.	WELLECAM Maxime	08/03/1994

N° dossier	Sexe	Candidat	Né(e) le
40337	M.	WOUTERS Maxime	13/01/2000
40712	M.	YAHIAOUI Thibaut	14/10/1994
41500	M.	YAO Fredy-Orian	24/08/1990
41096	M.	YOMÈDE Alexandre	03/01/1997
41634	M.	YVES Julien	15/02/1997
40115	M.	ZAHER Nordine	12/09/1990
40096	M.	ZANARDO Valentin	28/05/1995
40416	M.	ZARRELLA Killyan	19/04/1997
41292	M.	ZAVANI Yannick	07/10/1985
41442	M.	ZAVANI Yohan	15/10/1998
41021	M.	ZEDDOUN Mohamed	15/02/1990
42160	M.	ZINBERG Remy	29/04/1994
41367	M.	ZOULFA Toufik	17/07/1982
40800	M.	ZUCCHIATTI Anthony	19/02/1989



ARRETE N°18/04/04

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

OBJET Acte constitutif d'une régie d'avances temporaire – 11^{ème} Bataillon des sapeurs-pompiers de France

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R.1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- vu la délibération DB/18-03/06 en date du 2 mars 2018 relative à la constitution du 11^{ème} bataillon des Sapeurs-Pompiers de France pour le défilé du 14 juillet 2018 à Paris et instituant une régie d'avances temporaire d'un montant de 10 000 € ;
- vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 avril 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Il est institué une régie d'avances temporaire auprès du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) pour le 11^{ème} bataillon des Sapeurs-Pompiers de France.

Article 2 :

Cette régie est installée à l'Etat-Major du SDMIS à Lyon 3^{ème}, au 17 rue Rabelais.

Article 3 :

La régie fonctionne du 2 au 15 juillet 2018.

Article 4 :

La régie paie les dépenses suivantes, liées à la vie du 11^{ème} Bataillon des Sapeurs-Pompiers de France pendant la période d'entraînement :

1. Fournitures et petits matériels ;
2. Pharmacie ;
3. Boissons, alimentation et petite restauration ;
4. Frais de pressing ;
5. Habillement ;
6. Frais de déplacement.

Article 5 :

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1. Carte bancaire
2. Espèces

Article 6 :

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du payeur départemental du Rhône.

Article 7

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €. Une partie de l'avance pourra être convertie en numéraire.

Article 8

Le régisseur sera désigné par arrêté du Président du conseil d'administration du SDMIS après avis conforme de Monsieur le Payeur départemental du Rhône.

Article 9

Le régisseur verse auprès du payeur départemental du Rhône la totalité des pièces justificatives de dépenses en une seule fois, à la clôture de la régie.

Article 10

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 11

Le régisseur ne percevra pas d'une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 13

Le Président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et le comptable assignataire du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **18 MAI 2018**

Avis conforme du Payeur Départemental
Lyon,.....
Le **20 AVR. 2018**


Denis ROUSSEAU

Jean-Yves SECHERESSE
Président
Président 



ARRETE N° 18/04/05

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

OBJET Nomination aux fonctions de régisseur – régie d'avances temporaire

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- Vu la délibération DB/18-03/06 en date du 2 mars 2018 relative à la constitution du 11ème bataillon des Sapeurs-Pompiers de France pour le défilé du 14 juillet 2018 et instituant une régie d'avances temporaire d'un montant de 10 000 € ;
- Vu l'arrêté n° 18/04/04 en date du 17 avril 2018 instituant une régie d'avances ;
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 avril 2018.

ARRETE

Article 1 :

A compter du 2 juillet 2018 et jusqu'au 15 juillet 2018, le lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU est nommé régisseur titulaire de la régie d'avances temporaire « 11ème bataillon des Sapeurs-Pompiers de France » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

Article 2 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, monsieur le lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU sera remplacé par Monsieur Luc BOINON, mandataire suppléant.

Article 3 :

Le lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU et Monsieur Luc BOINON ne sont pas astreints à constituer un cautionnement.

Article 4 :

Le lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU et Monsieur Luc BOINON ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 6 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas payer des dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau code pénal.

Article 7 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 8 :

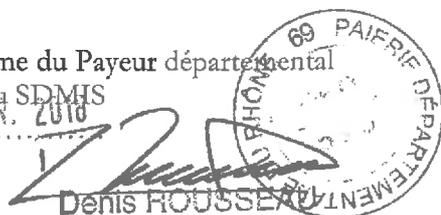
Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-31 ABM du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local.

Article 9

Le Président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et le comptable assignataire du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 13 MAI 2018

Avis conforme du Payeur départemental
Le Payeur du SDMIS
Le 20 AVR. 2018



Le régisseur titulaire
Précédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
Lcl GUEUGNEAU

Jean-Yves SECHERESSE
Président

Le mandataire suppléant
Précédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
M. BOINON

ARRÊTÉ N° 18/04/06

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n°15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions de madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 30 juin 2017 ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	RUIZ	Angélique
2	RUIS	Magali
3	CHARROT	Marie-Christine
4	MARCHADIER	Claire
5	MOUCHTAN	Christelle
6	FERREIRA	Virginie
7	RENAUD	Sabrina
8	SOURINA	Ioulia
9	PREVOST	Sandrine

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **04 MAI 2018**
Le président,

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018
Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Pour le président et par délégation
la vice-présidente,


Murielle LAURENT



Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20180504-AR18_04-07-AR
Date de télétransmission : 14/05/2018
Date de réception préfecture : 14/05/2018

ARRÊTÉ N° 18/04/07

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n°15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions de madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 30 juin 2017 ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	MINARY	Anthony
2	SIMSEKER	Garip
3	FESQUET	Laurent
4	DUFAUD	Fabien

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018

Fait à Lyon, le 04 MAI 2018

Le président,
Pour le président et par délégation
la vice-présidente,

Le directeur départemental et métropolitain
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS - 17 RUE RABELAIS 69421 LYON CEDEX 03
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Murielle LAURENT



ARRÊTÉ N° 18/04/08

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n°15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions de madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 30 juin 2017 ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	RUIS	Carole
2	RUSSO	Catherine
3	GRONDIN	Christelle
4	EMONET	Sandrine
5	ANCLAUMES	Sandrine
6	VERNEYRE	Martine
7	VINCENT-SCURTI	Sylvia
8	SCHIANO DI SCHIABICA	Virginie
9	COLLOT	Yolande

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
10	MERCIER	Laure
11	FROIDURE	Maryline
12	MOINE-ROUMA	Marie
13	BAEZA	Viviane
14	LUZECKI	Carole
15	FERRARI-LE LAY	Stéphanie
16	GNOJEK	Elisabeth
17	FARGE	Jacqueline
18	RAJAONARIVONY	Noromalala
19	LATHUILLERE	Céline
20	NICOLA	Frédérique
21	TARIFFE	Lynda
22	BAUDOUIN	Edwige
23	CHIZAT	Alice
24	TISSERAND	Tatiana
25	ATLAS	Marie-Hélène
26	MECHRI	Samira

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **04 MAI 2018**
Le président,

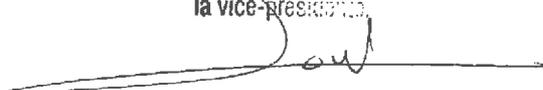
04/05/2018

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018

Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Pour le président et par délégation
la vice-présidente,


Murielle LAURENT



ARRÊTÉ N° 18/04/09

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n°15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions de madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 30 juin 2017 ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	TARDY	Eric
2	DUMAS	Christian
3	ROGUET	Jean-Julien
4	WEILAND	Grégory
5	VOISIN	Julien
6	BARBIER	Gérard

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **04 MAI 2018**
Le président,

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018

Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Pour le président et par délégation
la vice-présidente

Christelle LAURENT



Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20180504-AR18_04-10-AR
Date de télétransmission : 14/05/2018
Date de réception préfecture : 14/05/2018

ARRÊTÉ N° 18/04/10

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n°15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions de madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 30 juin 2017 ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade d'attaché principal, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	SERILLON	Hervé
2	VAYSSETTE	Rolande

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation, Lyon le :

Fait à Lyon, le **04 MAI 2018**
Le président,

04 MAI 2018

Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Pour le président et par délégation
la vice-présidente,

Murielle LAURENT



Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20180504-AR18_04-11-AR
Date de télétransmission : 14/05/2018
Date de réception préfecture : 14/05/2018

ARRÊTÉ N° 18/04/11

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Tableau annuel d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, au choix, au titre de l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n° 15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions à madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu la délibération D/12-09/01 du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours en date du 24 septembre 2012 relative à la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Un tableau d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établi, au titre de l'année 2018, dans l'ordre suivant :

Numéro d'ordre	Nom	Prénom
1	LAKHMARI	Ayoub

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018

Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Fait à Lyon, le **04 MAI 2018**
Le président,

Pour le président et par délégation
la vice-présidente,

Murielle LAURENT



Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20180504-AR18_04-12-AR
Date de télétransmission : 14/05/2018
Date de réception préfecture : 14/05/2018

ARRÊTÉ N° 18/04/12

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif, par promotion interne, au choix, pour l'année 2018

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39 ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
- vu l'arrêté du président du conseil d'administration du SDMIS n° 15/06/05 du 15 juin 2015 portant délégation de fonctions à madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- vu l'avis émis par la commission administrative paritaire lors de la séance du 4 mai 2018 ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller socio-éducatif, par promotion interne, au choix, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est établie ainsi qu'il suit, au titre de l'année 2018 :

- Madame Virginie FOURNIER

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Article 3

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

04 MAI 2018

Pour ampliation, Lyon le :

04 MAI 2018

Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours
Contrôleur général Serge DELAIGUE

Fait à Lyon, le 04 MAI 2018
Le président,

Pour le président et par délégation
la vice-présidente,

Murielle LAURENT

ARRETE N° 18/05/01

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition du comité technique**

Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires ;
- vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès-verbal des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au comité technique du SDIS du Rhône en date du 4 décembre 2014 ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/17-12/01 du 22 décembre 2017 relative à la désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de comités du SDMIS ;
- considérant la nécessité de remplacer monsieur James GREGOIRE, admis à la retraite à compter du 1^{er} août 2018, en qualité de membre suppléant du comité technique, représentant de l'établissement ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1

Siègent comme représentants de l'établissement au comité technique du SDMIS :

Membres titulaires

Madame Murielle LAURENT
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
Monsieur Didier PASCAL
Contrôleur général Serge DELAIGUE
Colonel Bertrand KAISER
Colonel Vincent GUILLOT
Colonel Éric COLLOT

Membres suppléants

Monsieur Lucien BARGE
Madame Catherine PANASSIER
Monsieur Michel FORISSIER
Monsieur Gilles GASCON
Madame Laurence CHENKIER
Colonel Lionel CHABERT
Colonel Alain COLLOT
Madame Magalie CHARDIN

Article 2

Siègent comme représentants du personnel au comité technique du SDMIS :

Membres titulaires

Adjudant Didier DUPIR
Monsieur Jean-Paul COMTE
Adjudant-chef François VIALARD
Monsieur Thomas SCHMITT
Madame Elisabeth GNOJEK
Commandant Jean-Pierre DUARTE
Commandant Mickaël PEYRARD
Adjudant Sylvain GLOUBOKII

Membres suppléants

Monsieur Cédric GRANOTIER
Sergent-chef Benoît MERLATON
Madame Françoise DUARTE
Monsieur Anthony SEBBANE
Monsieur Claude MICHEL
Capitaine Nicolas REYNARD
Monsieur Philippe BELZUNCES
Adjudant-chef Nicolas PANTANO

Article 3

La présidence du comité technique du SDMIS sera assurée par madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours. En cas d'absence ou d'empêchement de madame Murielle LAURENT, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ.

Article 4

Le président du comité technique du SDMIS peut appeler devant le comité toute personne dont l'audition est de nature à éclairer le débat.

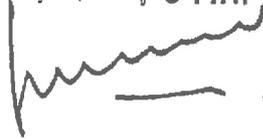
Article 5

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 6

L'arrêté n° 17/12/03 du 22 décembre 2017 est abrogé.

Fait à Lyon, le **18 MAI 2018**



Jean-Yves SECHERESSE
Président

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication